

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R75-2017-003

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2017

Sommaire

Agence Régionale de Santé	
R75-2017-01-03-003 - 28C-6e-20170112105547 - Modification autorisation de	
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par SARL les laboratoires	
associés Limoges (3 pages)	Page 4
Agence Régionale de Santé / Pôle allocation de ressources et contractualisation – MED	
SOC	
R75-2016-12-22-009 - 22C-6e-20161229112653 (4 pages)	Page 8
ARS - ALPC	
R75-2016-12-28-010 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-81 - Creuse (6	
pages)	Page 13
R75-2016-12-28-008 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-82 - Charente	
(10 pages)	Page 20
R75-2016-12-28-009 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-83 - Corrèze (10)
pages)	Page 31
R75-2016-12-28-015 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-84 Dordogne	
(20 pages)	Page 42
R75-2016-12-28-017 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-85	
Lot-et-Garonne (12 pages)	Page 63
R75-2016-12-28-013 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-86 Deux-Sèvres	
(14 pages)	Page 76
R75-2016-12-28-014 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-87 Vienne (12	
pages)	Page 91
R75-2016-12-28-007 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-88	
Haute-Vienne (9 pages)	Page 104
R75-2016-12-28-016 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-90 Landes (10	
pages)	Page 114
R75-2016-12-28-011 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-90	
Pyrénées-Atlantiques (18 pages)	Page 125
R75-2016-12-28-012 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-91	
Charente-Maritime (16 pages)	Page 144
R75-2017-01-05-003 - Arrêté annulant la licence d'une officine de pharmacie au sein de la	
commune de LE PASSAGE (47520) (2 pages)	Page 161
R75-2017-01-05-004 - Arrêté annulant la licence d'une officine de pharmacie au sein de la	
commune de ST SULPICE ET CAMEYRAC (33) (2 pages)	Page 164
R75-2016-07-04-033 - Décision n° 2016-35 du 4 juillet 2016 portant renouvellement	
d'autorisation d'exploiter un scanographe à usage médical avec changement d'appareil	
délivrée au Centre Hospitalier d'Arcachon (33) (4 pages)	Page 167

	R/5-2017-01-12-001 - Decision n° 2016-94 du 12 janvier 2017 portant autorisation de	
	remplacement d'équipements matériels lourds pour 3 caméras à scintillation sur le site de la	
	Clinique Saint Augustin à Bordeaux et portant autorisation de changement de lieu	
	d'implantation des 4 caméras à scintillation sur le site de la Clinique Saint Augustin à	
	Bordeaux délivrée à la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF) à Bordeaux (4	
	pages)	Page 172
	R75-2017-01-05-002 - Décision portant modification d'une autorisation de dispenser à	
	domicile de l'oxygène à usage médical (SAS ELIVIE, site de Canejan 33) (3 pages)	Page 177
A	RS La Rochelle	
	R75-2016-12-22-008 - Arrêté n°2016-17-269 du 22 déc 2016 portant autorisation du	
	transfert de 12 lits d'hébergement permanent de l'EHPAD "Résidence Sud Saintonge" à	
	Saujon au profit de l'EHPAD Château de Mons à Royan géré par la S.A. ORPEA (4 pages)	Page 181
D	RAAF ALPC SITE DE LIMOGES	
	R75-2017-01-06-001 - ARRETE portant premier aménagement forestier de la Foret d'EDF	
	sur la commune de Château-le-Marcheix (Creuse) (4 pages)	Page 186
R	ECTORAT	
	R75-2017-01-06-002 - Arrêté n°003-2017 relatif à la composition du CTSA (2 pages)	Page 191
	R75-2017-01-02-002 - arrêté n°351-16 relatif à la délégation de signature de Madame la	
	Rectrice de l'académie de Poitiers portant sur ses compétences propres aux services	
	du Rectorat. (3 pages)	Page 194
	R75-2017-01-02-003 - arrêté n°352-16 portant subdélégation de signature de	
	l'ordonnancement secondaire général pour le rectorat de l'académie de Poitiers (2 pages)	Page 198
	R75-2017-01-02-004 - arrêté n°353-16 portant subdélgation de signature pour l'utilisation	
	de l'application Chorus par le rectorat de l'académie de Poitiers (3 pages)	Page 201

Agence Régionale de Santé

R75-2017-01-03-003

28C-6e-20170112105547 - Modification autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par SARL les laboratoires associés Limoges

Modification autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par SARL les laboratoires associés Limoges



DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Arrêté n° 2 du 3 janvier 2017

Portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL "les laboratoires associés" sis 14, avenue Georges Briquet 87 000 LIMOGES

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine,

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

VU l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

VU le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

VU le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015, publié au journal officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex

Standard: 05.57.01.44.00

www.ars.aquitaine-limousin-noitou-charentes.sante.fr

VU la décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle Aquitaine

VU l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

VU la décision du 1^{er} décembre 2016 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2011 modifié portant autorisation et modification d'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL "LES LABORATOIRES ASSOCIES" 14, avenue Georges Briquet 87100 LIMOGES ;

CONSIDERANT le courrier en date du 21 novembre 2016 de la société Adven Avocats informant l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine, pour le compte de la "SELARL LES LABORATOIRES ASSOCIES" de la transformation de ladite société en SELAS.

CONSIDERANT le procès-verbal du 25 octobre 2016 actant la transformation de la SELARL "LES LABORATOIRES ASSOCIES" en SELAS à compter du même jour ;

CONSIDERANT les statuts mis à jour ;

CONSIDERANT que les modifications apportées aux conditions d'exploitations du laboratoire de biologie médicale multi-site exploité par la SELARL "les laboratoires associés" devenue la SELAS "les laboratoires associés" ont été portées à la connaissance du directeur général.

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté du 29 décembre 2011 modifié du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine est modifié comme suit :

Est autorisé le fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites inscrit au répertoire FINESS sous le n° 87001717 5 sous la raison sociale "SELAS les laboratoires associés" dont le siège est 14, avenue Briquet à Limoges.

Article 2: le reste est sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à personne

- Soit d'un recours hiérarchique devant Madame la ministre des Affaires sociales et de la santé;
- Soit d'un recours gracieux devant le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine ;
- Soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire à l'exercice des autres voies de recours.

2

Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex

Standard: 05.57.01.44.00

www.ars.a uitaine-limousin-poi ou-charentes.sante.fr

Article 4 : La directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 3 janvier 2017

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine Le Directeur de la Santé Publique

Jean JAOUEN

3

Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Standard : 05.57.01.44.00

www.ars.aguitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr

Agence Régionale de Santé / Pôle allocation de ressources et contractualisation – MED SOC

R75-2016-12-22-009

22C-6e-20161229112653

Arrêté actant du renouvellement tacite d'autorisation de l'ESAT "les ateliers du Puy Grand et de la Vézère" sis Bel Aspect 19450 CHAMBOULIVE



ARRETE du 2 2 DEC. 2016 . 2 2016. 45.

Actant du renouvellement tacite d'autorisation de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail ESAT « Les ateliers du Puy Grand et de la Vézère », sis Bel aspect - 19450 CHAMBOULIVE

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-8 et D312-197 à D. 312-206 relatifs à l'évaluation, et ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment son article 80 :

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement :

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des ARS ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des URPS regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Espace Rodesse – 103bis, rue Belleville – CS 91704 – 33063 BORDEAUX Cédex www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr
Standard : 05 57 01 44 00 – Horaires d'ouverture au public : 08h30 – 16h30, vendredi 16h15

VU les circulaires DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 et DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013, relatives aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté du 31 janvier 2012 modifié du directeur général de l'ARS du Limousin, relatif au projet régional de santé du Limousin;

VU le schéma régional d'organisation médico-sociale du projet régional de santé du Limousin ;

VU le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2014-2018 de la région Limousin ;

VU la décision du 1^{er} décembre 2016 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du 30 mai 1990 portant autorisation de la création d'un centre d'aide par le travail à Chamboulive en Corrèze de 20 places ;

VU l'arrêté du 10 août 1993 portant autorisation d'extension de 20 à 40 places du centre d'aide par le travail de Chamboulive en Corrèze par la création d'une antenne de 20 places à Saint-Viance en Corrèze ;

VU l'arrêté du 14 mars 1997 autorisant l'extension de 2 places supplémentaires du centre d'aide par le travail de Chamboulive en Corrèze ;

VU l'arrêté du 1^{er} août 1997 autorisant l'extension de 7 places supplémentaires du centre d'aide par le travail de Chamboulive en Corrèze ;

VU l'arrêté n° 2006-01 du 6 juillet 2006 autorisant l'extension de 3 places supplémentaires de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance ;

VU l'arrêté n° 2007-11-09 du 15 octobre 2007 autorisant l'extension de 4 places supplémentaires de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance ;

VU l'arrêté n° 2007-12-1028 du 14 décembre 2007 autorisant l'extension de 3 places par transfert de l'ESAT d'Altillac à l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance portant sa capacité totale à 59 places ;

VU l'arrêté n° 2008-10-1043 du 23 octobre 2008 autorisant l'extension de 3 places supplémentaires de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance ;

VU la convention signée le 1^{er} décembre 2003 par le Président de l'Association départementale APAJH de la Corrèze et le Président de la Fédération des APAJH, prévoyant la reprise provisoire de gestion de l'ESAT de Chamboulive/Saint-Viance par la Fédération des APAJH, pour une durée déterminée de 5 ans du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2009 ;

VU l'arrêté du 29 février 2016 relatif au transfert de gestion de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance (Corrèze) par la Fédération des APAJH à Paris au profil de l'APAJH de la Corrèze à Brive la Gaillarde ;

VU l'arrêté 2016-40 du 23 novembre 2016 portant renouvellement d'autorisation de l'ESAT « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » comportant une erreur matérielle puisqu'il ne porte pas renouvellement mais acte du renouvellement tacite de l'autorisation de l'ESAT;

Page 2 sur 4

VU le rapport d'évaluation externe de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance (Corrèze) en date du 11 février 2013 :

CONSIDERANT l'autorisation donnée à l'APAJH 19, en date du 30 mai 1990, par la création d'un centre d'aide par le travail à Chamboulive en Corrèze, et les autorisations d'extension subséquentes ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 80 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux et les lieux de vie autorisés à la date de la publication de la loi précitée, soit à la date du 3 janvier 2002, sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date ;

CONSIDERANT qu'en l'absence d'injonction de déposer une demande de renouvellement d'autorisation donnée par les autorités compétentes en vertu de l'article L. 313-5 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction ;

SUR proposition du directeur de la délégation départementale de la Corrèze de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: L'arrêté n° 2016-40 du 23 novembre 2016 portant renouvellement d'autorisation de l'ESAT « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » comportant une erreur matérielle puisqu'il ne porte pas renouvellement mais acte du renouvellement tacite de l'autorisation de l'ESAT, est annulé pour être remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2: L'autorisation de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance (Corrèze), géré par l'APAJH de la Corrèze à Brive la Gaillarde (Corrèze), et enregistré comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter de sa date d'échéance, soit à compter du 3 janvier 2017.

Entité juridique :

N° FINESS :19 000 197 4 N° SIREN : 330875501

Code statut juridique: 61 Ass. L. 1901 R.U.P

Entité établissement : N° FINESS : 19 000 589 2

Code catégorie : 246 ESAT

capacité: 62

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		t Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé			
908	Aide par le travail pour adultes handicapés	14	Externat	010	Tous types de déficiences personnes handicapés (sans autre indic.)	62		

ARTICLE 3: Le renouvellement de l'autorisation sera subordonné aux résultats des évaluations externes. Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D. 312-205 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4: Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance (Corrèze) par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS.

- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6 : Le directeur de l'offre de soins et de l'autonomie et le directeur de la délégation départementale de la Corrèze de l'ARS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

A Bordeaux, le 2 2 DEC. 2016 Le Directeur général,

La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nativalle Aquitaine

Hélène JUNQUA

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-010

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-81 - Creuse

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-81 - Creuse





ARRETE N° 2016-81/DOSA/CD du 2 8 DEC. 2016 relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des ESMS du département de la Creuse 23 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

La Présidente du Conseil départemental de la Creuse

VU le code de l'action sociale et des familles.

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1er décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités :

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse;

ARRETENT

ARTICLE 1: Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1er janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au l de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse.
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale de la Creuse de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 28 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

Valérie SIMONET

Michel LAFORCADE

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-81

Département de la Creuse

Departement de la Creuse				
	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPON		
590799730	ASSO A.L.E.F.P	.A.		
230781965	ESAT JAMES MARANGE	30/06/2017		
230781973	ESAT ANDRE OZANNE	30/06/2017		
230780090	I M E LA ROSERAIE	30/06/2017		
230780132	IME DENIS FORESTIER	30/06/2017		
230780355	IME PIERRE D'AUBUSSON	30/06/2017		
230780116	I.T. E. P. LE PETIT PRINCE	30/06/2017		
230003295	SESSAD PIERRE LOUCHET IV	30/06/2017		
230003303	SESSAD PIERRE LOUCHET 3	30/06/2017		
230000424	ADAPEI DE LA CR	FUSE		
230780363	ESAT CLOCHER	01/06/2017		
230780371	ESAT AUBUSSON	01/06/2017		
230780512 230004178	CENTRE HOSPITALIER M EHPAD LES GENETS D'OR	31/12/2017		
230780074	CENTRE HOSPITALIER S	AINT VAURY		
230782898	EHPAD LE LOGIS DE VALRIC	31/12/2017		
230001638	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	31/12/2017		
30001497	ËHPAD LA CHAPELLE TA	AILLEFERT		
230000523	EHPAD LA CHAPELAUDE	31/12/2017		
230000481	ASSOCIATION DEPARTEME	NTALE APAJH		
230000051	ESAT LES ATELIERS DU MASGEROT	31/12/2017		
230782492	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	31/12/2017		
230780025	IME DE LA RIBE	31/12/2017		
230780124	IME DE GRANCHER	31/12/2017		
230004012	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE CLUGNAT	31/12/2017		
230781593	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE DE SAUZET	31/12/2017		
230001588	SESSAD DEFICIENTS MOTEURS	31/12/2017		
230003311	SESSAD DI	31/12/2017		
230782336	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS	31/12/2017		

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
230781577	EHPAD AUZANO	CES
230780256	EHPAD LE BOIS JOLI	31/12/2018
230782831	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230000937	EHPAD DE MAIN	SAT
230780306	EHPAD GASTON RIMAREIX	31/12/2018
230780520	CENTRE HOSPITALIER LA	SOUTERRAINE
230000085	SSIAD DE LA SOUTERRAINE	31/12/2018
230780314	EHPAD E. JAMMOT	31/12/2018
230000945	EHPAD ROYERE DE VA	ASSIVIERE
230780322	EHPAD ROYERE DE VASSIVIERE	31/12/2018
230780066	C H BERNARD DESPLAS E	COURGANEUE
230000242	EHPAD BELLEVUE CH DE BOURGANEUF	31/12/2018
230782740	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230001125	ASSO SSAD DES 4 CA	
230781957	SERVICE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230002669	EHPAD DE BELLEGARDE	-EN-MARCHE
230000283	EHPAD LES BOUQUETS	31/12/2018
230780058	CENTRE HOSPITALIER D	'ALIBUSSON
230004129	EHPAD LE MONT	31/12/2018
230001117	ASS SSAD DE CHATELUS	
230781924	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230002628	EHPAD DE BUSSIERE-	DUNOISE
230781676	EHPAD RESIDENCE PIERRE GUILBAUD	31/12/2018
230000986	EHPAD DE BOUS	SAC
230781627	EHPAD EUGENE ROMAINE	31/12/2018
230780223	CENTRE DEPARTEMENT	'AL D'AJAIN
230781916	EHPAD LES SIGNOLLES	31/12/2018
230000101	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230000929	EHPAD DUN LE PAL	ESTEL
230780280	RESIDENCE PIERRE BAZENERYE	31/12/2018
220000266	COAC DE CUED	ET
230000366 230000077	CCAS DE GUER SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
20000011	SERVICE DE SONO A DOMICILE	31/12/2010
	CCAS D'AUBUSS	
230000358 230000093	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
		31/12/2018

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-81

Page 2 de 3

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
130787005	ASSOCIATION DES FOYERS	DE PROVINCE
230000069	EHPAD RESIDENCE LAS MELAIES	31/12/2018
230000200	EHPAD RESIDENCE LAULADE	31/12/2018
750000218	FONDATION CAISSE D'ÉPARG	NE SOLIDARITÉ
230001331	EHPAD RESIDENCE CLAIREFONTAINE	31/12/2018
230003568	EHPAD LE MAS FAURE	31/12/2018
230781635	EHPAD RESIDENCE JEAN MAZET	31/12/2018
230000473	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	31/12/2018
230000465	ADPEP DE LA CRE	USF
230000010	CENTRE ACTION MEDICO-SOC PRECOCE	31/12/2018
230781726	CTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE CREUSE	31/12/2018
	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
440047454	CEMAVIE	
230781650	EHPAD LE MONASTERE	01/05/2019
230780041	CENTRE HOSPITALIER DI	E GUERET
230781668	EHPAD ANNA QUINQUAUD	31/12/2019
230000911	EHPAD DE CHAMBON/N	OUEIZE
230000341	SERVICE SOINS A DOMICILE	31/12/2019
230780272	EHPAD LE CHANT DES RIVIERES	31/12/2019
230000903	EHPAD DE BENEVENT L	ARRAVE
230780264	EHPAD PELISSON FONTANIER	31/12/2019
220000202	CCAS DE COUZO	AI
230000382 230781684	CCAS DE GOUZO EHPAD LES MYOSOTIS	31/12/2019
230701004	EHPAD LES INITOSOTIS	31/12/2019
	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
750005000	MOEN ACTION CANTENDE	ija aras sarai a
7 50005068 230782674	MGEN ACTION SANITAIRE	
230102014	EHPAD DE SAINTE-FEYRE	31/12/2020
230000515	CCAS DE MARSA	C
230000531	EHPAD LES EAUX VIVES	31/12/2020

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-008

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-82 - Charente

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-82 - Charente





ARRETE N° 2016-82/DOSA/CD du 2 8 DEC. 2016 relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des ESMS du département de la Charente 16 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Conseil départemental de la Charente,

VU le code de l'action sociale et des familles.

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement :

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 :

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Charente;

ARRETENT

ARTICLE 1: Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1er janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au 1 de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil départemental de la Charente,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6: Le Directeur de la Délégation Départementale de la Charente de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Charente sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 2 8 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Conseil départemental de la Charente

Michel LAPORCADE

Pierre DEFORGE

Directed general adjoint

Chargé des politiques sociales

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-82

Département de la Charente

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
160015004	L'ARCHE EN CHARE	NTE
160003984	ESAT L'ARCHE A COCNAC	01/06/2017
160003786	ESAT LA MERCI	01/06/2017
160003976	ESAT LES SAPINS	01/06/2017
160006433	FED. CHARENT. OEUVRES	LAIQUES
160013801	SAAAIS DEFIC. VISUEL - BEL AIR	01/06/2017
160012225	SESSAD DEFIC. AUDITIFS - BEL AIR	01/06/2017
160000352	CMPP BEL-AIR	01/06/2017
160000378	CMPP DE COGNAC	01/06/2017
160002234	CMPP LA GRANDE-GARENNE	01/06/2017
160008355	IME MA CAMPAGNE	01/06/2017
160014346	IME MA CAMPAGNE SAJA AUTISTES	01/06/2017
160009908	MUTUALITE FRANÇAISE O	HARENTE
160004545	SERV. SOINS INF. A DOM (MUT 16)	01/07/2017
160015152 160015590	GCS ETS SANTE PUBLICS DI SSIAD - GCS ETS SANTE PUBLICS 16	01/07/2017
160012043	FEDERATION A.D.M	I.R.
160014296	SPASAD (ADMR)	01/07/2017
750721334	CROIX ROUGE FRANC	CAISE
160014460	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM CRF	01/07/2017
160000451	CENTRE HOSPITALIER D'AI	NGOULEME
160006987	EHPAD BEAULIEU	01/07/2017
750721235	ASSOCIATION CO	S
160004446	EHPAD - COS SAINTE MARTHE	01/07/2017
160004131	EHPAD - COS SAINTE MARTHE	01/07/2017
160004115	EHPAD - COS SAINTE MARTHE	01/07/2017
160001814	SARL ROUMA-GERO	ONT
160011706	EHPAD - LES CHARMILLES	01/07/2017
160006466	CIAS DU CANTON DE MON	TMOREAU
160004222	EHPAD - LES ORCHIDEES	01/07/2017

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-82

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
160001087	SAS RESIDENCE CHARLES D'	ORLEANS
160008322	EHPAD - CHARLES D'ORLEANS	01/07/2017
160000758	SARL LA ROSERAIE	
160004461	EHPAD - LA ROSERAIE	01/07/2017
160000857	ASSOCIATION VILLEBOIS-M	AREUIL
160007092	EHPAD - LES BOUTONS D'OR	01/07/2017
160001079	S. A. S. LA PICAUDRII	
160008298	EHPAD - LA PICAUDRIE	01/07/2017
460004740	CACLES IONOUILLE	
160001749 160009874	SAS LES JONQUILLES EHPAD - RESIDENCE LES JONQUILLES	01/07/2017
100000071	Zim ito i keoibelitoe allo oolitgoileleo	01/01/20:1
160005401	SARL LES HYADES	
160005435	EHPAD - RESIDENCE LES HYADES	01/07/2017
160000428	MAISON DE RETRAITE HAB	RIOUX
160002085	EHPAD - HABRIOUX	01/07/2017
	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
160006193	ADAPEI DE LA CHAREN	TE
160011854	ESAT DE MAGNAC	01/01/2018
160010310	ESAT DE LA FAYE	01/01/2018
160011714	ESAT USMO	01/01/2018
160003927	ESAT FONTGRAVE	01/01/2018
160003877 160003844	ESAT DE SAINT-CLAUD	01/01/2018
100003644	EGAT LA TOUR DIVIVERS	01/01/2019
	ESAT LA TOUR D'YVIERS	01/01/2018
160005989	ESAT LA TOUR D'YVIERS AGIR PROTEC, EDUC, CITOYE	
160005989 160000410		
	AGIR PROTEC. EDUC. CITOYE	N APEC
160000410	AGIR PROTEC. EDUC. CITOYE	N APEC 01/01/2018
160000410 160014429	AGIR PROTEC. EDUC. CITOYE IME MARC SIGNAC - APEC MAISON FORESTIERE	N APEC 01/01/2018 01/01/2018
160000410 160014429 160007019	AGIR PROTEC. EDUC. CITOYE IME MARC SIGNAC - APEC MAISON FORESTIERE SESSAD SUD CHARENTE - APEC	N APEC 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
160000410 160014429 160007019 160014726	AGIR PROTEC. EDUC. CITOYE IME MARC SIGNAC - APEC MAISON FORESTIERE SESSAD SUD CHARENTE - APEC MAS - APEC	N APEC 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
160000410 160014429 160007019 160014726 160013785	AGIR PROTEC. EDUC. CITOYEI IME MARC SIGNAC - APEC MAISON FORESTIERE SESSAD SUD CHARENTE - APEC MAS - APEC FOYER D'ACCUEIL MED. POUR AUTISTE	N APEC 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
160005955	EIRC - ESPACE D'INSERTION RE	G COGNAC
160003836	ESAT LES ATELIERS DES VAUZELLES	01/01/2018
160000394	IME LES VAUZELLES	01/01/2018
160014791	IME LES VAUZELLES - TED	01/01/2018
60006789	ADIMC 16	
160014858	SESSAD DYS - ADIMC16	01/01/2018
160014338	SEM REVE D'ENFANT - ADIMC16	01/01/2018
160006979	SESSAD REVE D'ENFANTS - ADIMC16	01/01/2018
160000147	FONDATION FRAINEA	U
160000014	IME FRAINEAU	01/01/2018
160013926	SESSAD FRAINEAU	01/01/2018
160005963	ASS PERE LE BIDEAU	J
160002317	ITEP DE L'ANGUIENNE	01/01/2018
160011698	SESSAD DE L'ANGUIENNE	01/01/2018
160000501	C H CAMILLE CLAUDEL - LA CO	OURONNE
	C H CAMILLE CLAUDEL - LA CO	OURONNE 01/01/2018
160012969	C H CAMILLE CLAUDEL - LA CO MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES	
160012969 160000048	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL	01/01/2018
160012969	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES	01/01/2018 01/01/2018
160000048 160015376 160015459	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
160012969 160000048 160015376 160015459 160014411	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
160012969 160000048 160015376 160015459 160014411 160014692	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
160012969 160000048 160015376 160015459 160014411 160014692	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS MAS DE JARNAC	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
160012969 160000048 160015376 160015459 160014411 160014692 60009908	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS MAS DE JARNAC MUTUALITE FRANCAISE CHA	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 S DE COGNAC 01/01/2018 ARENTE
160012969 160000048 160015376 160015459 160014411 160014692 60009908 160014924	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS MAS DE JARNAC MUTUALITE FRANCAISE CHA	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 S DE COGNAC 01/01/2018 ARENTE 01/01/2018
160012969 160000048 160015376 160015459 160014411 160014692 160009908 160009916 160003760	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS MAS DE JARNAC MUTUALITE FRANCAISE CHA EHPAD - RESIDENCE MUTUALISTE LA SOURCE EHPAD - LES JARDINS DE LA GARENNE	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 S DE COGNAC 01/01/2018 ARENTE 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
160012969 160000048 160015376 160015459 160014411 160014692 160009908 160009916 160003760	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS MAS DE JARNAC MUTUALITE FRANCAISE CHA EHPAD - RESIDENCE MUTUALISTE LA SOURCE EHPAD - LES JARDINS DE LA GARENNE EHPAD - RESID. MUTUALISTE LES CARREAUX	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 S DE COGNAC 01/01/2018 ARENTE 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
160012969 160000048 160015376 160015459 160014411 160014692 160009908 160009916 160003760 160014411 160004503	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS MAS DE JARNAC MUTUALITE FRANCAISE CHA EHPAD - RESIDENCE MUTUALISTE LA SOURCE EHPAD - LES JARDINS DE LA GARENNE EHPAD - RESID. MUTUALISTE LES CARREAUX CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 S DE COGNAC 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
160012969 160000048 160015376 160015459 160014411 160014692 160009908 160009916 160003760 160014411 160004503	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS MAS DE JARNAC MUTUALITE FRANCAISE CHA EHPAD - RESIDENCE MUTUALISTE LA SOURCE EHPAD - LES JARDINS DE LA GARENNE EHPAD - RESID. MUTUALISTE LES CARREAUX CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS EHPAD DU CHIP - P	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 S DE COGNAC 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
160012969 160000048 160015376 160015459 160014411 160014692 160009908 160009916 160003760 160014411 160004503	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS MAS DE JARNAC MUTUALITE FRANCAISE CHA EHPAD - RESIDENCE MUTUALISTE LA SOURCE EHPAD - LES JARDINS DE LA GARENNE EHPAD - RESID. MUTUALISTE LES CARREAUX CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS EHPAD DU CHIP - P ASSOCIATION DES FOYERS DE	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 O1/01/2018 ARENTE 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 O1/01/2018 O1/01/2018 PROVINCE
160012969 160000048 160015376 160015459 160014411 160014692 160009908 160009916 160003760 160004503 130787005 160007332	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL ITEP - LES LEGENDES SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS MAS DE JARNAC MUTUALITE FRANCAISE CHA EHPAD - RESIDENCE MUTUALISTE LA SOURCE EHPAD - LES JARDINS DE LA GARENNE EHPAD - RESID. MUTUALISTE LES CARREAUX CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS EHPAD DU CHIP - P ASSOCIATION DES FOYERS DE EHPAD - LES DOUCETS	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 S DE COGNAC 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 DE COGNAC 01/01/2018 01/01/2018

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
160001574	ASSOCIATION ARDEV	IE.
160013884	SAMSAH DOMICLES16 - ARDEVIE	01/01/2019
160014700	SAMSAH DEF PSY - ARDEVIE	01/01/2019
790017727	ASS. GPA 79-16	
160014353	SESSAD - GPA 79-16	01/01/2019
160000121	CH DE LA ROCHEFOUCA	ULD
160009528	FOYER D'ACCUEIL MED P. MOURIER	01/01/2019
160015384	SARL LES JARDINS D'IROISE	D'AIGRE
160004172	EHPAD - LES JARDINS D'IROISE	01/01/2019
160004396	EHPAD - LES JARDINS D'IROISE	01/01/2019
750832701	SA ORPEA - SIEGE SOC	IAL
160009890	EHPAD - LES PIVOINES	01/01/2019
160009924	EHPAD - LES CHARENTES (ORPEA)	01/01/2019
160004719	CIAS PAYS HORTE ET LAVA	ALETTE
160003745	EHPAD - GAMBY	01/01/2019
160011961	CCAS LUXE	
160011979	EHPAD - LES HESPERIDES	01/01/2019
160011664	C.C.A.S.	
160011672	EHPAD - LA BOURBONNERIE	01/01/2019
160001574	ASSOCIATION ARDEV	IE .
160004412	EHPAD - LES ECUREUILS	01/01/2019
160001756	S.A.S. SCPR	
160009882	EHPAD - LA CROIX DU MARECHAL	01/01/2019
160001053	SARL LES ALINS DU MARE	CHAL
160008264	EHPAD - LES ALINS DU MARECHAL	01/01/2019
920812435	AREPA	
160009627	EHPAD - RESIDENCE LE BOIS DOUCET	01/01/2019
160000493	CENTRE HOSPITALIER DE F	RUFFEC
160007571	EHPAD - LES MAISONS DE MARTHE - CH	01/01/2019
160010500	SAS "THEMIS LES LIS	
160010732	EHPAD - LES LIS	01/01/2019

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
160009932	CCAS	
160009940	EHPAD - LE HAUT BOIS	01/01/2019
160000444	MAISON DE RETRAITE D'AUE	RETERRE
160002093	EHPAD - LES MINIMES	01/01/2019
460000404	CU DE LA POCUEEQUEA	III D
160000121 160003919	CH DE LA ROCHEFOUCA EHPAD - BANDIAT TARDOIRE	01/01/2019
100000313	ENFAD - BANDIAT TARBOINE	01/01/2019
160009635	CIAS LA COURONNE NERSAC	ROULLET
160009643	EHPAD - LA_COURONE NERSAC ROULLET	01/01/2019
160006771	MAISON STE MARIE D ETA	
160004123	EHPAD - RESIDENCE SAINTE-MARIE	01/01/2019
	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
160006037	CH "HOPITAUX DU SUD CHA	RENTE"
160011920	FOYER D'ACCUEIL MED, - LE TREFLE	01/01/2020
750721334	CROIX ROUGE FRANÇA	
160004271	EHPAD - RESIDENCE LES MARRONNIERS	01/01/2020
160000576	ASSOC.GERANTE -M.R.SEG	ONZAC
160002242	EHPAD - RABY-BARBOTEAU	01/01/2020
340009349	MBV	
160002143	EHPAD - RESIDENCE MBV CLAIRBOIS	01/01/2020
160000386	MAISON DE RETRAITE DE MO	NTBRON
160000527	EHPAD - MONTBRON	01/01/2020
400005000	ETAR RURLIG AUTONO	
160005690	ETAB PUBLIC AUTONO EHPAD - LES JARDINS D'ANTAN	
160002580	EULAD - FES TAKOINS D'AIMIAIN	01/01/2020
160000592	ASS SECOURS VIEIL MANSL	E ENVIR
160003752	EHPAD - BERGERON GRENIER	01/01/2020
160006037	CH "HOPITAUX DU SUD CHA	RENTE"
160007803	EHPAD - RESIDENCE BORIS BORDES	01/01/2020
160000550	MAISON DE RETRAITE DE C	HALAIS
160002119	EHPAD - TALLEYRAND	01/01/2020

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-82

	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
160011946	C.C.A.S. CHASSENEUIL/B	ONNIEURE
160011953	EHPAD - LE FIL D'ARGENT	01/01/2020
160006045	C. C. A. S.	
160002101	EHPAD - LES DEUX TOURS	01/01/2020
160013249	CCAS DE BRILLA	c
160009866	EHPAD - LA CHALOTINE	01/01/2020
10000000	2707/2 2101//2011/12	
		Date de signature
	Année 2021	prévisionnelle du
		CPOM
160006193	ADAPEI DE LA CHAR	ENTE
160013827	SESSAD - ADAPEI 16	01/01/2021
160004057	CAMSP - ADAPEI	01/01/2021
160003679	IME LES ROCHERS - ADAPEI	01/01/2021
160003794	IME ANDREE DELIVERTOUX	01/01/2021
160014445	POLE POLYHANDICAP - P - ADAPEI	01/01/2021
160013298	ETAB EXPER - ENTR'ACTES - ADAPEI	01/01/2021
160006193	ADAPEI DE LA CHAR	ENTE
160014718	FOYER D'ACC. MED ADAPEI	01/01/2021
160006193	ADAPEI DE LA CHARI	ENTE
160008991	MAS LE LAGON - ADAPEI	01/01/2021
780021853	AGIR ET VIVRE L'AUT	ISME
160014833	IME JOSEPH DESBROSSES (ABA)	01/01/2021
160004701	C.I.A.S. DE CONFOL	
160003703	EHPAD - DU PRE DE L'ETANG	31/12/2021
160011649	CCAS CHAMPAGNE MO	DUTON
160011656	EHPAD - LE VILLARD	01/01/2021
490016342	EMERAUDES	
160012878	EHPAD - RESIDENCE EMERAUDES	31/12/2021
160006573	C.C.A.S. SAINT-MICH	4FI
160004230	EHPAD - A COMPAIN	31/12/2021
160001566	SARL CHATEAU DE CE	
160009007	EHPAD - CHATEAU DE CRESSE	01/01/2021

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-82

	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
160007266	CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE	
160007050	EHPAD - LA CHAUVETERIE	01/01/2021
160004693	C.C.A.S CHATEAUNEUF	
160003695	RESIDENCE FELIX GAILLARD	31/12/2021
160001566	SARL CHATEAU DE CRESSE	
160013231	PUV - RESIDENCE DU PARC	01/01/2021
160000485	CENTRE HOSPITALIER DE CONFOLENS	
160004669	EHPAD - LES SOURCES / LE PIGEONNIER	01/01/2021
160006540	A.I.D.A.S.	
160004206	EHPAD - LARCHIER	31/12/2021
160000519	CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUNEUF	
160007779	EHPAD - DOMAINE DE BARQUEVILLE	31/12/2021
160001640	SARL MR VALLEE DU BANDIAT	
160009551	EHPAD - VALLEE DU BANDIAT	31/12/2021

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-009

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-83 - Corrèze

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-83 - Corrèze





ARRETE N° 2016-83/DOSA/CD du 9 8 DEC. 2016 relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des ESMS du département de la Corrèze 19 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Conseil départemental de la Corrèze

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze :

ARRETENT

ARTICLE 1: Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même l, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles :
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dépendante et les petites unités de vie mentionnés au 6° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4: A compter du 1er janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au l de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental de la Corrèze,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,

d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6: Le Directeur de la Délégation Départementale de la Corrèze de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 28 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental

de la Corrèze

P. COSTE

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-83

Département de la Corrèze

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
190012021	AGEF DU PAYS DE BRIV	E Wester Machine III
190005397	MAS AGEF PTT DU PAYS DE BRIVE	31/12/2017
190001974	APAJH DE LA CORREZI	
190001669	SESSAD	31/12/2017
190005892	ESAT DU PUY GRAND ET DE LA VEZERE	31/12/2017
940004088	ADEF RESIDENCES	
190011148	MAS LA MAISON DU DOUGLAS	31/12/2017
190000075	CENTRE HOSPITALIER D'US	SSEL
190004119	EHPAD USSEL	31/12/2017
190001503	CCAS D'ARNAC POMPADOUR	
190003699	EHPAD ARNAC-POMPADOUR	31/12/2017
190007088	SSIAD CANTONS DE JUILLAC ET LUBERSAC	31/12/2017
190001552	CCAS DE MARCILLAC	
190003764	EHPAD MARCILLAC-LA-CROISILLE	31/12/2017
190001545	CCAS DE LAGRAULIERE	
190003806	EHPAD LAGRAULIERE	31/12/2017
190001842	EHPAD PUBLIC D'ARGENT	AT
190000299	EHPAD ARGENTAT	31/12/2017
190002519	CH JEAN-MARIE DAUZIER - CORNIL	
190002113	EHPAD CORNIL	31/12/2017
190002535	EHPAD BEAULIEU	
190005207	EHPAD BEAULIEU	31/12/2017
190005512	EHPAD DE MANSAC	
190003905	EHPAD MANSAC	31/12/2017
190006767	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2017
190009829	COMMUNAUTE COMMUNES SUD C	ORREZIEN
190009878	SSIAD DE BEAULIEU SUR DORDOGNE	31/12/2017

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-83

Page 1 de 6

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
750000218	FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE	SOLIDARITÉ
190008508	EHPAD NAVES	31/12/2017
190008128	EHPAD VARETZ	31/12/2017
190002014	CENTRE INTERCOM D'ACTION	SOCIALE
190006155	SERVICE SOINS A DOMICILE MEY - SOINS	31/12/2017
	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
190001479	ADAPEI CORREZE	
190002576	ESAT ADAPEI CORREZE	30/06/2018
190011692	F A M DE PUYMARET	30/06/2018
190000158	I M E DE PUYMARET	30/06/2018
190012591	SESSAD	30/06/2018
190000158	UEMA	30/06/2018
400044204	FONDATION JACQUES CHI	DAC
190011304 190002063	ESAT LES ATELIERS DU VALLON	30/06/2018
190002063	ESAT LES ATELIERS DO VALLON ESAT ATELIERS LA SAULE	30/06/2018
190004408	ESAT ATELIERS LA SOURCE	30/06/2018
190002431	CENTRE D'ACCUEIL PEYRELEVADOIS	30/06/2018
190002220	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	30/06/2018
190003913	M A S LES TILLEULS	30/06/2018
190005108	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	30/06/2018
190005116	M A S DE PEYRELEVADE	30/06/2018
190010728	LA MAISON D'HESTIA	30/06/2018
190011320	SAMSAH FONDATION JACQUES CHIRAC	30/06/2018
190011775	RIPI - ESI	30/06/2018
190001487	ADPEP DE LA CORREZ	
190010231	CTRE ACTION MEDICO SOCIALE PRECOCE	31/12/2018
190002212	CMPP TULLE	31/12/2018
190002543	CTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE	31/12/2018
190003889	CMPP DE HAUTE-CORREZE	31/12/2018
190002550	ESAT LE MOULIN DU SOLEIL	31/12/2018
190006023	ESAT ATELIERS NATURE	31/12/2018
190006148	ESAT ATELIERS DE CROISY	31/12/2018
190000133	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	31/12/2018
190000141	IME GEORGES POMPIER	31/12/2018
190000182	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF LA PEYROTTE	31/12/2018
190006130	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	31/12/2018
190010033	SESSAD DE TULLE	31/12/2018

16.00

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
190010793	FEDERATION ASSO CORREZE AIDE	PERS HAND
190011312	SAMSAH FACAPH	31/12/2018
190000059	CENTRE HOSPITALIER COEUR DE	CORREZE
190001834	EHPAD TULLE LES FONTAINES	31/12/2018
190005850	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
190000067	HOPITAL LOCAL BORT-LES-O	RGUES
190002733	EHPAD BORT-LES-ORGUES	31/12/2018
190000240	EHPAD DE NEUVIC	
190000083	EHPAD NEUVIC	31/12/2018
10000000	EIII AB NEOVIO	31/12/2010
190001537	CCAS DE CHAMBOULIVI	
190003822	EHPAD CHAMBOULIVE	31/12/2018
190002485	CENTRE HOSPITALIER GERIATRIQU	JE UZERCHE
190010678	SSIAD UZERCHE	31/12/2018
190003723	EHPAD UZERCHE	31/12/2018
190004754	EHPAD D'ALLASSAC	
190002097	EHPAD ALLASSAC	31/12/2018
190011346	SSIAD ALLASSAC ET DONZENAC	31/12/2018
190004788	EHPAD DE TREIGNAC	
190002139	EHPAD TREIGNAC	31/12/2018
190004390	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
100004763	EUDAD DE MEVMAC	
190004762 190002121	EHPAD DE MEYMAC EHPAD MEYMAC	24/40/2049
190002121	ERPAD METMAC	31/12/2018
190004952	EHPAD DE CORREZE	
190006007	SERVICE DE SOINS A DOMICILE CORREZE	31/12/2018
190002170	EHPAD CORREZE	31/12/2018
190005447	EHPAD DE DONZENAC	
190003814	EHPAD DONZENAC	31/12/2018
190005546	ASS GEST MAIS RET EGLET	ONS
190004036	EHPAD EGLETONS	31/12/2018

- - 1 -

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
190005934	EHPAD DE BEYNAT	
190001438	EHPAD BEYNAT	31/12/2018
1.		
190010876	SARL RESIDENCE DU CHATEAU D	E COSNAC
190010884	EHPAD COSNAC	31/12/2018
190011361	EHPAD RESIDENCE DU PA	
190005520	EHPAD EYGURANDE	31/12/2018
190011643	EHPAD DE RIVET	
190011643	EHPAD BRIVE - RIVET	31/12/2018
190000109	LITTAD DINIVE - NIVET	01/12/2010
190011619	COMMUNAUTE COMMUNES CANTO	N ST-PRIVAT
190003731	EHPAD SAINT PRIVAT	31/12/2018
	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
190005215	ETAB PUBLIC DPTAL AUTONOME (CORREZE
190002568	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	30/06/2019

190005280	ASSO VIEILLESSE ET HANDICAP C	HAMBERET
190003673	EHPAD CHAMBERET	30/06/2019
190005298	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	30/06/2019
400000000	EPDA DU GLANDIER	
190009688 190002675	ESAT - EPDA DU GLANDIER	30/06/2019
190002675	MAS - EPDA DU GLANDIER	30/06/2019
190002769	EHPAD LUBERSAC	30/06/2019
190002964	ENFAD LUBERSAC	30/00/2019
190012336	MSA SERVICES LIMOUSI	N
190002436	INSTIT THERAPEUTIQUE EDUCATIF SCOLAIRE	31/12/2019
190012534	SESSAD ITEP	31/12/2019
190000042	CENTRE HOSPITALIER DUBOIS	BRIVE
190004192	EHPAD BRIVE	31/12/2019
190001578	CCAS DE SORNAC	
100001000		04/40/0040
190004028	EHPAD SORNAC	31/12/2019
		31/12/2019
190004028 190001529 190003681	CCAS DE BUGEAT EHPAD BUGEAT	31/12/2019

Page 4 de 6

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
190002527	RESIDENCE COMMAIGNAC	VIGEOIS
190005231	EHPAD VIGEOIS	31/12/2019
190004986	ASS GEST EHPAD DE PEYRE	I FVADE
190002188	EHPAD PEYRELEVADE	31/12/2019
190005405	ASS GEST L.F. P.A. LE LO	Control of the Contro
190003756	EHPAD LE LONZAC	31/12/2019
190005363	ASSOCIATION LE CHAVA	NON
190003665	EHPAD MERLINES	31/12/2019
		100 11 65 We
190005439	ASSO GEST. MAISON RETRAIT	
190003780	EPHAD OBJAT	31/12/2019
190006080	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2019
190005421	EHPAD DE MEYSSAC	
190003772	EHPAD MEYSSAC	31/12/2019
190006049	INSTANCE COORDINATION POUR I	L'AUTONOMIE
190005843	SADPAH	31/12/2019
190012328	CCAS CHABRIGNAC	
190005926	EHPAD CHABRIGNAC	31/12/2019
100000020	EIII AD OIMBRIONAC	31/12/2019
190012351	EHPAD DE SEILHAC	
190003749	EHPAD SEILHAC	31/12/2019
750000704	04 00004 00000 0000	
750832701 190005652	SA ORPEA - SIEGE SOCI EHPAD BRIVE	
190003032	ENPAD BRIVE	31/12/2019
190005579	SARL LES LAURIERS STE FOR	TUNADE
190004044	PUV SAINTE-FORTUNADE	31/12/2019
		W
190001594	CCAS DE BRIVE-LA-GAILLA	ARDE
190003970	SSIAD DU CCAS DE BRIVE-LA-GAILLARDE	31/12/2019
870016722	MUTUALITE FRANÇAISE LIMO	DUSINE
190011635	EHPAD PERPEZAC-LE-NOIR	31/12/2019
190001644	CPAM DE LA CORREZE	
190004374	SSIAD CPAM	31/12/2019
190004366	SSIAD CPAM	31/12/2019
190004382	SSIAD CPAM	31/12/2019
190005967	SSIAD CPAM	31/12/2019

Page 5 de 6

2 3 A

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
190002998	ASSO AIDE DOM MILIEU RURA	AL BORT
190002972	SERVICE SOINS A DOMICILE ADMR	31/12/2019
190006015	INST COORD GERONTO TULLE CAN	IPAGNE NORD
190011353	SSIAD TULLE CAMPAGNE NORD	31/12/2019
190005942	INSTANCE COORDINATION GERON	ITO LAPLEAU
190006403	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2019
190006411	ASSO ADMR BUGEAT-MEYMAC	-SORNAC
190006429	SERVICE DE SOINS A DOMICILE ADMR	31/12/2019
190011205	INST COORD GERONTO CANTON D	E MERCOEUR
190011213	SSIAD DU CANTON DE MERCOEUR	31/12/2019
	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
190004747	ASSOCIATION DE FAUGE	RAS
190011403	FAM DE FAUGERAS CONDAT SUR GANAVEIX	30/06/2020

* 1 .

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-015

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-84 Dordogne

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-84 Dordogne





DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA PRÉVENTION (DGA-SP) Cité administrative Bugeaud CS 70010 24016 — PERIGUEUX CEDEX

ARRETE N° 2016-84/DOSA/CD du 2 8 DEC. 2016 relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des ESMS du département de la Dordogne 24 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Dordogne;

ARRETENT

ARTICLE 1: Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont :

- les établissements et services mentionnés aux 2°, 5° et 7° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même l, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental. Ces ESMS font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie relevant du au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles et mentionnés aux I et II de l'article L313-12 du CASF.

ARTICLE 3: La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au l de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure à la loi nº 2015-1776 du 28 décembre 2015, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental de la Dordogne,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6: Le Directeur de la Délégation Départementale de la Dordogne de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Dordogne.

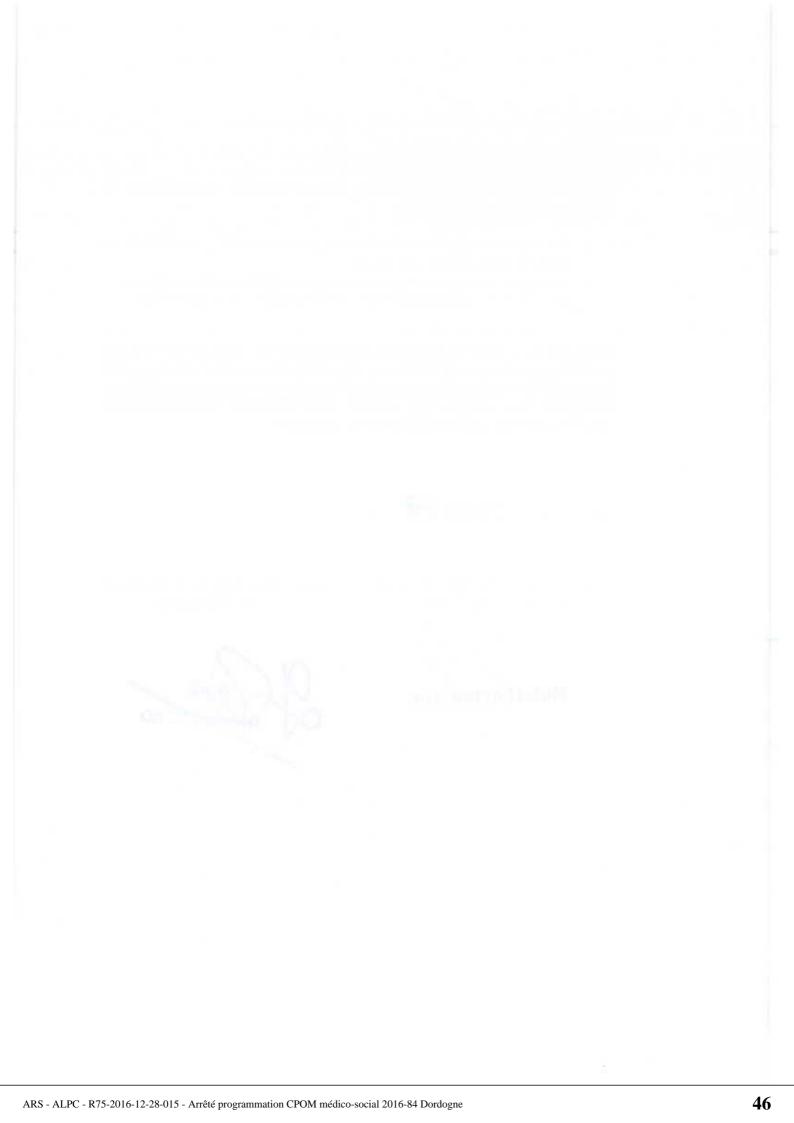
Fait à Bordeaux, le 2 8 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental de la Dordogne n

Germinal FEIRO



Dé	partem	ent	de la	Doro	loane
20	puiteii	CITC	uc iu	DOIL	OGIIC

	STATE OF THE PROPERTY OF THE P	
	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240006445	APAJH DE LA DO	RDOGNE
240000430	APAJH - CMPP DE PERIGUEUX	01/01/2017
240002527	APAJH - CMPP SARLAT	01/01/2017
240000422	APAJH - CMPP DE BERGERAC	01/01/2017
750719239	ASSOCIATION DES PARAL	YSES DE FRANCE
240012948	SAMSAH APF	01/01/2017
240008342	SESSD DES TROIS RIVIERES (APF)	01/01/2017
240016048	IEM LA SOURIS VERTE	01/01/2017
240002469	GIE DOMICILE S	SERVICE
240009332	SSIAD DU GRAND PERIGUEUX	01/07/2017
240006981	ASS SOINS SERVICES AIDE	MENAG DOMICII E
240006700	SSIAD DE CUBJAC	01/07/2017
240013797	ASSOCIATION SSIAD DU S	UD BERGERACOIS
240013805	SSIAD EYMET	01/07/2017
40006403	ASSOCIATION LES PAPI	ILLONS BLANCS
240014282	FAM MONPAZIER	31/12/2017
240013904	FAM BERGERAC MUSCADELLES	31/12/2017
240006478	LA SAUVEGARDE	ADCEA 24
240011619	ITEP DE PRIGONRIEUX	31/12/2017
240011019	SESSAD DE PRIGONRIEUX	31/12/2017
240012130	GESSAD DE l'INCOMMENA	31/12/2017
240016055	CH INTERCOMMUNAL RIBERA	
240007682	EHPAD DE RIBERAC	31/12/2017
240007708	EHPAD DE ST-AULAYE	31/12/2017
240015131	EHPAD LA MEYNARDIE	31/12/2017
240009464	SSIAD DE RIBERAC	31/12/2017
240011189	FAM LA MEYNARDIE	31/12/2017
240000844	MAISON DE RETRAITE LA ROCHE CHALAIS	
240002212	EHPAD LA PORTE D'AQUITAINE	31/12/2017
240000026	ETAB PUBLIC DEPARTEME	NTAL CLAIRVIVRE
240004085	ESAT BERTRAN DE BORN	31/12/2017
240000315	C.R.P. DE CLAIRVIVRE	31/12/2017
240014142	SAMSAH CLAIRVIVRE	31/12/2017

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240006833	ASSO OEUVRES LAIQU	JES PERIGUEUX
240000349	IME LES VERGNES	31/12/2017
240011049	SESSAD - SAISP	31/12/2017
240003335	SESSAD PERIGUEUX - EST	31/12/2017
240000497	INSTITUT AILHAUE	CASTELET
240004044	ITEP AILHAUD CASTELET	31/12/2017
240000125	SESSAD AILHAUD CASTELET	31/12/2017
240012708	ASSOCIATION SESAME AUT	SME EN PAYS FOYEN
240012799	SESSAD Autisme	31/12/2017
240002543	ALPEA	
240002576	ITEPA	31/12/2017
240012898	SAMSAH	31/12/2017
240000042	CENTRE HOSPITALIE	R DE BELVES
240007609	EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017
240009308	SSIAD DU CH DE BELVES	31/12/2017
240000281	ASSOCIATION LA JO	DIE DE VIVRE
240014001	EHPAD LA JOIE DE VIVRE	31/12/2017
0.40000.440	OFNITRE HOORITALIER	JEAN LEOLAIDE
240000448 240007716	CENTRE HOSPITALIER EHPAD DU CH J LECLAIRE	31/12/2017
240007710	ETIT AD DO OTTO LEGEATIVE	31/12/2017
240015768	CIAS SARLAT-PERI	
240009894	EHPAD RESIDENCE DU PLANTIER*	31/12/2017
the state of the s	stionnaire au 01/01/2017 et intégration au C	
240002394	CENTRE DE SANTE SAINT	-VINCENT-DE-PAUL
240008748	SSIAD SAINT VINCENT DE PAUL	31/12/2017
240002519	SSIAD DE VE	ERGT
240013177	SSIAD VERGT	31/12/2017
240013250	MAISON DE RETRAIT	TE PUBLIQUE
240013276	EHPAD LES CLAUDS DE LALY	31/12/2017
		DE THEMONI
240014258 240013896	SARL "LES JARDINS EHPAD LES JARDINS DE THENON	31/12/2017
240010090	LIFAD LLS JANDINS DE THENON	31/12/201/
240014266	SARL "LES JARDINS D	E STE-ALVERE"
240006973	EHPAD LES JARDINS DE STE-ALVERE	31/12/2017
750000218	FONDATION CAISSE D'ÉPA	RGNE SOLIDARITÉ
240005132	EHPAD RESIDENCE SAINTE-MARTHE	31/12/2017
240004184	EHPAD LA MAISON DE GOUT	31/12/2017

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240013607	ASSOCIATION RIBERAC EP	ANOUISSEMENT
240013615	FAM RESIDENCE DU VAL DE DRONNE	31/12/2018
240006825	APAJH DU PERIGO	RD NOIR
240000406	I.M.PRO JEAN LECLAIRE	31/12/2018
240004069	ESAT ATELIERS DE LAVERGNE	31/12/2018
240009860	APAJH SESSAD - SARLAT	31/12/2018
240000380	APAJH IME - SARLAT	31/12/2018
240008144	APAJH ITEP - SARLAT	31/12/2018
	, to the time of the time	01/12/2010
240000554	FONDATION DE SI	ELVES
240003327	SESSAD DE LA FONDATION DE SELVES	31/12/2018
240000182	IME DE LOUBEJAC	31/12/2018
240015644	E.P.A.C, LES DEUX S	FOLIOIAS
240006866	FOYER LA PRADA	31/12/2018
240002139	EHPAD FAUBOURG NOTRE DAME	31/12/2018
24000075 240009324	CENTRE HOSPITALIER I	31/12/2018
240007666	EHPAD DU CH D'EXCIDEUIL	31/12/2018
240000034	CENTRE HOSPITALIER	LANMARY
240007823	EHPAD DU CH LANMARY	31/12/2018
240000447	CENTRE LICERITALIER DE	PEDICHELLY
240000117	CENTRE HOSPITALIER DE	
240004390	EHPAD BEAUFORT - MAGNE CH PERIGUEUX	31/12/2018
240004408	EHPAD PARROT CH PERIGUEUX	31/12/2018
240000711	EHPAD FELIX LOBL	IGEOIS
240000588	EHPAD FELIX LOBLIGEOIS	31/12/2018
240013995	SSIAD LE BUGUE	31/12/2018
240000786	MAISON DE RETRAITE D	DE CADOUIN
240002154	EHPAD DE CADOUIN	31/12/2018
24000000	MAICON DE DETEAITE D	MONTRON
240000828 240002196	MAISON DE RETRAITE DI EHPAD FOIX DE CANDALLE	31/12/2018
240002190	ENFAD FOIX DE CANDALLE	31/12/2018
240003129	ASSOCIATION ISLE DO	RDOGNE
240003178	SSIAD MENESPLET	31/12/2018

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM	
240001339	MAISON DE RETRAITE		
240005280	EHPAD DE NEUVIC	31/12/2018	
240000901	MAISON DE RETRAITE		
240002279	EHPAD MARCEL CANTELAUBE	31/12/2018	
240000893	EHPAD MONPAZIER - RES	SIDENCE PERIGORD	
240002261	EHPAD LA RESIDENCE LE PERIGORD	31/12/2018	
240002428	SARL LE VERGER	DES BALANS	
240008755	EHPAD LE VERGER DES BALANS	31/12/2018	
240000877	MAISON DE RETRAITE	DE HAUTEFORT	
240002246	EHPAD JEAN DE HAUTEFORT	31/12/2018	
240014605	EHPAD DR JEA	N GALLET	
240009761	EHPAD DOCTEUR JEAN GALLET	31/12/2018	
240014894	EHPAD I ES JARDINS	DE PLAISANCE	
	EHPAD LES JARDINS DE PLAISANCE		
240014902	EHPAD LES JARDINS DE PLAISANCE	31/12/2018	
240014902	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM	
		Date de signature prévisionnelle du CPOM	
240006460 240013649	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM	
240006460 240013649 240002535	Année 2019 FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019	
240006460 240013649 240002535 240014233	Année 2019 FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019	
240006460 240013649 240002535 240014233 240011379	FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019	
240006460 240013649 240002535 240014233	Année 2019 FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019	
240006460 240013649 240002535 240014233 240011379 240000398	FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019	
240006460 240013649 240002535 240014233 240011379 240000398	FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019	
240006460 240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508	FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.F	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019	
240006460 240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508	FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.F. FAM ST ASTIER	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019	
240006460 240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508	FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.F FAM ST ASTIER CENTRE HOSPITALIER	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 A DE BERGERAC	
240006460 240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508 24000059 240006288 240007617	FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.F FAM ST ASTIER CENTRE HOSPITALIER SSIAD BERGERAC	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 R DE BERGERAC 31/12/2019	
240006460 240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508 24000059 240006288 240007617	FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.F FAM ST ASTIER CENTRE HOSPITALIER SSIAD BERGERAC EHPAD AU JARDIN D'ANTAN	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 R DE BERGERAC 31/12/2019	
240006460 240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508 24000059 240006288 240007617	FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.F FAM ST ASTIER CENTRE HOSPITALIER SSIAD BERGERAC EHPAD AU JARDIN D'ANTAN CENTRE HOSPITALII	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 R DE BERGERAC 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019	
240006460 240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508 24000059 240006288 240007617 24000067 240007658	FONDATION HOSPICE ORP ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.F FAM ST ASTIER CENTRE HOSPITALIER SSIAD BERGERAC EHPAD AU JARDIN D'ANTAN CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE DOMME	Date de signature prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 R DE BERGERAC 31/12/2019 ER DE DOMME 31/12/2019 31/12/2019	

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM	
240000794	MAISON DE RETRAITE	SAINT-ROME	
240002162	EHPAD SAINT- ROME	31/12/2019	
840014708	"FOYERS DE PROVINCE"		
240008706	EHPAD LE CLOS SAINT-ROCH	31/12/2019	
240001297	SARL GOCEF	RA	
240005124	EHPAD LA RETRAITE DU MANOIRE	31/12/2019	
240002436	S.A.R.L. LES TREM	OLADES	
240008763	EHPAD LES TREMOLADES	31/12/2019	
240001966	SARL MAIS DE RETRAIT	F LA DRYADE	
240008391	EHPAD LA DRYADE	31/12/2019	
240002303	RETRAITE AU PETIT O	ARDONNE	
240008631	EHPAD LE PETIT GARDONNE	31/12/2019	
240001990	SOC PAR ACTIONS SIMPL LE	S CHENES VEDTS	
240001990	EHPAD LES CHENES VERTS	31/12/2019	
240006858 240002337	MAISON DE RETRAITE LA EHPAD LA MADELEINE		
240002337	EHPAD LA MADELEINE	31/12/2019	
240012989	SYNDICAT INTERCOMM PAY	S DES 2 VALLEES	
240013029	EHPAD DU CANTON DE SAINT-CYPRIEN	31/12/2019	
240013292	ASSOCIATION LA VAL	LEE DU ROY	
240013300	EHPAD LA VALLEE DU ROY	31/12/2019	
330001025	ADGESSA		
240009449	EHPAD SAINT JOSEPH	31/12/2019	
750056335	KORIAN SA MEDICA	FRANCE	
240000224	EHPAD KORIAN VILLA DES CEBRADES	31/12/2019	
240013961	EHPAD KORIAN YVAN ROQUE	31/12/2019	
240003384	EHPAD KORIAN LES BORDS DE L'ISLE	31/12/2019	
750721334	CROIX ROUGE FRA	NCAISE	
240006742	SSIAD DE SARLAT	31/12/2019	
	OOD DE OFFICER	01/12/2010	

	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240000265	FONDATION JOI	HN BOST
240007450	EHPAD TIBERIADE	31/12/2020
240013912	FAM JOHN BOST	31/12/2020
240013748	MAS HANDICAP RARE	31/12/2020
240014159	FAM LA FAMILLE	31/12/2020
240006726	MAS JOHN BOST	31/12/2020
240000083	CH DE VAUC	LAIRE
240014290	MAS MAUD MANNONI	31/12/2020
240006841	A.P.E.I. DE PER	IGUEUX
240008482	MAS HELIODORE	31/12/2020
240004101	ESAT OSEA - TRELISSAC	31/12/2020
240013359	EEAP CALYPSO	31/12/2020
330056540	UGECAM D'AQI	JITAINE
240000364	IME BAYOT- SARRAZI	31/12/2020
240013862	SESSAD BAYOT SARRAZI	31/12/2020
240012609	ITEP COULOUNIEIX	31/12/2020
240000695	ASSOCIATION LE	RERCAIL
240000562	FAM LE BERCAIL	31/12/2020
240000141	CH DE ST AS	I fillips a fee
240013201	SSIAD DU CH DE SAINT-ASTIER	31/12/2020
240007690	EHPAD DU CH DE SAINT-ASTIER	31/12/2020
240000703	EHPAD FONF	REDE
240000570	EHPAD FONFREDE	31/12/2020
240000752	MAISON DE RETRAITE	DE BEAUMONT
240002121	EHPAD LA BASTIDE	31/12/2020
240000778	EHPAD RESIDENCE D	E LA DRONNE
240002147	EHPAD RESIDENCE DE LA DRONNE	31/12/2020
240013185	SSIAD DE BRANTOME	31/12/2020
240000810	EHPAD DE MON	TIGNAC
240002188	EHPAD EUGENE LE ROY	31/12/2020
240002100	EIII AD EGGENE EE NOT	0111272020
240000851	MAISON DE RE	
240002220	EHPAD LA ROCHE LIBERE	31/12/2020
240009878	SSIAD TERRASSON	31/12/2020
240002493	S.A.R.L. ARP	PAD
240009407	EHPAD LA FEUILLERAIE	31/12/2020
240001362	SARL RESIDENCE DE	CAVALERIE
240001362	EHPAD LES JARDINS DE CYBELE	31/12/2020

	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240001933	ASSOCIATION MAISON E	E RETRAITE
240008136	EHPAD DE SAINT LEON SUR L'ISLE	31/12/2020
240000885	MAISON DE RETRAITE I	DE LALINDE
240002253	EHPAD RESIDENCE RIVIERE ESPERANCE	31/12/2020
240013474	SIAD SOINS SERV	/ICES
240013482	SSIAD LALINDE	31/12/2020
240013847	LES JARDINS D'IROISE D	E LAMOTHE
240009779	EHPAD LES JARDINS D'IROISE DE LAMOTHE	31/12/2020
690033899	UES LES SINOPI	IFS
240008789	EHPAD LA CHENERAIE	31/12/2020
		3 11 12 12 20 20
750832701	SA ORPEA - SIEGE	SOCIAL
240008714	EHPAD RESIDENCE LES 4 SAISONS	31/12/2020
240013888	EHPAD LES PERGOLAS DE SIGOULES	31/12/2020
240015669	EHPAD LES VIGNES	31/12/2020
330058389	SARL LE BEL A	AIR .
240014506	EHPAD RESIDENCE LES CHAMINADES	31/12/2020
240003442	SARL ROSA BEI	IΔ
240013953	EHPAD MAISON DU PAYS DE VERGT	31/12/2020
	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240006403	ASSOCIATION LES PAPILL	ONS BLANCS
240013698	Etab.Expér.Enf.Hand. LE PONT	01/01/2021
240000356	IME ROSETTE-REGAIN	01/01/2021
240010959	SESSAD BERGERAC	01/01/2021
240004077	ESAT DE GAMMAREIX - BELEYMAS	01/01/2021
240011338	ESAT ATELIERS BROUSSE ST- CHRISTOPHE	01/01/2021
240000109	CENTRE HOSPITALIER D	E NONTRON
240006718	SSIAD DU CH DE NONTRON	31/12/2021
240007674	EHPAD DU CH DE NONTRON	31/12/2021
24000000	RESIDENCE DE LA	RELLE
	I COULTOL DE LA	
240000802 240009373	SSIAD DE MAREUIL SUR BELLE	31/12/2021

	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240000836	MAISON DE RETRAIT	E MUSSIDAN
240012518	SSIAD DE MUSSIDAN	31/12/2021
240002204	EHPAD DE MUSSIDAN	31/12/2021
240000869	MAISON DE RETRAITE	DE THIVIERS
240013193	SSIAD THIVIERS	31/12/2021
240002238	EHPAD LE COLOMBIER	31/12/2021
240002733	SARL LA JU	VENIE
240002741	EHPAD LA JUVENIE	31/12/2021

Département de la Dordogne

	Doparto III do la Dora	
	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240006445	APAJH DE LA DO	PRDOGNE
240000430	APAJH - CMPP DE PERIGUEUX	01/01/2017
240002527	APAJH - CMPP SARLAT	01/01/2017
240000422	APAJH - CMPP DE BERGERAC	01/01/2017
750719239	ASSOCIATION DES PARAL	YSES DE FRANCE
240012948	SAMSAH APF	01/01/2017
240008342	SESSD DES TROIS RIVIERES (APF)	01/01/2017
240016048	IEM LA SOURIS VERTE	01/01/2017
240002469	GIE DOMICILE S	ERVICE
240009332	SSIAD DU GRAND PERIGUEUX	01/07/2017
240006981	ASS SOINS SERVICES AIDE	MENAC DOMICILE
240006700		
240006700	SSIAD DE CUBJAC	01/07/2017
240013797	ASSOCIATION SSIAD DU S	UD BERGERACOIS
240013805	SSIAD EYMET	01/07/2017
240006403	ASSOCIATION LES PAPI	LLONS BLANCS
240014282	FAM MONPAZIER	31/12/2017
240013904	FAM BERGERAC MUSCADELLES	31/12/2017
240006478	LA SAUVEGARDE	ADSEA 24
240011619	ITEP DE PRIGONRIEUX	31/12/2017
240012138	SESSAD DE PRIGONRIEUX	31/12/2017
240016055	CH INTERCOMMUNAL RIBERA	AC DRONNE DOUBLE
240007682	EHPAD DE RIBERAC	31/12/2017
240007708	EHPAD DE ST-AULAYE	31/12/2017
240015131	EHPAD LA MEYNARDIE	31/12/2017
240009464	SSIAD DE RIBERAC	31/12/2017
240011189	FAM LA MEYNARDIE	31/12/2017
240000844	MAISON DE RETRAITE LA	ROCHE CHALAIS
240002212	EHPAD LA PORTE D'AQUITAINE	31/12/2017
240000026	ETAB PUBLIC DEPARTEME	NTAL CLAIRVIVRE
240004085	ESAT BERTRAN DE BORN	31/12/2017
240004085	C.R.P. DE CLAIRVIVRE	31/12/2017
240014142	SAMSAH CLAIRVIVRE	31/12/2017
==001=1 = 2	O/ WIO/ IIT OE/III VIVILE	01/12/2017

240000497 240004044	ASSO OEUVRES LAIQ IME LES VERGNES SESSAD - SAISP SESSAD PERIGUEUX - EST INSTITUT AILHAUI ITEP AILHAUD CASTELET SESSAD AILHAUD CASTELET ASSOCIATION SESAME AUT SESSAD Autisme ALPEA ITEPA SAMSAH CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 D CASTELET 31/12/2017 31/12/2017
240011049 240003335 240000497 240004044 240000125 S 240012708 240012799 240002543 240002576 240012898 240000042 240007609	SESSAD - SAISP SESSAD PERIGUEUX - EST INSTITUT AILHAUI ITEP AILHAUD CASTELET SESSAD AILHAUD CASTELET ASSOCIATION SESAME AUT SESSAD Autisme ALPEA ITEPA SAMSAH CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017 31/12/2017 D CASTELET 31/12/2017 31/12/2017 TISME EN PAYS FOYEN 31/12/2017 A 31/12/2017
240003335 240000497 240004044 240000125 S 240012708 240012799 240002543 240002576 240012898 240000042 240007609	INSTITUT AILHAUI ITEP AILHAUD CASTELET SESSAD AILHAUD CASTELET ASSOCIATION SESAME AUT SESSAD Autisme ALPEA ITEPA SAMSAH CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017 D CASTELET 31/12/2017 31/12/2017 TISME EN PAYS FOYEN 31/12/2017 A 31/12/2017
24000497 240004044 240000125 S 240012708 240012799 240002543 240002576 240012898 240000042 240007609	INSTITUT AILHAUI ITEP AILHAUD CASTELET SESSAD AILHAUD CASTELET ASSOCIATION SESAME AUT SESSAD Autisme ALPEA ITEPA SAMSAH CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 TISME EN PAYS FOYEN 31/12/2017
240004044 240000125 S 240012708 240012799 240002543 240002576 240012898 240000042 240007609	ITEP AILHAUD CASTELET BESSAD AILHAUD CASTELET ASSOCIATION SESAME AUT SESSAD Autisme ALPEA ITEPA SAMSAH CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017 31/12/2017 TISME EN PAYS FOYEN 31/12/2017
24000125 S 240012708 240012799 240002543 240002576 240012898 240000042 240007609	ASSOCIATION SESAME AUT SESSAD Autisme ALPEA ITEPA SAMSAH CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017 TISME EN PAYS FOYEN 31/12/2017 A 31/12/2017
240012708 240012799 240002543 240002576 240012898 240000042 240007609	ASSOCIATION SESAME AUT SESSAD Autisme ALPEA ITEPA SAMSAH CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017 31/12/2017
240012799 240002543 240002576 240012898 240000042 240007609	SESSAD Autisme ALPEA ITEPA SAMSAH CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017 A 31/12/2017
240002543 240002576 240012898 240000042 240007609	ALPEA ITEPA SAMSAH CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017
240002576 240012898 240000042 240007609	ITEPA SAMSAH CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017
240002576 240012898 240000042 240007609	ITEPA SAMSAH CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017
240000042 240007609	CENTRE HOSPITALII EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017
240007609	EHPAD DU CH DE BELVES	
		ER DE BELVES
240009308		31/12/2017
	SSIAD DU CH DE BELVES	31/12/2017
240000281	ASSOCIATION LA J	OIE DE VIVRE
240014001	EHPAD LA JOIE DE VIVRE	31/12/2017
240000448	CENTRE HOSPITALIER	JEAN LECLAIRE
	EHPAD DU CH J LECLAIRE	31/12/2017
240015768	CIAS SARLAT-PER	ICOPD NOIP
	PAD RESIDENCE DU PLANTIER*	31/12/2017
	e au 01/01/2017 et intégration au C	
240002394	CENTRE DE SANTE SAINT	
	SIAD SAINT VINCENT DE PAUL	31/12/2017
		•
240002519 240013177	SSIAD VERGT	ERGT 31/12/2017
240013177	SSIAD VERGI	31/12/2017
240013250	MAISON DE RETRAI	
240013276 EI	HPAD LES CLAUDS DE LALY	31/12/2017
240014258	SARL "LES JARDINS	DE THENON"
240013896 EHF	PAD LES JARDINS DE THENON	31/12/2017
240014266	SARL "LES JARDINS D	E STE-ALVERE"
	D LES JARDINS DE STE-ALVERE	31/12/2017
750000218	FONDATION CAISSE D'ÉPA	ARGNE SOLIDARITÉ
	AD RESIDENCE SAINTE-MARTHE	31/12/2017
	HPAD LA MAISON DE GOUT	31/12/2017

Date de signature Année 2018 prévisionnelle du CPOM 240013607 ASSOCIATION RIBERAC EPANOUISSEMENT 240013615 FAM RESIDENCE DU VAL DE DRONNE 31/12/2018 240006825 **APAJH DU PERIGORD NOIR** 240000406 I.M.PRO JEAN LECLAIRE 31/12/2018 240004069 ESAT ATELIERS DE LAVERGNE 31/12/2018 240009860 APAJH SESSAD - SARLAT 31/12/2018 240000380 APAJH IME - SARLAT 31/12/2018 240008144 APAJH ITEP - SARLAT 31/12/2018 **FONDATION DE SELVES** 240000554 240003327 SESSAD DE LA FONDATION DE SELVES 31/12/2018 240000182 IME DE LOUBEJAC 31/12/2018 240015644 E.P.A.C. LES DEUX SEQUOIAS 240006866 FOYER LA PRADA 31/12/2018 240002139 EHPAD FAUBOURG NOTRE DAME 31/12/2018 240000075 CENTRE HOSPITALIER D'EXCIDEUIL 240009324 SSIAD DU CH D'EXCIDEUIL 31/12/2018 240007666 EHPAD DU CH D'EXCIDEUIL 31/12/2018 240000034 **CENTRE HOSPITALIER LANMARY** 240007823 EHPAD DU CH LANMARY 31/12/2018 240000117 **CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX** 31/12/2018 EHPAD BEAUFORT - MAGNE CH PERIGUEUX 240004390 EHPAD PARROT CH PERIGUEUX 240004408 31/12/2018 240000711 **EHPAD FELIX LOBLIGEOIS** 240000588 **EHPAD FELIX LOBLIGEOIS** 31/12/2018 240013995 31/12/2018 SSIAD LE BUGUE MAISON DE RETRAITE DE CADOUIN 240000786 240002154 **EHPAD DE CADOUIN** 31/12/2018 MAISON DE RETRAITE DE MONTPON 240000828 240002196 EHPAD FOIX DE CANDALLE 31/12/2018 **ASSOCIATION ISLE DORDOGNE** 240003129 SSIAD MENESPLET 31/12/2018 240003178

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240001339	MAISON DE RE	ETRAITE
240005280	EHPAD DE NEUVIC	31/12/2018
240000901	MAISON DE RE	ETRAITE
240002279	EHPAD MARCEL CANTELAUBE	31/12/2018
240000893	EHPAD MONPAZIER - RES	SIDENCE PERIGORD
240002261	EHPAD LA RESIDENCE LE PERIGORD	31/12/2018
240002428	SARL LE VERGER I	DES BALANS
240008755	EHPAD LE VERGER DES BALANS	31/12/2018
		== ===================================
240000877	MAISON DE RETRAITE	Control Contro
240002246	EHPAD JEAN DE HAUTEFORT	31/12/2018
240014605	EHPAD DR JEAN	N GALLET
240009761	EHPAD DOCTEUR JEAN GALLET	31/12/2018
240014894	EHPAD LES JARDINS	DE PLAISANCE
240014902	EHPAD LES JARDINS DE PLAISANCE	31/12/2018
		Data de cianatura
	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240006460	Année 2019 FONDATION HOSPICE ORPH	prévisionnelle du CPOM
240013649		prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019
240013649 240002535	FONDATION HOSPICE ORPH ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif	prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019
240013649 240002535 240014233	FONDATION HOSPICE ORPH ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA	prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019
240013649 240002535	FONDATION HOSPICE ORPH ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST	prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019
240002535 240014233 240011379 240000398	FONDATION HOSPICE ORPH ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU	prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019
240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982	FONDATION HOSPICE ORPH ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.P	prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019
240013649 240002535 240014233 240011379 240000398	FONDATION HOSPICE ORPH ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU	prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019
240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508	FONDATION HOSPICE ORPH ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.P	prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019
240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508 24000059 240006288	FONDATION HOSPICE ORPH ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.P FAM ST ASTIER CENTRE HOSPITALIER SSIAD BERGERAC	### Prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX
240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508	FONDATION HOSPICE ORPH ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.P FAM ST ASTIER CENTRE HOSPITALIER	prévisionnelle du CPOM HELINES PERIGUEUX 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 31/12/2019 . 31/12/2019 DE BERGERAC
240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508 24000059 240006288 240007617	FONDATION HOSPICE ORPH ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.P FAM ST ASTIER CENTRE HOSPITALIER SSIAD BERGERAC	## Prévisionnelle du CPOM
240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508 24000059 240006288 240007617	FONDATION HOSPICE ORPH ITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.P FAM ST ASTIER CENTRE HOSPITALIER SSIAD BERGERAC EHPAD AU JARDIN D'ANTAN	### Prévisionnelle du CPOM ### PRIGUEUX
240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508 240000059 240006288 240007617	FONDATION HOSPICE ORPHITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.P FAM ST ASTIER CENTRE HOSPITALIER SSIAD BERGERAC EHPAD AU JARDIN D'ANTAN CENTRE HOSPITALIE	### Prévisionnelle du CPOM ####################################
240013649 240002535 240014233 240011379 240000398 240001982 240008508 24000059 240006288 240007617 24000067 240007658	FONDATION HOSPICE ORPHITEP DE NEUVIC Institut socio-éducatif APEA SESSAD DORDOGNE OUEST IME LE CHATEAU A.D.H.P FAM ST ASTIER CENTRE HOSPITALIER SSIAD BERGERAC EHPAD AU JARDIN D'ANTAN CENTRE HOSPITALIE EHPAD DU CH DE DOMME	## Prévisionnelle du CPOM ## PRIGUEUX

Date de signature Année 2019 prévisionnelle du CPOM 240000794 MAISON DE RETRAITE SAINT-ROME EHPAD SAINT- ROME 240002162 31/12/2019 840014708 "FOYERS DE PROVINCE" 240008706 EHPAD LE CLOS SAINT-ROCH 31/12/2019 240001297 SARL GOCEFRA 240005124 EHPAD LA RETRAITE DU MANOIRE 31/12/2019 240002436 S.A.R.L. LES TREMOLADES 240008763 EHPAD LES TREMOLADES 31/12/2019 240001966 SARL MAIS DE RETRAITE LA DRYADE 240008391 EHPAD LA DRYADE 31/12/2019 240002303 RETRAITE AU PETIT GARDONNE 240008631 EHPAD LE PETIT GARDONNE 31/12/2019 240001990 SOC PAR ACTIONS SIMPL LES CHENES VERTS 240008565 EHPAD LES CHENES VERTS 31/12/2019 240006858 MAISON DE RETRAITE LA MADELEINE 240002337 EHPAD LA MADELEINE 31/12/2019 240012989 SYNDICAT INTERCOMM PAYS DES 2 VALLEES 240013029 EHPAD DU CANTON DE SAINT-CYPRIEN 31/12/2019 240013292 ASSOCIATION LA VALLEE DU ROY 240013300 EHPAD LA VALLEE DU ROY 31/12/2019 330001025 **ADGESSA** 240009449 EHPAD SAINT JOSEPH 31/12/2019 750056335 **KORIAN SA MEDICA FRANCE** 240000224 EHPAD KORIAN VILLA DES CEBRADES 31/12/2019 240013961 EHPAD KORIAN YVAN ROQUE 31/12/2019 240003384 EHPAD KORIAN LES BORDS DE L'ISLE 31/12/2019 **CROIX ROUGE FRANÇAISE**

SSIAD DE SARLAT

31/12/2019

750721334

240006742

	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240000265	FONDATION JOHN	N BOST
240007450	EHPAD TIBERIADE	31/12/2020
240013912	FAM JOHN BOST	31/12/2020
240013748	MAS HANDICAP RARE	31/12/2020
240014159	FAM LA FAMILLE	31/12/2020
240006726	MAS JOHN BOST	31/12/2020
240000083	CH DE VAUCLA	AIRE
240014290	MAS MAUD MANNONI	31/12/2020
240006841	A.P.E.I. DE PERIG	GUEUX
240008482	MAS HELIODORE	31/12/2020
240004101	ESAT OSEA - TRELISSAC	31/12/2020
240013359	EEAP CALYPSO	31/12/2020
330056540	UGECAM D'AQUI	TAINE
240000364	IME BAYOT- SARRAZI	31/12/2020
240013862	SESSAD BAYOT SARRAZI	31/12/2020
240012609	ITEP COULOUNIEIX	31/12/2020
240000695	ASSOCIATION LE E	BERCAIL
240000562	FAM LE BERCAIL	31/12/2020
240000141	CH DE ST AST	IER
240013201	SSIAD DU CH DE SAINT-ASTIER	31/12/2020
240007690	EHPAD DU CH DE SAINT-ASTIER	31/12/2020
240000703	EHPAD FONFR	FDF
240000570	EHPAD FONFREDE	31/12/2020
240000752	MAISON DE RETRAITE D	E REALIMONT
240000732	EHPAD LA BASTIDE	31/12/2020
240000779	EHPAD RESIDENCE DE	I A DRONNE
24000778	EHPAD RESIDENCE DE LA DRONNE	
240002147 240013185	SSIAD DE BRANTOME	31/12/2020 31/12/2020
240013165	SSIAD DE BRANTOIVIE	31/12/2020
240000810	EHPAD DE MONT	
240002188	EHPAD EUGENE LE ROY	31/12/2020
240000851	MAISON DE RETI	
240002220	EHPAD LA ROCHE LIBERE	31/12/2020
240009878	SSIAD TERRASSON	31/12/2020
240002493	S.A.R.L. ARPP	AD
240009407	EHPAD LA FEUILLERAIE	31/12/2020
240001362	SARL RESIDENCE DE	CAVALERIE
240006379	EHPAD LES JARDINS DE CYBELE	31/12/2020

	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240001933	ASSOCIATION MAISON E	DE RETRAITE
240008136	EHPAD DE SAINT LEON SUR L'ISLE	31/12/2020
240000885	MAISON DE RETRAITE I	DE LALINDE
240002253	EHPAD RESIDENCE RIVIERE ESPERANCE	31/12/2020
240013474	SIAD SOINS SERV	VICES
240013482	SSIAD LALINDE	31/12/2020
240013847	LES JARDINS D'IROISE D	NE I AMOTHE
240009779	EHPAD LES JARDINS D'IROISE DE LAMOTHE	31/12/2020
690033899	UES LES SINOPI	
240008789	EHPAD LA CHENERAIE	31/12/2020
750832701	SA ORPEA - SIEGE	SOCIAL
240008714	EHPAD RESIDENCE LES 4 SAISONS	31/12/2020
240013888	EHPAD LES PERGOLAS DE SIGOULES	31/12/2020
240015669	EHPAD LES VIGNES	31/12/2020
330058389	SARL LE BEL A	AIR .
240014506	EHPAD RESIDENCE LES CHAMINADES	31/12/2020
240003442	SARL ROSA BEI	LA
240013953	EHPAD MAISON DU PAYS DE VERGT	31/12/2020
	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240006403	ASSOCIATION LES PAPILL	ONS BLANCS
240013698	Etab.Expér.Enf.Hand. LE PONT	01/01/2021
240000356	IME ROSETTE-REGAIN	01/01/2021
240010959	SESSAD BERGERAC	01/01/2021
240004077	ESAT DE GAMMAREIX - BELEYMAS	01/01/2021
240011338	ESAT ATELIERS BROUSSE ST- CHRISTOPHE	01/01/2021
240000109	CENTRE HOSPITALIER DI	E NONTRON
240006718	SSIAD DU CH DE NONTRON	31/12/2021
240007674	EHPAD DU CH DE NONTRON	31/12/2021
240000802	RESIDENCE DE LA I	BELLE
240009373	SSIAD DE MAREUIL SUR BELLE	31/12/2021
	EHPAD RESIDENCE DE LA BELLE	31/12/2021

	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
240000836	MAISON DE RETRAIT	E MUSSIDAN
240012518	SSIAD DE MUSSIDAN	31/12/2021
240002204	EHPAD DE MUSSIDAN	31/12/2021
240000869	MAISON DE RETRAITE	DE THIVIERS
240013193	SSIAD THIVIERS	31/12/2021
240002238	EHPAD LE COLOMBIER	31/12/2021
240002733	SARL LA JUV	/ENIE
240002741	EHPAD LA JUVENIE	31/12/2021

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-017

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-85 Lot-et-Garonne

Arrêté de programmation CPOM médico-social 2016-85 du Lot-et-Garonne





ARRETE N° 2016-85/DOSA/CD du n R NFC 2016 relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des ESMS du département du Lot-et-Garonne 47 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Le Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne,

VU le code de l'action sociale et des familles.

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Lotet-Garonne:

ARRETENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même l, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dépendante et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1er janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1er janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au l de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6: Le Directeur de la Délégation Départementale du Lot-et-Garonne de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 2 8 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne

3



SWELL WEEK	Département du Lot-et-Garonn	е
	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
470001686	PETITES SOEURS PAUVI	RES
470001694	EHPAD MA MAISON	30/06/2017
470000407	CENTRE HOSPITALIER DE F	FUMEL
470008756	EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DE FUMEL	30/06/2017
470014267	SARL LA FONTAINE BAZE	ILLE
470014275	EHPAD LA FONTAINE BAZEILLE	30/06/2017
920026291	SARL CLEOME	
470014515	EHPAD LE HAMEAU DE PRAYSSAS	30/06/2017
470014168	RESIDENCE BELLEVUI	
470014143	EHPAD KORIAN BELLEVUE	30/06/2017
	THE ROLL WAS BELLEVOL	00/00/2017
470016064	SAS RESIDENCE DU LA	.c
470004110	EHPAD RESIDENCE BEURRE	30/06/2017
470009739	EHPAD RESIDENCE DU LAC	30/06/2017
470004102	EHPAD FLEURY ZOPPOLA	30/06/2017
470009184	AMAT	
470005844	ESAT DE BOUET - ST LEON DAMAZAN	30/10/2017
470008319	ESAT LE MERIGNAC - MIRAMONT DE GUYENNE	30/10/2017
470009101	ASSOCIATION NOTRE DAME [OF PITIE
470014853	FAM MAISON SAINT PAUL	30/10/2017
470013913	SESSAD LOU ROUCAL	30/10/2017
470000225	IME MONTCLAIRJOIE	30/10/2017
470008061	ESAT MONTCLAIRJOIE - STE LIVRADE/LOT	30/10/2017
470009143	ASSOCIATION SOLINCIT	E Company
470003039	IME SOLINCITE	30/10/2017
470013889	SAMSAH SOLINCITE	30/10/2017
470012709	SESSAD SOLINCITE	30/10/2017
470000316	CENTRE HOSPITALIER D'A	GEN
470008566	CAMSP CH AGEN	30/10/2017
470015942	UNA Guyenne 47	
470015959	MAT DE SEYCHES	30/10/2017
		23. 10/2011

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
470000381	CH DEPARTEMENTAL DE LA	CANDELIE
470014259	MAS DU SEGURAN	30/10/2017
470009085	ALGEE	24420247
470008020	ESAT AGNELIS - SITE DE FOULAYRONNES	31/12/2017
470000217	ITEP DES DEUX RIVIERES	31/12/2017
470000209	IME CAZALA	31/12/2017
470011123	SESSAD LA PASSERELLE	31/12/2017
470000191	IME FONGRAVE	31/12/2017
470000282	CMPP MARMANDE - ALGEEI	31/12/2017
470002023	CMPP VILLENEUVE - ALGEEI	31/12/2017
470000183	IME LES RIVES DU LOT - ALGEEI	31/12/2017
470005505	ESAT CASTILLE - CLAIRAC	31/12/2017
470015074	CAMSP MARMANDE - ALGEEI	31/12/2017
470000274	CMPP AGEN	31/12/2017
470013210	CAMSP VILLENEUVE - ALGEEI	31/12/2017
470000233	IME LALANDE	31/12/2017
470013624	SESSAD CONFLUENT	31/12/2017
470013905	SESSAD AGEN	31/12/2017
470008863	CAMSP AGEN - ALGEEI	31/12/2017
470013533	FAM LA FERRETTE	31/12/2017
470015074	CAMSP MARMANDE - ALGEEI	31/12/2017
	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
750719239	ASSOCIATION DES PARALYSES	DE FRANCE
470000498	FAM RENE BONNET	01/06/2018
70000042	GIE INFIRMIER CANTON LA	VAPDAC
17000043	SSIAD DU CANTON DE LAVARDAC	30/06/2018
470000464	SSIAD DU CANTON DE LAVARDAC	30/00/2018
70015371	GCSMS MOYENNE GAR	ONNE
470008665	SSIAD ASSID DE MARMANDE	30/06/2018
470011248	SSIAD CASTEL SANTE	30/06/2018
1=0000100	ACC PROTECTANTE REC ECOUT	E ET COUTIEN
170009168	ASS PROTESTANTE REG ECOUT	31/12/2018
470008293	ISEP	31/12/2018
470010810	SESSAD GARDOLLE	31/12/2018
470011578 470008186	ISEP LA CERISAIE ITEP GARDOLLE	31/12/2018
470000100	TIEL GARDOLLE	5 1/ 12/2010
20026093	ASSOCIATION L' ESS	
470011024	ESAT L'ESSOR - MEZIN	31/12/2018
470013947	FAM ESSOR SAINT HILAIRE	31/12/2018

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
470009176	AMICALE LAIQUE D'AG	EN
470010448	ESAT DE VERONE - FOULAYRONNES	31/12/2018
470010158	SESSAD FORMA PRO	31/12/2018
470000241	IMPRO VERONE	31/12/2018
470011628	ASSOCIATION HANDI-SSIA	AD 47
470011669	HANDI SSIAD	31/12/2018
	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
470000340	CENTRE HOSPITALIER DE N	NERAC
470008699	EHPAD CH DE NERAC	01/01/2019
470002916	SSIAD DE NERAC	01/01/2019
470004660	CHIC MADMANDE TON	VEINO.
470001660	C.H.I.C. MARMANDE - TON	ALCOHOL:
470005356	EHPAD E1 CHIC MARMANDE	01/01/2019
470008715	EHPAD GARDOLLE - CHIC TONNEINS	01/01/2019
470011073 470008798	SSIAD CHIC MARMANDE-TONNEINS EHPAD JEAN DESTANG - CHIC MARMANDE	01/01/2019
470000357 470008749	HOPITAL LOCAL DE CASTEL EHPAD HL DE CASTELJALOUX	JALOUX 01/01/2019
330039579	ASSOCIATION POUR LE SERVICE	ALIX AINES
470009648	EHPAD LES CHENES VERTS	01/01/2019
750832701	SA ORPEA - SIEGE SOCI	AL
470009747	EHPAD LA TOUR DE PUJOLS	01/01/2019
470013566	EHPAD LES MAGNOLIAS	01/01/2019
470009754	EHPAD LE CHATEAU	01/01/2019
470000365	HOPITAL LOCAL PENNE D' A	GENAIS
470010836	SSIAD HL PENNE D'AGENAIS	01/01/2019
470008772	EHPAD LES TILLEULS	01/01/2019
470010554	SARL LES PRES DU MOU	LIN
470010562	EHPAD LES PRES DU MOULIN	01/04/2019
470010513	ASSOC SANTE CHEZ SOI BEA	UVILLE
470010521	SSIAD "SANTE CHEZ SOI"	30/06/2019
470013129	SSIAD LES TERRASSES DE GA	ARONNE
470001728	SSIAD LES TERRASSES DE GARONNE	30/06/2019

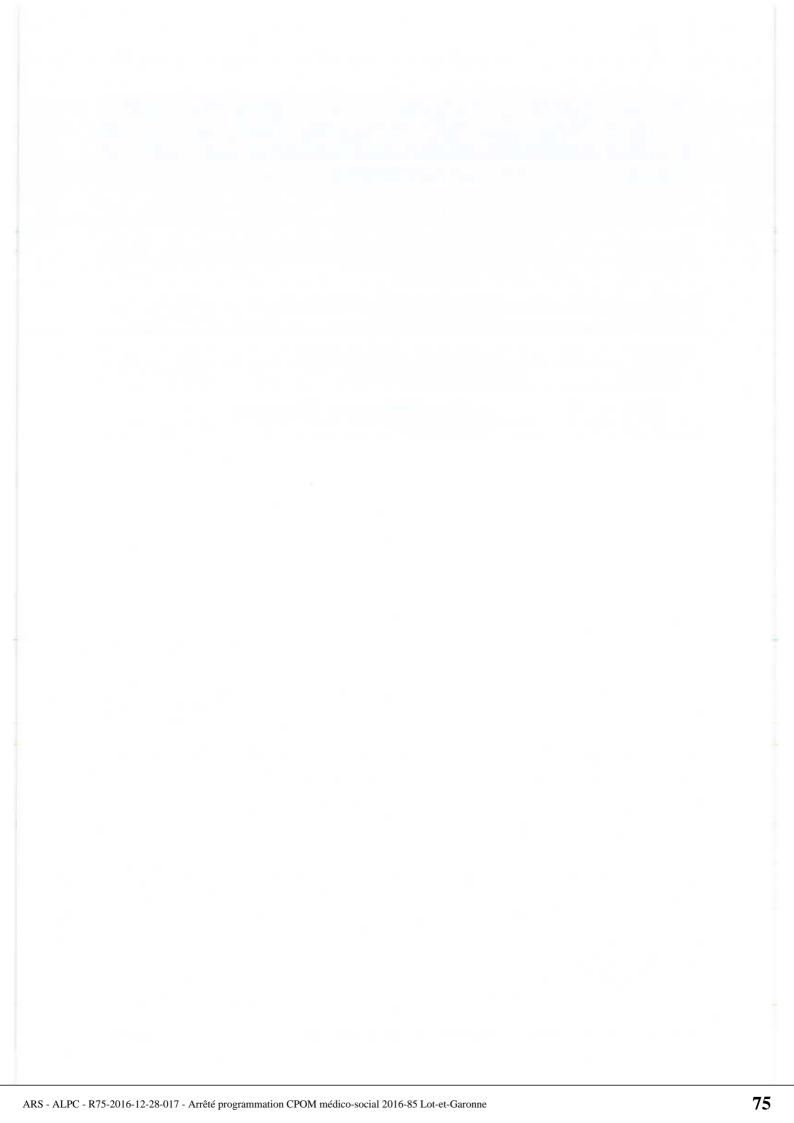
	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
470013038	SERVICE DE SOINS INFIRMIER	S A DOMICILE
470002973	SSIAD DE LAROQUE TIMBAUT	30/06/2019
470015363	ASSOCIATION SANTE-FAI	MILLE-47
470008202	SSIAD SANTÉ FAMILLE 47	30/06/2019
330023789	ASSOCIATION LOG	ΕΛ
470001819	EHPAD LA VILLA DE L'ERMITAGE	01/07/2019
	574 D. 100 FM FN T DUD. 10 A	HTONOME
470015918	ETABLISSEMENT PUBLIC A EHPAD LA BOURDETTE	27/10/2019
470001744	EHPAD LA BOURDETTE	21/10/2019
470009119	ADAPEI DU LOT-ET-GA	
470013525	FAM RESIDENCE D'OLT	31/12/2019
470008640	MAS LES QUATRE SAISONS	31/12/2019
930019484	LIGUE ADAPT DIMINUE PHYSI	QUE TRAVAIL
470004700	SMSA	31/12/2019
470001769	Cirio, t	
470001769	CRP	31/12/2019
		Date de signature prévisionnelle du CPOM
470002247	CRP	Date de signature prévisionnelle du CPOM
470002247	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020
470002247 470000639	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS	Date de signature prévisionnelle du CPOM
470002247 47000639 470012964 470002031	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020
470002247 47000639 470012964 470002031	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020
470002247 47000639 470012964 470002031 470000316 470005398	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR CENTRE HOSPITALIER I	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020 D'AGEN 01/01/2020
470002247 47000639 470012964 470002031 470000316 470005398	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR CENTRE HOSPITALIER I EHPAD POMPEYRIE	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020 D'AGEN 01/01/2020
470002247 47000639 470012964 470002031 470000316 470005398	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR CENTRE HOSPITALIER I EHPAD POMPEYRIE EURL THEMIS MARMA	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020 D'AGEN 01/01/2020 ANDE 01/01/2020
470002247 47000639 470012964 470002031 47000316 470005398 470013202 470009028	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR CENTRE HOSPITALIER I EHPAD POMPEYRIE EURL THEMIS MARMA EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020 D'AGEN 01/01/2020
470002247 47000639 470012964 470002031 47000316 470005398 470013202 470009028 470010760 470001702	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR CENTRE HOSPITALIER I EHPAD POMPEYRIE EURL THEMIS MARMA EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY RESIDENCE DES REMPAR EHPAD LES REMPARTS	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020 D'AGEN 01/01/2020 ANDE 01/01/2020 TS S.N.C. 01/01/2020
470002247 47000639 470012964 470002031 470000316 470005398 470013202 470009028 470010760	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR CENTRE HOSPITALIER DE EHPAD POMPEYRIE EURL THEMIS MARMA EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY RESIDENCE DES REMPAR	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020 D'AGEN 01/01/2020 ANDE 01/01/2020 TS S.N.C. 01/01/2020
470002247 47000639 470012964 470002031 47000316 470005398 470013202 470009028 470010760 470001702 470001645 470010455	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR CENTRE HOSPITALIER I EHPAD POMPEYRIE EURL THEMIS MARMA EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY RESIDENCE DES REMPAR EHPAD LES REMPARTS M DE RETRAITE "BEL EHPAD BEL AIR	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020 D'AGEN 01/01/2020 ANDE 01/01/2020 ARTS S.N.C. 01/01/2020
470002247 470000639 470012964 470002031 47000316 470005398 470013202 470009028 470001702 470001645 470010455	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR CENTRE HOSPITALIER I EHPAD POMPEYRIE EURL THEMIS MARMA EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY RESIDENCE DES REMPAR EHPAD LES REMPARTS M DE RETRAITE "BEL EHPAD BEL AIR ASSOCIATION "SOINS	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020 D'AGEN 01/01/2020 ANDE 01/01/2020 AIR'' 01/01/2020 2000''
470002247 47000639 470012964 470002031 47000316 470005398 470013202 470009028 470010760 470001702 470001645 470010455	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR CENTRE HOSPITALIER I EHPAD POMPEYRIE EURL THEMIS MARMA EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY RESIDENCE DES REMPAR EHPAD LES REMPARTS M DE RETRAITE "BEL EHPAD BEL AIR	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020 D'AGEN 01/01/2020 ANDE 01/01/2020 ARTS S.N.C. 01/01/2020
470002247 470000639 470012964 470002031 47000316 470005398 470013202 470009028 470001702 470001645 470010455	Année 2020 MAISON RETRAITE DE CAS SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR CENTRE HOSPITALIER I EHPAD POMPEYRIE EURL THEMIS MARMA EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY RESIDENCE DES REMPAR EHPAD LES REMPARTS M DE RETRAITE "BEL EHPAD BEL AIR ASSOCIATION "SOINS	Date de signature prévisionnelle du CPOM TELMORON 01/01/2020 01/01/2020 D'AGEN 01/01/2020 ANDE 01/01/2020 ARTS S.N.C. 01/01/2020 AIR" 01/01/2020

	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
470000605	ASSOCIATION CTRE DE SOINS D	E RODRIGUES
470012659	SSIAD DE RODRIGUES	30/06/2020
470012899	ASSOCIATION LES TROIS C	ANTONS
470012972	SSIAD LES TROIS CANTONS	30/06/2020
470014358	ASSOCIATION "POLE SSIAD DEVE	ELOPPEMENT"
470014879	POLE SSIAD DEVELOPPEMENT ALZHEIMER	30/06/2020
470009127	ASSOCIATION SALIVECA	ABDE
470009127	ASSOCIATION SAUVEGA CSAPA GENERALISTE	
470012378	CSAPA GENERALISTE CAARUD	31/12/2020 31/12/2020
470012378	LHSS	31/12/2020
470010604	ESAT CART' SERVICES - BON ENCONTRE	31/12/2020
470000415	CENTRE DE GUIDANCE INFANTILE	31/12/2020
470011479	ACT	31/12/2020
330056540	Année 2021 UGECAM D'AQUITAIN	prévisionnelle du CPOM
470002304	IME LAPEYRE	01/01/2021
470013616	MAS LAPEYRE	01/01/2021
330050048	TRISOMIE 21 AQUITAIN	NE
470012808	SESSAD TRISOMIE 21	01/01/2021
470000613	MAISON DE RETRAITE DE CAS	COENELIII
470000506	EHPAD CASSENEUIL	01/01/2021
470000000	EIII AD CAGGENEGIE	01/01/2021
470000621	MAISON DE RETRAITE D'AIGUILLON	
470000514	EHPAD D'AIGUILLON	01/01/2021
470008210	SSIAD D'AIGUILLON	01/01/2021
470000647	MAISON DE RETRAITE CASTIL	LONNES
470002049	EHPAD LES MARRONNIERS	01/01/2021
	SSIAD DE CASTILLONNES	01/01/2021
470010620		
	MAISON DE RETRAITE DE C	LAIRAC
	MAISON DE RETRAITE DE C EHPAD LES CAPUCINS	LAIRAC 01/01/2021
470000654		01/01/2021

	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
470000670	MAISON DE RETRAITE FEUGA	ROLLES
470002072	EHPAD MERE ADELAIDE D'IMBERT	01/01/2021
470000688	M DE RETRAITE DU MAS D'A	GENAIS
470002080	EHPAD MAS D'AGENAIS	01/01/2021
470000704	MAISON DE RETRAITE DE M	MEZIN
470002106	EHPAD RESIDENCE L'OREE DES BOIS	01/01/2021
470000712	MAISON RETRAITE MIRAMONT D	E GUYENNE
470002114	EHPAD FONDATION SOUSSIAL	01/01/2021
		ANIOUNI
470000720	MAISON DE RETRAITE MONFL	
470002130	EHPAD RENE ANDRIEU	01/01/2021
470002254	SSIAD DE MONFLANQUIN	01/01/2021
470000738	M DE RETRAITE PORT SAINT	E MARIE
470002148	EHPAD SAINTE CATHERINE	01/01/2021
470000746	M DE RETRAITE DE STE LIVRA	ADE/LOT
470009234	SSIAD DE SAINTE LIVRADE SUR LOT	01/01/2021
470002155	EHPAD SAINT MARTIN ET GASTON CARRERE	01/01/2021
470000753	MAISON RETRAITE EULA	LIE
470002189	EHPAD EULALIE	01/01/2021
470000764	MAISON RETRAITE VILLER	DEAL
47000761	EHPAD PIERRE GRENIER DE CARDENAL	01/01/2021
470002197 470008988	SSIAD DE VILLEREAL	01/01/2021
470000988	SSIAD DE VILLEINEAL	01/01/2021
470000779	MAISON DE RETRAITE DE CA	ANCON
470002239	EHPAD DE CANCON	01/01/2021
750000218	FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE	SOI IDARITÉ
470004094	EHPAD RESIDENCE DE RAYMOND	01/01/2021
	10 March 1997	
750721300	FONDATION DE L'ARMEE DU	
470005448	EHPAD SOLEIL D'AUTOMNE	01/01/2021
470000324	CENTRE HOSPITALIER DE VILI	ENEUVE
470008848	SSIAD DU CH DE VILLENEUVE SUR LOT	01/01/2021
470008723	EHPAD LE PORT DE GAJAC	01/01/2021
470013277	SAS TIERS TEMPS RESIDENCE S	SAINT JEAN
470013285	EHPAD TIERS TEMPS SAINT JEAN	01/01/2021

Page 6 de 7

	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
470001579	MAISON DE RETRAITE LES	S 2 VALLEES
470010786	SSIAD DE SOS EN ALBRET	01/01/2021
470009259	EHPAD LES DEUX VALLEES	01/01/2021
470012980	CHATEAU DE PARDIAC - RETI	RAITE SEJOUR
470009267	EHPAD CHATEAU DE PARDIAC	01/01/2021
470001603	M DE R DE PUYMIF	ROL
470009796	EHPAD LES TERRASSES	01/01/2021
630011153	SAS CLINIDOM	
470014333	EHPAD MAISON SAINT MARTIN	01/01/2021
470016270	LES JARDINS DU LOT ET	GARONNE
470014283	EHPAD LOUIS IX	31/10/2021



ARS - ALPC

R75-2016-12-28-013

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-86 Deux-Sèvres

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-86 Deux-Sèvres





ARRETE N° 2016-86/DOSA/CD du 2 8 DEC. 2016 relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des ESMS du département Deux-Sèvres 79 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 :

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

AF

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Deux-Sèvres:

ARRETENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dépendante et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1er janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1er janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.



ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale des Deux-Sèvres de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le

28 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Le Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Gilbert FAVREAU

Michel LAFORCADE

Département des Deux-Sèvres		
	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
750000218	FONDATION CAISSE D'ÉPAR	
790003578	EHPAD - RESIDENCE DES TROIS ROIX	04/12/2017
790003693	EHPAD - RESIDENCE CLODOMIR ARNAUD	04/12/2017
790006548	MAS PUBLIQUE DE	
790014385	MAS DU FIEF JOLY	31/12/2017
750719239	ASSOCIATION DES PARALY	SES DE FRANCE
790016190	FAM GABRIEL BORDIER	31/12/2017
790016190	SESSAD APF	31/12/2017
790017875	SAMSAH APF NORD DEUX SEVRES	31/12/2017
70000000	ITEP DE LA ROUS	SILLE
790000806	ITEP DE LA ROUSSILLE	31/12/2017
790003784 790016240	SESSAD - ITEP DE LA ROUSSILLE	31/12/2017
790018600 790018808	SAMSAH DE L'UDAF	31/12/2017
790000590	MAISON DE RETRAIT	E D'OIRON
790000376	EHPAD - RESIDENCE L'OREE DES BOIS	04/12/2017
790008239	CENTRE COMMUNAL D'AC	CTION SOCIALE
790000233	EHPAD - RESIDENCE DU PARC	30/12/2017
790008296	CENTRE COMMUNAL D'AG	
790000475	EHPAD - RESIDENCE LA VERGNE ET MANGA	30/12/2017
790000707	ASSOC D ENTRAIDE	SOCIALE
790003602	EHPAD - LES BUISSONNETS	31/12/2017
	SA ORPEA - SIEGE	SOCIAL
750832701 790012926	EHPAD - RESIDENCE ORPEA L'ANGELIQUE	27/12/2017
790012926	PUV - LA ROSELIERE	31/12/2017
	CENTRE HOSPITALIER	DE MAULEON
790000079 790006118	EHPAD - CH DE MAULEON	31/12/2017
	CTRE HOSPIT. NORD D	EUX-SEVRES
790006654 790013452	EHPAD P - RESIDENCE ALLONNEAU	23/11/2017
790013402	SSIAD DE THOUARS - CH NORD DEUX-SEVRES	

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-86

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPON
790008312	CENTRE COMMUNAL D'A	CTION SOCIAL E
790006746	EHPAD - RESIDENCE ALIENOR D'AQUITAINE	18/12/2017
70000000		
790003289	S.A.R.L. NICOLAS S	EVILEANO
790013288	EHPAD - NICOLAS SEVILEANO	31/12/2017
790014716	CENTRE COLUMN	
790014724	CENTRE COMMUNAL D'A EHPAD - RESIDENCE LES FEUILLANTINES	
	ETH AB TRESIDENCE LES FEUILLANTINES	17/12/2017
810010876	LES JARDINS D'A	IEEDEO
790016588	EHPAD - JARDINS DU CHATEAU D'AIFFRES	
	THE STATE OF THE S	31/12/2017
790002497	ASSOCIATION ME	LIORIS
790011878	PUV - MELIORIS LE LOGIS DES FRANCS	31/12/2017
700040745		
790016745	RESIDENCE LES DEUX	CHATEAUX
790000392	EHPAD - RESIDENCE CASTELBOURDINOISE	31/12/2017
790014864	SSIAD DE MAZIERES-ST PARDOUX	31/12/2017
700047707	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
790017727	ASS. GPA 79-	16
790013486 790009823	SAAAIS DEFICIENTS VISUELS - GPA79-16	31/12/2018
790013478	SESSAD DEF. MOTRICES - GPA79-16	31/12/2018
790000236	SSEFIS - GPA79-16 CMPP - GPA79-16	31/12/2018
790000251	CMPP - GPA79-16	31/12/2018
790015283	CMPP - GPA79-16	31/12/2018
790014815	CMPP - GPA79-16	31/12/2018
790015291	CMPP - GPA79-16	31/12/2018
790017677	SESSAD ITEP - GPA79-16	31/12/2018
790014138	CAMSP - GPA79-16	31/12/2018 31/12/2018
		31/12/2018
870015336	UGECAM AUVERGNE LIMO	USIN POITOU-
790017495	SAMSAH LES TERRASSES	31/12/2018
790007330	CPO LES TERRASSES	31/12/2018
790017552	SAVS (CEREBRO-LESE) LES TERRASSES	31/12/2018
0000434	IME VILLAINE	
790000244	IME - LE LOGIS DE VILLAINE	31/12/2018
790016257	SESSAD DU VAL DE SEVRE	31/12/2018
0009294	ADAPEI 79	
790003834	ESAT AIFFRES	31/12/2018
790003826	ESAT St PORCHAIRE	31/12/2018
790003842	ESAT MELLE	31/12/2018
790007959	ESAT POMPOIS	31/12/2018
790005771	ESAT Le TALLUD	31/12/2018

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
790003263	GEIST - TRISOMIE 21 DE	
790013148	SESSAD TRISOMIE 21	31/12/2018
00000525	ETAB. PUB. MEDICO)-SOCIAL
790017693	FAM LES DEUX CHENES	01/12/2018
790009674	SSIAD DE CHIZE	01/12/2018
790000301	EHPAD - LAURIERS ROSES	01/12/2018
200005070	E.P.C.N.P.H	
790005979 790014104	ESAT - LES ATELIERS NIORTAIS	31/12/2018
790014104	EGAT - LEG ATELIERO MONTAG	
790000624	CENTRE COMMUNAL D'AC	
790000400	EHPAD - RESIDENCE GATEBOURSE	13/05/2018
790007512	ETAB. PUBLIC CO	MMUNAL
790003560	EHPAD - RESIDENCE LE GRAND CHENE	01/12/2018
790000780	MAISON DE RETRAITE	
790003768	EHPAD - RESIDENCE BETHANIE	01/12/2018
790019491	CH GH&MS HAUT VAL DE SI	EVRE ET MELLOIS
790006092	EHPAD - RESIDENCE LA CHANTERIE	02/12/2018
90018782	CIAS HAUT VAL DE	E SEVRE
790003750	EHPAD - RESIDENCE LA CROIX D'HERVAULT	01/12/2018
790006852	EHPAD - LES RIVES DE SEVRE	01/12/2018
	CCAS DE NIC	PT
790008270	SSIAD CCAS DE NIORT	31/12/2018
790008015	SSIAD CCAS DE NIORT	31112/2010
790017578	C.C.A.S. DE MONC	
790008791	EHPAD - RESIDENCE LES BLEUETS	01/12/2018
700040000	SIVU "RESTER AL	I DAVS"
790016026 790016034	EHPAD - RESIDENCE LES ABIES	01/12/2018
790010034	LIN AD INCORPORATE LEGISLES	11,
790008247	CENTRE COMMUNAL D'A	
790000418	EHPAD - AU BON ACCUEIL	01/12/2018
700040070	CIAS DE LA CA DU BOCAG	E BRESSUIRAIS
790018972 790009666	SSIAD CIAS DU BOCAGE BRESSUIRAIS	31/12/2018
730003000		
790003123	MAISON DE RETRAIT	
790012538	EHPAD - RESIDENCE LES CHARMILLES	01/12/2018
790014526	CENTRE COMMUNAL D'A	CTION SOCIALE

Page 3 de 7

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
790018980	CIAS DE LA COMM DE COM	M DU THOUARSAIS
790017966	SSIAD CIAS DU THOUARSAIS	31/12/2018
790016075	Logement Foyer -	
790013908	FL - Résidence des amandiers	31/12/2018
790013882	Logement Foyer - ST HIL	AIRE LA PALUD
790013890	FL - Résidence des Glycines	31/12/2018
790019004	Logement Four ST CE	OBOTO DE DEV
790013932	Logement Foyer - ST GE FL - Résidence les Tuilleuls - Sarpa	31/12/2018
790009047 790009880	Logement Foyer - SAU	ZE VAUSSAIS
	The state of the s	31/12/2018
790014260	Logement Foyer - Le	s Ormeaux
790014278	Les Ormeaux	31/12/2018
70000004	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
790009294	ADAPEI 79	
790012728 790016828	FAM ST MARTIN LES MELLE	30/12/2019
790019202	FAM DE COULONGES FAM D'AIFFRES	30/12/2019
790012470	FOYER D'ACCUEIL MED ADAPEI	30/12/2019
790017560	SAMSAH BRESSUIRE	30/12/2019
		30/12/2019
750719361	ASSOCIATION AU	RORE
790018212	FAM LE BERCEAU	30/12/2019
790018725	LES RESIDENCES DU	J THOUET
790000277	EHPAD - RESIDENCE DU VAL D'OR	07/10/2019
790000509	MAIS. RETRAITE ARGENT	ON-CHATEAU
790000285	EHPAD - RESIDENCE DU LAC	21/12/2019
790016117	C.C.A.S. CHEF BOU	TONNE
790000293	EHPAD - RESIDENCE LES QUATRE SAISONS	21/12/2019
90000533	MAISON DE RETR	RAITE
790000319	EHPAD - RESIDENCE BODIN GRANDMAISON	21/12/2019
90000574	MAIS. DE RETRAITE DE M	
790000350	EHPAD - RESIDENCE LES MAGNOLIAS	

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
90002638	SIVOM DE BEAU	IVOIR
790011530	EHPAD - FONDATION HELOISE DUPOND	30/12/2019
	C.C.A.S. NUEIL LES	AURIERS
90012546	EHPAD - RESIDENCE SAINTE-FAMILLE	21/12/2019
790012553	EMPAD - RESIDENCE SAINTE-FAMILEE	
790015069	FEDERATION A	
790014328	SSIAD ECHIRE - PLAINE & GATINE - ADMR	01/01/2019
200040040	ASSOCIATION L'A	GE D'OR
790019012 790013874	PUV - RESIDENCE L'AGE D'OR	01/01/2019
700010071		
90007389	ETAB. PUB. COMM. MEDICO	
790016083	EHPAD - RESIDENCE LA CARAVELLE	07/10/2019
790007298	ETAB. PUBLIC COMMUNAL	MEDICO-SOCIAL
790007298	EHPAD - LES COTEAUX DE RIBRAY	07/10/2019
		• desired
790007348	Logement Foyer La	07/10/2019
790003594	EPCMS les Avelines - La Coudraie	01110/2010
790000012	CENTRE HOSPITALIE	R DE NIORT
790016729	SSIAD DU CH DE NIORT	25/11/2019
790006068	EHPAD - LE CEDRE BLEU (CH NIORT)	25/11/2019
	CENTRE COMMUNAL D'A	CTION SOCIALE
790008254 790000459	EHPAD - RESIDENCE LE PIED DU ROY	23/12/2019
790000439		
790008205	C.C.A.S. BRIOUX-SUR	
790000426	EHPAD - RESIDENCE LES TROIS CIGOGNES	07/10/2019
		The second secon
	Année 2020	Date de signature
	Altifee 2020	prévisionnelle du CPON
	CENTRE COMMUNAL D'A	CTION SOCIALE
790011951	EHPAD - RESIDENCE BOUCARD	27/12/2020
790000343	EMPAD - RESIDENCE BOOGARS	22 14
790008338	CCAS DE PRA	
790006324	EHPAD - RESIDENCE DU PETIT LOGIS	28/12/2020
	ASSOCIATION DU SA	CRE-COFUR
790003214	EHPAD P - RESIDENCE SACRE-COEUR	27/12/2020
790012850	ERFAU F - RESIDENCE SACRE-OCESIN	
790017032	CIAS DE MOU	
790015796	EHPAD - RESIDENCE LES BABELOTTES	28/12/2020
	C.C.A.S. DE C	HICHE
790015895	EHPAD - RESIDENCE SAINT JOSEPH	28/12/2020
790015903	EHPAD - RESIDENCE SAINT JUSEPH	2011212020

Page 5 de 7

	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOI
790007520	CIAS DU MEL	LOIS
790002034	EHPAD - RESIDENCE FONDATION DUSSOUIL	31/12/2020
790012819	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM LEZAY	31/12/2020
790006613	ACSAD - ASS COORD SOI	
790006621	SPASAD ACSAD COULONGES SUR L'AUTIZE	31/12/2020
790009294	ADAPEI 7	
790000202	IME DE MELLE	
790000228	IME DE PARTHENAY	31/12/2020
790000194	IME DE BRESSUIRE	31/12/2020
790003792	IME DE BRESSURE	31/12/2020
790003818	IME DE NIORT	31/12/2020
790018816	CESEP - LES ACACIAS	31/12/2020
790006308		31/12/2020
790012876	MAS LES PEUPLIERS	31/12/2020
790006589	MAS - ANNEXE LA PEYRATTE	31/12/2020
790017958	MAS - ADAPEI 79	31/12/2020
790016273	MAS - CANOPEE - ADAPEI	31/12/2020
790016265	SESSAD - IME DE MELLE	31/12/2020
790016281	SESSAD - IME DE PARTHENAY	31/12/2020
790016232	SESSAD - IME DE BRESSUIRE	31/12/2020
790016232	SESSAD - IME DE THOUARS	31/12/2020
790010224	SESSAD - IME DE NIORT - ADAPEI	31/12/2020
90000913	FAMILLES RURALES	S - ADAPS
790008155	SSIAD DE ST AUBIN-MAULEON	31/12/2020
90019541	CIAS PARTHENAY-	
790009658	SSIAD - CIAS PARTHENAY-GATINE	31/12/2020
		31/12/2020
	Année 2021	Date de signature
	74mee 2021	prévisionnelle du CPOM
0002497	ASSOCIATION MEL	IORIS
790013049	FAM MELIORIS LES GENETS	31/12/2021
0014773	ASS DOLTOU DAD	
790017735	ASS. POITOU-PAR FAM MAISON DE FAMILLE - LE PARTAGE	
	FOYER DE VIE (POITOU-PARTAGE)	31/12/2021
790014781 I	TOTER BE VIE (POHOU-PARTAGE)	31/12/2021
790014781		
0014898	ETS PUBLIC DEP. ADU	LT. HAND.
	ETS PUBLIC DEP. ADUI	LT. HAND. 31/12/2021
0014898	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE MAISON RETRAITE LIM	31/12/2021

Date de signature Année 2021 prévisionnelle du CPOM ETAB. PUBLIC COMMUNAL MEDICO-SOCIAL 790007348 30/12/2021 790014302 EHPAD - RESIDENCE LES AVELINES **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** 790008304 790002026 EHPAD - RESIDENCE DE LA PLAINE 30/12/2021 MAISON DE RETRAITE MAUZE/MIGNON 790000640 30/12/2021 790002059 EHPAD - RESIDENCE LE VALLOIS **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** 790008221 790003545 EHPAD - RESIDENCE LA CRESSONNIERE 19/10/2021 **ASS. NOTRE DAME DE PUYRAVEAU** 790000715 EHPAD - NOTRE DAME DE PUYRAVEAU 30/12/2021 790003610 ASS. RESIDENCE MOLIERE 790000723 EHPAD - RESIDENCE MOLIERE 20/10/2021 790003628 FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT 750721300 790003651 **EHPAD - NOTRE MAISON** 30/11/2021 **SA ORPEA - SIEGE SOCIAL** 750832701 **EHPAD - RESIDENCE SEVRET** 27/07/2021 790003776 **CCAS DE CHAURAY** 790009906 790009898 EHPAD - RESIDENCE EMILIEN BOUIN 30/12/2021 E.U.R.L. POMPAIRAIN 790003131 20/12/2021 790012595 EHPAD - RESIDENCE POMPAIRAIN THEMIS CHATEAU DE CHAILLE 790000764 30/12/2021 EHPAD - CHATEAU DE CHAILLE 790003719 **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** 790014286 30/12/2021 790014294 EHPAD - NOTRE DAME DES NEIGES C.C.A.S. CELLES-SUR-BELLE 790008213 **EHPAD - LES CHANTERELLES** 30/12/2021 790002042 **CCAS DE LA PEYRATTE** 790014070 19/10/2021 790014708 **EHPAD - RESIDENCE DES ROCS KORIAN SA MEDICA FRANCE** 750056335 **EHPAD - KORIAN LA VENISE VERTE** 31/12/2021 790015861

EHPAD - HOME DE L'EBAUPIN

30/11/2021

790014757

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-014

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-87 Vienne

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-87 département 86





ARRETE N° 2016-87/DOSA/CD et DGAS n°2016/0228 du 2 8 DEC. 2016 relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des ESMS du département de la Vienne 86 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Le Président du Conseil Départemental de la Vienne,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Vienne :

ARRETENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3: La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1er janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental de la Vienne,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6: Le Directeur de la Délégation Départementale de la Vienne de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Vienne.

Fait à Bordeaux, le 28 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental de la Vienne

Bruno BELIN

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-87 et DGAS n°2016/0228

Département de la Vienne

Année 2017 Date de signature prévisionnelle du CPOM

SECTEUR PERSONNES AGEES

130787005	ASSOCIATION DES FOYERS DE PROVINCE	
860011170	EHPAD - RESIDENCE SAINT THIBAULT de FLEURE	01/06/2017
860780709	EHPAD - RESID. DU PONTREAU ST LUCIEN de LENCLOITRE	01/06/2017
860790476	EHPAD - RESIDENCE LA GENOLLIERE de NIEUIL L'ESPOIR	01/06/2017
860789650	EHPAD - LE BELVEDERE SAINTE CLOTILDE de VOUILLE	01/06/2017
860010966	EHPAD - RESIDENCE LE PRE SAINT JEAN de SAINT JEAN DE SAUVES	01/06/2017
860011378	EHPAD - RESIDENCE PIERRE PERICARD de CIVAUX	01/06/2017
860791045	EHPAD - RESIDENCE LE CLOS ADLER de VALDIVIENNE	01/06/2017
750056335	KORIAN SA MEDICA FRANCE	
860791144	EHPAD - LA CLAIRIERE AUX CHENES de CHASSENEUIL DU POITOU	01/06/2017
860780543	EHPAD - RESIDENCE LES BUDDLEIAS de BRIGUEIL LE CHANTRE	01/06/2017
860790625	EHPAD - RESIDENCE LES ALBIZZIAS de LA TRIMOUILLE	01/06/2017
860011923	SARL RESIDENCE AGAPANTHE	
860791037	EHPAD - RESIDENCE AGAPANTHE de POITIERS	01/06/2017
860009968	SAS DOMAINE DES 3 CHEMINS	
860010008	EHPAD - LES TROIS CHEMINS des TROIS MOUTIERS	01/06/2017
860008499	SARL DU VAL DE BOIVRE	
860008549	EHPAD - LE LOGIS DU VAL DE BOIVRE de VOUNEUIL SOUS BIARD	01/07/2017
en cours	SARL HOGEPI	
en cours [EHPAD - LE LOGIS DE BERUGES de BERUGES	01/07/2017
860785070	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	
860012319	EHPAD - RESIDENCE RENE CROZET de POITIERS	01/07/2017
860012848	EHPAD - RES. MARGUERITE LE TILLIER de POITIERS	01/07/2017
360012830	SARL RESIDENCE PASTEUR	
860012079	EHPAD - RESIDENCE PASTEUR de POITIERS	01/07/2017
860003045	S.A.R.L. LES SCEVOLLES	
860789965	EHPAD - RESIDENCE LES SCEVOLLES de MONTS SUR GUESNES	01/07/2017
20030186	ARPAVIE	
860789742	EHPAD - RESIDENCE DU MARTRAY de LOUDUN	01/07/2017
60012301	CIAS - COMM DE COMM VALLEES DU CLAIN	
860011022	EHPAD - RESIDENCE LES TILLEULS de VIVONNE	01/09/2017
60013606	CIAS - COMM DE COMM REGION DE COUHE	
360010768	EHPAD - LE CHAMP DU CHAIL de COUHE	01/10/2017
360789916	EHPAD DE CHAUNAY	01/10/2017
60784990	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	
360006329	EHPAD - RESID. GERAUD DE PIERREDON de GENCAY	01/10/2017

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
750050619	SAS ORGANIS	
860007038	EHPAD - RESID. LES JARDINS DE CAMILLE de SAINT BENOIT	31/12/2017
860010776	S.A.R.L. LA MAISON DE CHARLOTTE	
	HPAD - RESID. LES JARDINS DE CHARLOTTE de NEUVILLE DE POITOL	31/12/2017
920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	04400047
en cours	EHPAD - RESID. LES JARDINS DE SALOME de FONTAINE LE COMTE	31/12/2017
920030152 860789718	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL EHPAD - RESIDENCE D'OR de MONTMORILLON	31/12//2017
860793108 860789775	SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES ASS. PROGECAT ESAT "LES CHEVAUX BLANCS" de LOUDUN	04/07/0047
860013523	FAM PROGECAT de MONTS SUR GUESNES	01/07/2017
860784578	SERVICES SERV. SOINS INF. A DOM CCAS DE POITIERS	01/07/2017
	Année 2018 SECTEUR PERSONNES AGEES	Date de signature prévisionnelle du GPOM
860010438 860010479	SARL LES JARDINS DE MONTPLAISIR EHPAD - LES JARDINS DE MONTPLAISIR de LIGUGE	04/04/2049
860002914	SARL LES FEUILLANTS	01/04/2018
860789858	EHPAD - RESIDENCE LES FEUILLANTS de POITIERS	01/04/2018
860012715	SARL BELLEVUE	01,04/2010
860789320	EHPAD - RESIDENCE BELLEVUE de LUSSAC LES CHÂTEAUX	01/04/2018
860012707	SARL LES TAMISIERS	0170472010
860789726	EHPAD - RESIDENCE DES TAMISIERS de MONTAMISE	04/04/0040
860002930	S.A.S "LA REVERIE"	01/04/2018
860789403	EHPAD - RESIDENCE LA REVERIE de CHÂTEAU GARNIER	04/04/0040
000709403	ENFAD - RESIDENCE LA REVERIE DE CHATEAU GARNIER	01/04/2018
860009869	S.A.R.L. LA PIERRE MEULIERE	
860009919	EHPAD - LA PIERRE MEULIERE de VOUNEUIL SUR VIENNE	01/07/2018
860785492	MUTUALITE DE LA VIENNE	
860012673	EHPAD - LE PETIT CLOS de MIGNALOUX BEAUVOIR	01/07/2018
860006469	EHPAD - LE CLOS DES MYOSOTIS de MIGNALOUX BEAUVOIR	01/07/2018
860006402	EHPAD - RESIDENCE LUMIERES D'AUTOMNE de BUXEROLLES	01/07/2018
860003037	S.A.S. RESIDENCE DU LAC	
860789932	EHPAD - RESIDENCE DU LAC de MONCONTOUR	01/07/2018
60009935	CCAS DE VERRIERES	
860009943	EHPAD - L'OREE DU VERGER de VERRIERES	01/07/2018
0000000		

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
860011063	ASSOCIATION LARNAY SAGESSE	
860786102	EHPAD - LARNAY de BIARD	01/07/2018
000004704	0.10: 550/5500 - 0.00	
860001791	SARL RESIDENCE LES CEDRES	
860784487	EHPAD - RESIDENCE LES CEDRES de PAYROUX	01/07/2018
490016342	EMERAUDES	
860010982	EHPAD - RESIDENCE EMERAUDES de CHAUVIGNY	01/07/2018
860009927	S.A.S. MAIS. DE RETR. DE L'ECHENEAU	
860789734 HP/	AD - RESIDENCE DE L'ECHENEAU de ST GERVAIS LES 3 CLOCHE	
		0.0002010
860785047	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL	Ε
860010388	EHPAD - RESIDENCE LOUIS ARAGON de NAINTRE	01/07/2018
860010792 860784438	ASS POUR ADUL & JEUNES HAND 86 (APA MAS DU PARC - APAJH	01/01/2018
860780154	IME HENRI WALLON	01/01/2018
860780196	IME ROGER GODIN - APAJH	01/01/2018
860791474 860008762	MAS D'ITEUIL - APAJH	01/01/2018
860780626	SESSAD APAJH 86 - Site de Chatellerault ESAT APAJH86	01/01/2018
	EQUI OF MALLO	01/01/2018
860793165	COM POIT. PROTECT EDUC. ENFANCE HA	ND
860008812	SESSAD-CLIS-UPI - IME P GARNIER	01/01/2018
860780576	IME PIERRE GARNIER	01/01/2018
860008622	ESAT DU HAUT POITOU	01/01/2018
860791334	ASS. APSA	
860780113	IRJS - APSA	01/06/2018
860784461	SSESAD DEFICIENTS AUDITIFS	01/06/2018
860784446	CTRE EDUC SPEC SOURDS AVEUGLES	01/06/2018
860008564	CENTRE DE RESSOURCES SURDITE - CRESAM	01/06/2018
860782663	CAMSP APSA	01/06/2018
860010305 860791342	FAM LA VARENNE- APSA	01/06/2018
000791342	ESAT SOURD-AVEUGLE - LA CHAUME	01/06/2018
360793090	ASS. BIENFAISANCE S-ANXAUMONT	
860791482	ESAT JEAN DEBELUT - ABSA	01/06/2018
860008820	SESSAD - IME MOULINS	01/06/2018
860008846	SESSAD - CLIS - UPI - IME MOULINS	01/06/2018
860780162	IME DE MOULINS	01/06/2018
860011063	ASS LARNAY SAGESSE	
860008754	FAM - LARNAY SAGESSE	01/07/2018
860785492	MITHALITE SELA MENNE	
360011915	MUTUALITE DE LA VIENNE SAMSAH DEF, PSY, - MUT, 86	01/07/2018
	- main DEL. 1 31. 1 MO1. VV	01/07/2010

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
000705400	SERVICES	
860785492	MUTUALITE DE LA VIENNE	
860784586	SERV. SOINS INF. A DOM MUT. 86	01/07/2018
000705404	PERFORMANCE DE LA MENNE	
860785401	FEDERATION ADMR DE LA VIENNE	0.1107100.40
800704300	SERV. SOINS INF. A DOM ADMR	01/07/2018
	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
	SECTEUR PERSONNES AGEES	
00000000		
860008630	ASSOCIATION "LES AGES"	
860780741	EHPAD - RESIDENCE SAINTE ELISABETH de LA PUYE	01/01/2019
860780733	EHPAD - RESIDENCE SAINTE ELISABETH de BETHINES	01/01/2019
860780725	EHPAD - RESIDENCE SAINT ANDRE de ST PIERRE DE MAILLE	01/01/2019
750000218	FONDATION PARTAGE ET VIE	
860780766	EHPAD - LA GRAND'MAISON DES SACRES CŒUR de POITIERS	01/01/2019
860011113	EHPAD - LE CLOS DES CHENES de SMARVES	01/01/2019
860790187	EHPAD - RESIDENCE LA NOUGERAIE de USSON DU POITOU	01/01/2019
860008168	EHPAD RICHELOT-LASSE de LUCHAPT	01/01/2019
	3717 (THE THE TEXT) E. 1992 GO 2091 [1]	01/01/2010
860785575	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DANGE SA	INT ROMAIN
860010628	EHPAD - RESIDENCE LES TOURNESOLS de DANGE SAINT ROMAIN	01/01/2019
200202040		
860785013	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE JAUNA	
860011683	EHPAD - RESIDENCE GERARD GIRAULT de JAUNAY CLAN	01/01/2019
860011709	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDEUVRI	E DII DOITOII
860011444	EHPAD - RESIDENCE DE LA FONTAINE de VENDEUVRE DU POITOU	01/01/2019
	- The File of the Control of the Con	01/01/2010
340009349	MUTUELLE DU BIEN VIEILLIR	
860010883	EHPAD - RESIDENCE LA TOUR DE VIGENNA DE SENILLE	01/01/2019
860010974	EHPAD - VILLA LES VARENNES de ST GEORGES LES BAILLARGEAUX	01/01/2019
860785005	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE ISLE JOUR	RDAIN
860007848	EHPAD - RESIDENCE LES GRANDS CHENES de L'ISLE JOURDAIN	01/01/2019
960000467	CENTRE COCIAL MELIZILLOIS	
860000157 860780675	CENTRE SOCIAL NEUVILLOIS EHPAD - RESIDENCE L'ARC EN CIEL de NEUVILLE DE POITOU	01/01/2019
000,000,0	ENT ALS A PLOIDENCE ENTO EN OILE OF REGALLE DE PONTO	0110112019
860000124	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	
860784917	EHPAD - THEODORE ARNAULT de MIREBEAU	01/01/2019
860789999	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	
860790005 E	HPAD - RESIDENCE LA PETITE SUISSE de MOUTERRE SUR BLOURDE	01/01/2019
en cours	AUDACIA	
en cours	EHPAD - de PRESSAC	01/01/2019

	Année 2019	Date da signature prévisionnelle du CPOM
	SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES	ALM SEC. 30-101
750721334	CROIX ROUGE FRANÇAISE	
860013267	FAM - HAMEAU SERVICE	01/01/2019
75002222	A 20 A 1/2(2)	11.
750022238 860010727	AFG AUTISME SESSAD TED 86 (AUTISME)	7 04/04/0040
000010727	SESSAD TED 80 (AUTISME)	01/01/2019
860011865	GCSMS AUTISME FRANCE	
860005198	FAM LE CAAP - GCSMS AF	01/01/2019
860793132 860780378	ASS. ST LOUIS DE GURON	
860011428	ITEP ST LOUIS DE GURON SESSAD ITEP DE GURON	01/01/2019
800011428	SESSAD HEP DE GURON	01/01/2019
860009489	ASSOCIATION DIAPASOM	
860009588	SSEFIS - SAFEP - DEF.AUDIT DIAPASOM	01/01/2019
		Date de
	Année 2020	signature
	Allinea 2020	prévisionnelle
		du CPOM
	SECTEUR PERSONNES AGEES	-
860010529	DV L'ISLE JOURDAIN SAS	
860010578	EHPAD - AU JARDIN DES ALISIERS de L'ISLE JOURDAIN	01/07/2020
920029238	SARL LA ROCHETTE	ALCO PROPERTY.
860011196	EHPAD - RESIDENCE LAREMY de LATHUS SAINT REMY	01/07/2020
860000108 860780493	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME EHPAD - LES CHATAIGNIERS de CHAUVIGNY	
600760493	ERPAD - LES CHATAIGNIERS de CHAUVIGNY	01/01/2020
860000116	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	
860780501	EHPAD - RESIDENCE LES CAPUCINES de CIVRAY	01/01/2020
860791151	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	
860780717	EHPAD - LA BRUNETTERIE de SEVRES-ANXAUMONT	01/01/2020
960700250	CCAS MICAIE AUVANOPO	
860790252 860790260	CCAS MIGNE-AUXANCES EHPAD - RESIDENCE LES FOUGERES de MIGNE AUXANCES	01/01/2020
	WILLIAM VEGICE SED LOCALINE OF MICHE VOMINOTO	01/01/2020
860013382	GROUPE HOSPITALIER NORD-VIENNE	
860790641 860785591	EHPAD - LE VILLAGE de CHATELLERAULT EHPAD de LOUDUN	01/01/2020
	FULUD OF FOODOIA	01/01/2020
860791110	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de PLEU	
860791128	EHPAD - LES ROUSSELIERES de PLEUMARTIN	01/01/2020
860789759	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de NOUAILLE	MAUPERTUIS
860789767	EHPAD - RESIDENCE LES GRILLONS de NOUAILLE MAUPERTUIS	01/01/2020
960006270	CAP HOARITA MORNOAN	
860006378 860006428	S.A.S. "SANTA MONICA" EHPAD - RESIDENCE SANTA MONICA de CIVRAY	01/07/2020
-	THE THE PASSE OF T	01/01/2020
860009638	S.A.R.L. LES JARDINS D'EDEN	
860009679	EHPAD - RESIDENCE LES JARDINS D'EDEN de QUINCAY	01/07/2020

	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
860007079	S.A.R.L. LA ROSE DE LA GIBAUDE	RIE
860007129	EHPAD - LA ROSE D'ALIENOR de POITIERS	01/01/2020

SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES

ADAPEI DE LA VIENNE

860793074

000,00014	ADAL EL DE LA VIENNE	
860780121	IME - LES PAPILLONS BLANCS - MAUROC	01/01/2020
860005271	SESSAD-CLIS (1) PAPIL. BLANCS (MAUROC)	01/01/2020
860010396	SESSAD-CLIS (2) PAPIL. BLANCS (MAUROC)	01/01/2020
860780188	IME ST GAUDENT - ADAPE!	01/01/2020
860008796	SESSAD-CLIS - IME ST GAUDENT - ADAPEI	01/01/2020
860010958	MAS PORT D'ATTACHE - ADAPEI	01/01/2020
860011402	FAM - ADAPEI	01/01/2020
860780600	ESAT de Chantejeau	01/01/2020
860010800	AADH - ASS. AIDE POUR LE DEVENIR	HAND.
860780147	IME DE VENIERS - LOUDUN	01/01/2020
860013275	CAMSP - AADH	01/01/2020
860011121	SESSAD VENIERS LOUDUN	01/01/2020
860006287	SESSAD - CLIS (IME VENIERS)	01/01/2020
860785278	ADSEA	THE PERSON
860780170	CEFORD - HANDICAPES	01/01/2020
860780592	CART Poitiers	01/01/2020
860780584	CART Chatellerault	01/01/2020
40004088	ADEF RESIDENCES	
860010941	FAM - MAISON DE LA FORET DES CHARMES	01/01/2020
860010636	MAS LA FORET DES CHARMES	01/01/2020
	Année 2021	Date de signature

SECTEUR PERSONNES AGEES

250018322	SAS LES TILLEULS	
860785120	EHPAD - LES TILLEULS de CHATELLERAULT	01/01/2021
860014208	CENTRE HOSP, UNIVERSITAIRE DE POIT!	ERS
860785617	EHPAD DE LUSIGNAN - CHU	01/01/2021
860781996	EHPAD DE MONTMORILLON - CHU	01/01/2021
860789973	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de L	ATILLE
860789981	EHPAD - RESIDENCE LA CHEZE D'OR de LATILLE	01/01/2021

Année 2021

Date de signature prévisionnelle

01/01/2021

SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES

860785237	PUPILLES ENS. PUBLIC VIENNE - PEP 86	
860780220	INST D'EDUCAT. MOTRICE BIARD	01/01/2021
860006295	CTRE ENFANTS POLYHAND L'OASIS	01/01/2021
860011162	MAS - TERRA NOVA - PEP 86	01/01/2021
860780410	IME LES JAUMES - PEP 86	01/01/2021
860010586	SESSAD MONTMORILLON	01/01/2021
860014133	FAM L'ODYSSEE - PEP 86	01/01/2021
860011907	FAM DE SMARVES - PEP 86	01/01/2021
860782671	CAMSP - PEP 86	01/01/2021
860012087	SESSAD IV - PEP 86	01/01/2021
860780139	CMPP - PEP 86	01/01/2021
860780535	ESAT André Rideau	01/01/2021
860791516	ESAT de Smarves	01/01/2021
860789676	ASSO 2 LANGUES P. UNE EDUC C.O.	
860790161	SERV. EDUC. BILING, ENF. SOURD -SSEFIS	01/01/2021

860/90161	SERV. EDUC. BILING, ENF. SOURD -SSEFIS	01/01/2021
860012913	GCS HANDICAP SENSORIEL DU POITOI	J-CH.
860011436	SAAAIS DEF. VISUELS.	01/01/2021

860780048	CTRE HOSPITALIER HENRI LABOR	IT
860011139	CENTRE DE RESSOURCES AUTISME	01/01/2021
860005800	MAS - CH HENRI LABORIT	01/01/2021
860782531	ESAT ESSOR - CH LABORIT	01/01/2021

SERVICES

860784958	784958 CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	
860784552	SERV. SOINS INF. A DOM CCAS de Châtellerault	01/01/2021
	The state of the s	01/01/20

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-007

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-88 Haute-Vienne

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-88 Haute-Vienne





ARRETE N° 2016-88/DOSA/CD du 2 8 DEC. 2016 relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des ESMS du département de la Haute-Vienne 87 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 :

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Haute-Vienne ;

ARRETENT

ARTICLE 1: Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même l, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3: La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1er janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des

2

familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6: Le Directeur de la Délégation Départementale de la Haute-Vienne de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 28 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aguitaine

Le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Jean-Claude LEBLOIS

Michel LAFORCADE

Département de la Haute-Vienne

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
590799730	ASSO A.L.E.F.P.A.	
870002151	ETAB ENFANTS POLYHANDIC. BERTHA ROOS	30/06/2017
870015757	SSAD BERTHA ROOS	30/06/2017
750719239	ASSOCIATION DES PARALYSES	DE FRANCE
870015328	SATVA	30/09/2017
870016326	SATVA BEAUNE	30/09/2017
870000148	IEM GERVAIS DE LAFOND	30/09/2017
870002458	INSTITUT EDUCATION MOTRICE GROSSEREIX	30/09/2017
870000312	SCE EDUCATION SOINS SPECIALISES A DOM	30/09/2017
870016060	SPASAD APF	30/09/2017
870003480	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE HANDAS APF	30/09/2017
870007937	FOYER ACCUEIL MEDICALISE HANDAS	30/09/2017
B70002466	CENTRE HOSPITALIER ES	QUIROL
870014453	UEROS LIMOGES	30/09/2017
870010378	EQUIPE MOBILE PR TRAUMATISES CRANIENS	30/09/2017
870008554	MAS SAINT EXUPERY	30/09/2017
370008695	CDTPI ISLE	
870002284	ESAT CDTPI - SITE D'ISLE	30/09/2017
	EST. OSTIT SITE STOLE	00/00/2017
870000023	CENTRE HOSPITALIER DE S	T-JUNIEN
870002128	EHPAD BELLEVUE DE GLANE	30/09/2017
370000353	CTRE HOSPITAL ROCHECHOUART	
870010089	EHPAD DU CHATEAU	30/09/2017
370000981	ASSOCIATION SOINS SA	ANITE
870004025	SSAD SOINS ET SANTE	30/09/2017
	ACCUEIL DE JOUR/SECTION D'ANIMATION I	30/09/2017
	ACCUEIL DE JOUR/SECTION D'ANIMATION	30/09/2017
870016342 870006293	CCAS ST-LAURENT-SUR-C	GORRE
870016342 870006293		
870016342 870006293 870006269	CCAS ST-LAURENT-SUR-C	GORRE 30/09/2017
870016342 870006293 870006269	CCAS ST-LAURENT-SUR-CENTER PROPERTY OF THE PRO	GORRE 30/09/2017
870016342 870006293 870006269 870006970 870003647	CCAS ST-LAURENT-SUR-C EHPAD RESIDENCE LES PINS EHPAD DE CHATEAUN EHPAD RESIDENCE DU PUY-CHAT	30/09/2017 EUF 30/09/2017
870016342 870006293 870006269 870006970 870003647 870007093 870006285	CCAS ST-LAURENT-SUR-(EHPAD RESIDENCE LES PINS EHPAD DE CHATEAUN	30/09/2017 EUF 30/09/2017

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-88

Page 1 de 6

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM	
870009354	EHPAD DE FEYTIA	EHPAD DE FEYTIAT	
870006251	EHPAD RESIDENCE LA VALOINE	30/09/2017	
870009362	EHPAD RESIDENCE DU PARC		
870006277	EHPAD RESIDENCE DU PARC	30/09/2017	
870007135	EHPAD DE CHALUS	8	
870003787	EHPAD RESIDENCE LE NID	30/09/2017	
870014248	HL INTERCOMMUNAL MONTS E	HL INTERCOMMUNAL MONTS ET BARRAGES	
870005832	EHPAD ST LEONARD DE NOBLAT	30/09/2017	
870014503	HOPITAL INTERCOMMUNAL DU H	AUT LIMOUSIN	
870002532	EHPAD HIHL - BELLAC	30/09/2017	
870005964	SERVICE SOINS A DOMICILE HIHL	30/09/2017	
870015401	EHPAD DU PALAIS SUR V	EHPAD DU PALAIS SUR VIENNE	
870007663	EHPAD RESIDENCE PUY MARTIN	30/09/2017	
B70017027	CENTRE INTERCOMMUNAL D AC	CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE	
870005949	EHPAD RESIDENCE DINS LOU PELOU	30/09/2017	
	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM	
750810152	OFFICE NAT ANC COMBAT	TANTS	
870000346	ECOLE DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE	30/09/2018	
370006947	EMSP DE SAINT-JUNI	EN	
870003605	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	30/09/2018	
870011269	SESSAD	30/09/2018	
870006954	EMESD		
870003613	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	30/09/2018	
870008851	EMESD SESSAD	30/09/2018	
870000890	INSTITUT SUZANNE LEG	GER	
870000197	ITEP SUZANNE LEGER	30/09/2018	
870016433	SESSAD SUZANNE LEGER	30/09/2018	

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
920001419	FONDATION DES AMIS DE L	'ATELIER
870000106	ESAT LA RIBIERE	30/09/2018
870016391	FAM LE JARDIN DES AMIS	30/09/2018
870006145	APAEHISJ	
870002995	ESAT LES SEILLES	30/09/2018
870007127	EHPAD D'AMBAZA	C
870003746	EHPAD CENTRE GERIATRIQUE DU MURET	30/09/2018
870009537	EHPAD DE NIEUL	
870006921	EHPAD RESIDENCE JEAN MAHAUT	30/09/2018
750721334	CROIX ROUGE FRANC	AISE
870003753	EHPAD RESIDENCE DU CHATENET	30/09/2018
870004058	SSIADPA	30/09/2018
750832701	SA ORPEA - SIEGE SO	CIAL
870003621	EHPAD RESIDENCE SAINT-MARTIAL	30/09/2018
870004074	ASSO SANTE SERVICE LII	MOUSIN
870000247	SSIAD SANTE SERVICE LIMOUSIN	30/09/2018
870004314	CCAS DE LIMOGES	
870006004	EHPAD PR JOSEPH DE LEOBARDY	30/09/2018
870016441	SPASAD CCAS DE LIMOGES	30/09/2018
870005998	EHPAD MARCEL FAURE	30/09/2018
870010212	EHPAD LE ROUSSILLON	30/09/2018
870016417	EHPAD ALZHEIMER MAS ROME	30/09/2018
B70006673	ASSO ASFPA ST-LAUR	ENT
870003704	SERV SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	30/09/2018
870004439	CCAS DE CHATEAUPON	NSAC
870005857	EHPAD L'AGE D'OR	30/09/2018
B 7 0007085	INSTANCE DE COORDINATION	DU CANTON
870003696	SERVICE SOINS A DOMICILE	30/09/2018
B70006608	ACTION GERONTOLOGIQUE A	AREDIENNE
870003712	SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	30/09/2018
870004371	CCAS ST-SULPICE LES FE	311111 ES
870003803	EHPAD RESIDENCE DU CEDRE	30/09/2018
970000452		
870009453 870004223	ASS AIDE PA PH BRIANCE O SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	30/09/2018
070004223	OLIVIOL SOINS INFINISHERS A DOMICILE	30/03/2010

Page 3 de 6

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
870009529	EHPAD DE BESSINES/GAI	RTEMPE
870006913	EHPAD SUZANNE VALADON	30/09/2018
870009321	EHPAD DE NANTIA	т
870005782	EHPAD ANDRE VIRONDEAU	30/09/2018
870010709	EHPAD DE COUZEI	
870010758	EHPAD RESIDENCE EHPAD LES CHENES	30/09/2018
870016003	EHPAD DE PANAZO	NI
870016011	EHPAD RESIDENCE DU PARC	30/09/2018
3,00,0011		00,00,2010
870004462	ADPEP HAUTE VIEN	NE
870002300	CTRE ACTION MEDICO-SOC. PRECOCE	31/12/2018
870000155	CTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE	31/12/2018
870002276	CENTRE MEDICO PSYCHO-PEDAGOGIQUE	31/12/2018
870000205	I M E RENE BONNEFOND	31/12/2018
870012648	SESSAD FRANCIS LORMIER	31/12/2018
		Date de signature
	Année 2019	prévisionnelle du
		CPOM
070047400	DEL 74 DI 110	Or Olli
870017126	DELTA PLUS	00/00/0040
870002201	ESAT DELTA PLUS	30/06/2019
870015138	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	30/06/2019
870006012	M A S DELTA PLUS	30/06/2019
870011848	SSIAD POUR PERSONNES HANDICAPEES	30/06/2019
860011865	GCSMS AUTISME FRA	NCE
870017308	SERFA	30/06/2019
870017431	A.L.D.P.	
870017449	SESSAD RAPCEAL EXPERIMENTAL	30/06/2019
		00,0012010
870008984	ASS RURALE POUR ADULTES	
870005683	ESAT SAINT LAURENT LES EGLISES	30/06/2019
B70000031	CTRE HOSPITALIER J BOUTAF	RD ST YRIEIX
870003720	EHPAD ST YIRIEX LA PERCHE	30/06/2019
870017357	ACCUEIL DE JOUR	30/06/2019
220005050		
8 70005956 870005535	CCAS DE LADIGNAC-LE- EHAPD RESIDENCE LES TERRASSES	LONG 30/06/2019
010000000	ELIMED RESIDENCE LES TERRASSES	30/00/2019
870009339	EHPAD DE PIERRE BUF	FIERE

Page 4 de 6

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
870008646	EHPAD DE ST GERMAIN LE	S BELLES
870009222	EHPAD RESIDENCE LES BRIANCES	30/06/2019
870016722	MUTUALITE FRANÇAISE LII	MOUSINE
870003639	EHPAD RESIDENCE LES CARS	30/06/2019
870014511	EHPAD LE CANTOU	30/06/2019
870016359	EHPAD LES 5 SENS	30/06/2019
870016334	SSIAD LIMOGES	30/06/2019
870003779	EHPAD RESIDENCE DE L'AIXETTE	30/06/2019
870001740	AJ MUTUALITE	30/06/2019
	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
870004512	APAJH LIMOGES	
870003597	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	30/06/2020
870007911	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	30/06/2020
870016094	SESSAD IME APAJH	30/06/2020
870006129	ASSO REGIONALE D'EDUCATION SENSORIELLE	
870008232	SEES INSTITUT AIME LABREGERE	30/06/2020
870015765	SAFEP-SSEFIS AIME LABREGERE	30/06/2020
870015773	SAFEP-SAAAIS AIME LABREGERE	30/06/2020
870000718	ALSEA	
870000726	CAMSP DE L'ALSEA	30/06/2020
870007721	PRISM	
870007739	ESAT L'ENVOL	30/06/2020
870016102	SAMSAH	30/06/2020
920809829	ASSOCIATION PERCE N	IEIGE
870014529	FAM MAISON PERCE-NEIGE	30/06/2020
870016169	TRISOMIE 21 HAUTE VII	ENNE
870016177	ESAT SOFAITE 87	30/06/2020
340009349	MBV	
870016516	EHPAD D'ISLE	30/06/2020
370015336	UGECAM AUVERGNE LIMOUSIN PO	TOU-CHARENTE
870015468	EHPAD LA CHENAIE	30/06/2020

	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
870001492	APSAH	
870009149	CENTRE DE PREORIENTATION	30/06/2021
870000767	CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE	30/06/2021
870000783	ESAT DE L'APSAH	30/06/2021
870002987	IFMK de l'APSAH	30/06/2021
870014909	ASSOCIATION AREHA	
870005675	MAS VILLAGE LES GATINES DE BELLAC	30/06/2021
70000015	CHU DE LIMOGES	
870016623	EHPAD CHU DE LIMOGES	30/06/2021
870016110	SSIAD CHU LIMOGES	30/06/2021

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-016

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-90 Landes

Arrêté de programmation CPOM médico-social 2016-90 des Landes





2 8 DEC. 2016

ARRETE N° 2016-90 du

relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des ESMS du département des Landes 40 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 :

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur de la Solidarité Départementale du Conseil Départemental des Landes ;

ARRETENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles :
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3: La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1er janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental des Landes,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6: Le Directeur de la Délégation Départementale des Landes de l'ARS ainsi que le Directeur de la Solidarité Départementale du Conseil Départemental des Landes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine et au recueil des actes administratifs du département des Landes.

Fait à Bordeaux, le 2 8 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,

Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental des Landes

Le Président du Conseil départemental des Landes

Henri EMMANUELLI



Département des Landes

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPON
330790866	INST REGIONALE SOURDS	S ET AVEUGLES
400011516	SAMSAH IRSA	01/04/2017
400008249	SESSAD SAAAS ET SSEFS	01/04/2017
400010328	CIAS COMMUNAUTE DE COMMUNES	
400781324	SSIAD DE MIMIZAN	01/07/2017
400011318	ETAB. PUBLIC MAS N	IOSAIQUE
400008819	MAS MOSAIQUES	30/09/2017
820006856	DIR SOLIDARITE DEP TARI	N-ET-GARONNE
400780201	IMEP DU TARN ET GARONNE	30/09/2017
400010468	CCAS DE SOORTS HO	OSSEGOR
400010518	EHPAD LES MAGNOLIAS	01/10/2017
330001025	ADGESSA	
400786455	EHPAD BERNEDE	01/10/2017
400781159	EHPAD LE BERCEAU	01/10/2017
400785812	EHPAD MAISON SAINT JEAN	01/10/2017
Total Control of		
	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
400000543	L'AUTRE REGA	prévisionnelle du CPOM
400009148	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE	prévisionnelle du CPOM
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	L'AUTRE REGA	prévisionnelle du CPOM
400009148	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE	prévisionnelle du CPOM RD 01/01/2018 01/01/2018
400009148 400780920	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE FAM MAJOURAOU	prévisionnelle du CPOM RD 01/01/2018 01/01/2018
400009148 400780920 400009379 400009429	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE FAM MAJOURAOU LES PEP 40 ADI	prévisionnelle du CPOM RD 01/01/2018 01/01/2018 PEP 01/01/2018
400009148 400780920 400009379 400009429	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE FAM MAJOURAOU LES PEP 40 ADI SESSAD LANDES SUD OCEAN	prévisionnelle du CPON RD 01/01/2018 01/01/2018 PEP 01/01/2018
40009148 400780920 40009379 40009429 400780607 400781142	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE FAM MAJOURAOU LES PEP 40 ADI SESSAD LANDES SUD OCEAN ASS ACTION SAN ET SOC ESAT LE COURRIA - MOUSTEY	PEP 01/01/2018 DE MOUSTEY
400009148 400780920 400009379 400009429	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE FAM MAJOURAOU LES PEP 40 ADI SESSAD LANDES SUD OCEAN ASS ACTION SAN ET SOC	PEP 01/01/2018 DE MOUSTEY
40009148 400780920 400009379 400009429 00780607 400781142 470009085	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE FAM MAJOURAOU LES PEP 40 ADI SESSAD LANDES SUD OCEAN ASS ACTION SAN ET SOC ESAT LE COURRIA - MOUSTEY ALGEEI	PEP 01/01/2018 DE MOUSTEY 01/01/2018
40009148 400780920 40009379 400009429 00780607 400781142 470009085 400787685	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE FAM MAJOURAOU LES PEP 40 ADI SESSAD LANDES SUD OCEAN ASS ACTION SAN ET SOC ESAT LE COURRIA - MOUSTEY ALGEEI FAM LES CIGALONS	PEP 01/01/2018 DE MOUSTEY 01/01/2018
400009148 400780920 400009379 400009429 00780607 400781142 470009085 400787685	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE FAM MAJOURAOU LES PEP 40 ADI SESSAD LANDES SUD OCEAN ASS ACTION SAN ET SOC ESAT LE COURRIA - MOUSTEY ALGEEI FAM LES CIGALONS ASSOCIATION CAM	PEP 01/01/2018 DE MOUSTEY 01/01/2018 01/01/2018
400009148 400780920 400009379 400009429 00780607 400781142 470009085 400787685 400013991 400010609	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE FAM MAJOURAOU LES PEP 40 ADR SESSAD LANDES SUD OCEAN ASS ACTION SAN ET SOC ESAT LE COURRIA - MOUSTEY ALGEEI FAM LES CIGALONS ASSOCIATION CAMI ITEP DU BORN	PEP 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 DE MOUSTEY 01/01/2018 01/01/2018 NANTE 01/01/2018
40009148 400780920 40009379 400009429 00780607 400781142 470009085 400787685 400013991 400010609 400011136	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE FAM MAJOURAOU LES PEP 40 ADR SESSAD LANDES SUD OCEAN ASS ACTION SAN ET SOC ESAT LE COURRIA - MOUSTEY ALGEEI FAM LES CIGALONS ASSOCIATION CAMI ITEP DU BORN CSAPA GENERALISTE RESIDENTIEL - SUERTE	PEP 01/01/2018 01/01/2018 PEP 01/01/2018 DE MOUSTEY 01/01/2018 NANTE 01/01/2018 01/01/2018
40009148 400780920 40009379 400009429 400780607 400781142 470009085 400787685 400013991 400010609 400011136 400781423	L'AUTRE REGA SAMSAH ANOUSTE FAM MAJOURAOU LES PEP 40 ADI SESSAD LANDES SUD OCEAN ASS ACTION SAN ET SOC ESAT LE COURRIA - MOUSTEY ALGEEI FAM LES CIGALONS ASSOCIATION CAMI ITEP DU BORN CSAPA GENERALISTE RESIDENTIEL - SUERTE ESAT DU MARENSIN	PEP 01/01/2018 01/01/2018 PEP 01/01/2018 DE MOUSTEY 01/01/2018 NANTE 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM	
750719239	ASSOCIATION DES PARALY	SES DE FRANCE	
400011276	SESSD APF 40	01/06/2018	
400010179	SAMSAH SAVS DE L'APF	01/06/2018	
400780193	CENTRE HOSPITALIE	CENTRE HOSPITALIER DE DAX	
400007084	MAS L'ARCOLAN	01/07/2018	
400007076	CAMSP DU CH DE DAX	01/07/2018	
400011045	EHPAD LES ALBIZZIAS	01/07/2018	
400782900	EHPAD LE HAMEAU DE SAUBAGNAC	01/07/2018	
400010559	EHPAD DU CH DE DAX	01/07/2018	
400000436	MAISON DE RETRAITE FONDATION ST.SEVER		
400780763	EHPAD FONDATION SAINT SEVER DE LUXEY	01/07/2018	
	O C A C DION DEC	LANDES	
400786349	C.C.A.S. RION-DES-	01/07/2018	
400009098	EHPAD RESIDENCE DE MÂA	01/07/2016	
400780268	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT SEVER		
400009908	EHPAD DU CH DE SAINT SEVER	01/07/2018	
400006938	CIAS DES CANTONS DE LA	ABRIT ET SORE	
400010708	EHPAD LES BALCONS DE LA LEYRE	01/07/2018	
40007092	SSIAD DES CANTONS DE LABRIT ET SORE	01/07/2018	
400781209	EHPAD DU PAYS D'ALBRET	01/07/2018	
	CIAS DE LA HAUTE	LANDE	
400009809	SSIAD DE LA HAUTE LANDE	01/07/2018	
400785945	EHPAD LE PEYRICAT	01/07/2018	
400780995	ENFAD LE PETRICAT	0110112010	
100006185	COMMUNAUTE COMMUNES CANTON DE PISSOS		
100000105			
400789798	EHPAD LA GRANDE LANDE	01/07/2018	
400789798			
400789798 400010849	COMMUNAUTE DE COMMUNE		
400789798	COMMUNAUTE DE COMMUNE EHPAD DES 5 RIVIERES	S PAYS TARUSATE 01/07/2018	
400789798 400010849	COMMUNAUTE DE COMMUNE EHPAD DES 5 RIVIERES MAISON DE RETRAITE	S PAYS TARUSATE 01/07/2018 E PUBLIQUE	
400789798 400010849 400010898	COMMUNAUTE DE COMMUNE EHPAD DES 5 RIVIERES	S PAYS TARUSATE 01/07/2018	
400789798 400010849 400010898 400000477 400780813	COMMUNAUTE DE COMMUNE EHPAD DES 5 RIVIERES MAISON DE RETRAITE EHPAD LEON LAFOURCADE	ES PAYS TARUSATE 01/07/2018 E PUBLIQUE 01/07/2018	
400789798 400010849 400010898 400000477	COMMUNAUTE DE COMMUNE EHPAD DES 5 RIVIERES MAISON DE RETRAITE	ES PAYS TARUSATE 01/07/2018 E PUBLIQUE 01/07/2018	

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
400000469	RESIDENCE DES	ANDES
400786109	SSIAD DE ROQUEFORT	01/07/2018
400780755	EHPAD RSD DES LANDES-SITE LABASTIDE	01/07/2018
400780805	EHPAD RSD DES LANDES-SITE ROQUEFORT	01/07/2018
400000519	MAISON RETRAITE ROB	ERT I AREYRIE
400780854	EHPAD ROBERT LABEYRIE	01/07/2018
400786398	C.C.A.S. ST VINCENT-D	E TYPOSSE
400781035	EHPAD LA CHENAIE	01/07/2018
400786620	C.C.A.S. CAPBR	
400789780	EHPAD LE RAYON VERT	01/07/2018
400786257	CCAS CASTE	TS
400782967	EHPAD LE MARENSIN	01/07/2018
400008769	CENTRE COMMUNAL D'AC	TION SOCIALE
400785820	EHPAD RESIDENCE DARBINS	01/07/2018
400786711 400789632	C.C.A.S. GRENADE EHPAD DE COUJON	01/07/2018
00790663	POLE GERIATRIQUE DU PAY	S DES SOURCES
400780771	EHPAD - MAISON DE RETRAITE DE MORCENX	01/07/2018
400786125	SSIAD DE MORCENX	01/07/2018
400780656	EHPAD LA PIGNADA	01/07/2018
400000535	SANTE SERVICE	DAX
400786034	SSIAD SANTE SERVICE DAX	01/07/2018
	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
400787305	CONSEIL DEPARTEMENTA	L DES LANDES
400006805	ESAT DE NONERES	01/01/2019
400008439	SESSAD DE L'ITEP DE MORCENX	01/01/2019
400791042	SESSAD DE L'ITEP DU PAYS DACQUOIS	01/01/2019
400780649	CMPP DE MONT DE MARSAN	01/01/2019
400789772	ESAT SATAS - MONT DE MARSAN	01/01/2019
400781621	CMPP DE DAX CD 40	01/01/2019
400791034	ITEP DU PAYS DACQUOIS	01/01/2019
400780227	IME DU CDE	01/01/2019
400009338	SESSAD DE L'EPSII - CDE	01/01/2019
100701551	ITED DE MODOENY ODE	04/04/0040

ITEP DE MORCENX CDE

01/01/2019

400791554

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
640792255	APAJH COTE BASQUE-SU	ID DES LANDES
400781175	ESAT LE COLOMBIER - BIAUDOS	01/01/2019
400786356	CCAS DE SAINT PAU	
400010799	EHPAD MARIE PATICAT	01/07/2019
400781225	EHPAD L'OUSTAOU	01/07/2019
400011177	CENTRE HOSPITALIER DE M	MONT DE MARSAN
400780938	EHPAD LESBAZEILLES	01/10/2019
400010278	EHPAD LES RIVES DU MIDOU	01/10/2019
400013595	EHPAD DE NOUVIELLE	01/10/2019
400011474	SAMSAH NOUVIELLE	01/10/2019
400000402	MAISON DE RETRAITE GOURGUES	
400780730	EHPAD GOURGUES	01/10/2019
400787727	SSIAD DE GEAUNE	01/10/2019
	CIAS DES LUYS AMOU	
400786232		01/10/2019
400781274	EHPAD LES PEUPLIERS	01/10/2019
400786273	CCAS	
400782827	EHPAD L'ESTELE	01/10/2019
400786018	SSIAD D'HAGETMAU	01/10/2019
400000454	MAISON DE RETRAITE	F PURUOUE
400000451 400780797	EHPAD DOMAINE NAUTON TRUQUEZ	01/11/2019
400760797	ETIFAD DOWNINE NACTON TROQUEZ	Children of the children of th
400006177	MAISON DE RETRAITE "LO	OU COQ HARDIT"
400789756	EHPAD LOU COQ HARDIT	01/12/2019
		Date de signature
	Année 2020	prévisionnelle du CPOM
400786307	CCAS DE MONT DE MARSAN	
400791190	MAS SIMONE SIGNORET	01/01/2020
220705072	ASSOCIATION REP	NOVATION
330785072 400006680	ITEP CHALOSSAIS - SITE HAGETMAU	01/01/2020
400006680	SESSAD CHALOSSAIS	01/01/2020
400017417	SESSAD CHALOSSAIG SESSAD L'ESTANCADE	01/01/2020
640013546	ASS EUROPEENNE HANDICAF	
400789764	FOYER PIERRE LESTANG RESID LES ARENES	
400011243	FOYER RESIDENCE TARNOS OCEAN	01/01/2020
400782934	FOYER ANDRE LESTANG - AEHM	01/01/2020

Page 4 de 6

	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
400786380	C.C.A.S. SOUSTONS	
400781258	EHPAD LES CINQ ETANGS	01/07/2020
400011144	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE POUILLON	
400784088	EHPAD LA CHAUMIERE FLEURIE	01/07/2020
	ETH AND EX OFFICIALITY FEEDING	01/01/2020
400004149	COMMUNAUTE DE C	COMMUNES
400787735	EHPAD DE MONTFORT EN CHALOSSE	01/09/2020
400785689	EHPAD DU LOUTS	01/09/2020
400000378	EHPAD	
400780706	EHPAD GERARD MINVIELLE	01/10/2020
400790630	SSIAD DE TARTAS	01/10/2020
400000504	FURAR REPULAR LEG	
400000501	EHPAD BERNARD LES	
400780847	EHPAD BERNARD LESGOURGUES	01/11/2020
400000386	MAISON DE RETRAITE	
400780714	EHPAD LEON DUBEDAT	01/12/2020
400791521	SSIAD DU PAYS DE BORN	01/12/2020
400000493	MAISON DE RET	RAITE
400780839	EHPAD DE VILLENEUVE DE MARSAN	01/12/2020
400786117	SSIAD DE VILLENEUVE DE MARSAN	01/12/2020
400786299	C.C.A.S. MIMI	7 4 4 1
400781050	EHPAD LE CHANT DES PINS	01/07/2020
400701000	ETH AD LE CHANT DECT 1140	01/01/2020
400013082	CENTRE COMMUNAL D'A	CTION SOCIALE
400781068	EHPAD LOU CAMIN	01/12/2020
400786372	CIAS CAP DE GAS	COGNE
400786141	SSIAD DU CAP DE GASCOGNE	01/12/2020
400781233	EHPAD DU CAP DE GASCOGNE	01/12/2020
400786406	C.C.A.S. TARN	IOS
400786133	SSIAD DE TARNOS	01/12/2020
400791752	EHPAD LUCIENNE MONTOT- PONSOLLE	01/12/2020

	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
400785879	ADAPEI DES L	ANDES
400787842	FOYER SAINT-AMAND	01/01/2021
400008058	SESSAD DE L'ADAPEI DES LANDES	01/01/2021
400780599	IME SAINT EXUPERY	01/01/2021
400780169	IME LES PLEIADES	01/01/2021
400780896	ESAT SUD ADOUR MULTISERVICES	01/01/2021
400781431	ESAT DU CONTE	01/01/2021
400000675	ASSOC D'AIDE AUX HANDIO	CAPES PSYCHIQUES
400781399	ESAT ESPERANCE - EMMAUS	01/01/2021
400000600	AGAMRO)L
400781100	FHPAD A NOSTE	01/03/2021
400701100	E/II /\B /\TTGGTE	
400006698	CCAS DE VIELLE SA	AINT GIRONS
400006748	EHPAD CANTE CIGALE	01/07/2021
	004047	T MIVE
400786281	C.C.A.S. LIT-E	
400785788	EHPAD L'OREE DES PINS	01/07/2021
400011037	ASSOC SSIAD DU BORN	ET DU MARENSIN
400791232	SSIAD DU BORN ET DU MARENSIN	01/07/2021
	OFNITRE COMMUNAL DI	ACTION SOCIAL E
400013256 400011102	CENTRE COMMUNAL D'A EHPAD L'ALAOUDE	01/09/2021
400011102	EH AD LALACODE	0 1700/2021
400011565	CCAS	
400791026	EHPAD ALEX LIZAL	01/09/2021
400013983	EHPAD GASTON LARRIEU	01/09/2021
400010000		0.
400000394	MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE	
400780722	EHPAD RESIDENCE LES AJONCS	01/09/2021
400785986	SSIAD DE GABARRET	01/09/2021
		110
	ASS. N.D. DE LOURDES	
400000634		200
400000634 400781217	ASS. N.D. DE LO EHPAD LA MARTINIERE	OURDES 01/09/2021
400781217	EHPAD LA MARTINIERE	01/09/2021
400781217 400786224	EHPAD LA MARTINIERE CIAS COMMUNAUTÉ C	01/09/2021 OMMUNES AIRE
400781217 400786224 400783346	EHPAD LA MARTINIERE CIAS COMMUNAUTÉ C EHPAD OLIVIER DARBLADE	01/09/2021 OMMUNES AIRE 01/10/2021
400781217 400786224	EHPAD LA MARTINIERE CIAS COMMUNAUTÉ C	01/09/2021 OMMUNES AIRE
400781217 400786224 400783346 400009288	EHPAD LA MARTINIERE CIAS COMMUNAUTÉ C EHPAD OLIVIER DARBLADE	01/09/2021 OMMUNES AIRE 01/10/2021 01/10/2021
400781217 400786224 400783346 400009288	CIAS COMMUNAUTÉ C EHPAD OLIVIER DARBLADE SSIAD SPASAD D'AIRE-SUR-ADOUR	01/09/2021 OMMUNES AIRE 01/10/2021 01/10/2021
400781217 400786224 400783346 400009288 400007878	CIAS COMMUNAUTÉ COMMUN	01/09/2021 OMMUNES AIRE 01/10/2021 01/10/2021 RSAN
400781217 400786224 400783346 400009288 400007878 400781282	CIAS COMMUNAUTÉ CIAS DU MA EHPAD RESIDENCE SAINT PIERRE	01/09/2021 OMMUNES AIRE 01/10/2021 01/10/2021 RSAN 01/11/2021
400781217 400786224 400783346 400009288 400007878 400781282 400786000	CIAS COMMUNAUTÉ COMMUN	01/09/2021 OMMUNES AIRE 01/10/2021 01/10/2021 RSAN 01/11/2021 01/11/2021
400781217 400786224 400783346 400009288 400007878 400781282 400786000 400787396	CIAS COMMUNAUTÉ COMMUN	01/09/2021 OMMUNES AIRE 01/10/2021 01/10/2021 RSAN 01/11/2021 01/11/2021 01/11/2021 01/11/2021
400786224 400783346 400009288 400007878 400781282 400786000 400787396	CIAS COMMUNAUTÉ COMMUN	01/09/2021 OMMUNES AIRE 01/10/2021 01/10/2021 RSAN 01/11/2021 01/11/2021 01/11/2021 01/11/2021

Page 6 de 6

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-011

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-90 Pyrénées-Atlantiques

Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine + Président Conseil Départemental Pyrénées-Atlantiques





ARRETE N° 2016-90/DOSA/CD du 2 8 DEC 2016 relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des ESMS du département des Pyrénées-Atlantiques 64 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 :

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016^e,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques;

ARRETENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles :
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dépendante et les petites unités de vie mentionnés au 6° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1er janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1er janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au 1 de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6: Le Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 28 pr 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aguitaine

Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Par délégation, L'adjoint au Directeur général adjoint Chargé de la Direction générale adjointe

Cisude FAVREAU

de la Solidaritér départementale

Département des Pyrénées-Atlantiques

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du
		CPOM
640000030	ASSOCIATION LES EV	ENTS
640780102	ITEP LES EVENTS	01/04/2017
640794616	SARL ETCHE ON	A
640795977	EHPAD EGOA	30/06/2017
640005229	SARL LES HORTENS	IAS
640795761	EHPAD RESIDENCE LES HORTENSIAS	30/06/2017
640008868	CIAS DU LUY DE BEA	ARN
640008918	EHPAD LE LUY DE BEARN	31/07/2017
640791166	C.C.A.S.	
640786158	EHPAD LASTRILLES	31/07/2017
640001038	AIDE AUX PERSONNES AGEES	
640784245	EHPAD BEREBISTE	30/09/2017
640001103	ASSOC BEAU RIVA	GE
640785614	EHPAD BEAU RIVAGE	30/09/2017
130029549	FEDERATION D'ENTRAIDE	SOCIALE
640782363	EHPAD MAISON LAVIGERIE	31/10/2017
640013496	ASS. MAISON DE RETRAITE B	ERNADETTE
640785952	EHPAD BERNADETTE*	31/10/2017
	stionnaire au 01/01/2017 et intégration au CPOM	
640009999	ASSOCIATION SAINT JO	
640782124	EHPAD SAINTE MARIE	30/11/2017
640785911	EHPAD SAINT JOSEPH	30/11/2017
640795910	EHPAD MAISON ST-JOSEPH - PAU	30/11/2017
640001178	ASSOC PERES DE BETH	
640785739	EHPAD DE BETHARRAM*	30/11/2017
hangement de ges 640007068	stionnaire au 01/01/2017 et intégration au CPOM AGMRA	correspondant
640794822	EHPAD ARGELAS	31/11/2017
	and the same of th	
640795613	ASS GEST MDR DU HAUT	
640796017	EHPAD ESTIBERE	31/11/2017
640003554	ASSOCIATION ELIZA	lEGI
640796199	EHPAD ELIZA HEGI	30/11/2017

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-90

Page 1 de 13

640003901 PAP 15

	1721	
640792222	SSIAD DE THEZE	31/12/2017

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
640790390	ADAPEI DES PYRENEES AT	LANTIQUES
640785853	ESAT LE HAMEAU - PAU	01/01/2018
640785861	ESAT SAINT PEE - OLORON STE MARIE	01/01/2018
640789707	ESAT CHRISTIAN LANUSSE - ORTHEZ	01/01/2018
640784187	ESAT BELLEVUE - BAIGTS DE BEARN	01/01/2018
640786273	ESAT COLO - LESCAR	01/01/2018
640785879	ESAT ESPIUTE	01/01/2018
640785846	ESAT ALPHA - IDRON	01/01/2018
640781571	ESAT COUSTAU - LESCAR	01/01/2018
640000717	ASS. REGIONALE DES IMO	C DU BEARN
640011789	FAM LA HAGÈDE	01/01/2018
640792271	MAS L'ACCUEIL	01/01/2018
640792925	SESSAD DU CEM "BLANCHE NEIGE"	01/01/2018
640781480	IEM BLANCHE NEIGE	01/01/2018
750721334	CROIX ROUGE FRAN	CAISE
640795480	E.E.A. POLYHAND, LE NID BEARNAIS	01/01/2018
640015483	SESSAD LE NID BEARNAIS	01/01/2018
640780151	IME LE NID MARIN	01/01/2018
640780151 640791935	IME LE NID MARIN MAS LE NID MARIN	01/01/2018 01/01/2018
640791935	MAS LE NID MARIN	01/01/2018
640791935 640000691	MAS LE NID MARIN ASSOCIATION MART	01/01/2018 OURE
640791935 640000691 640781407	MAS LE NID MARIN ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE	01/01/2018 OURE 01/01/2018
640791935 640000691 640781407	MAS LE NID MARIN ASSOCIATION MART	01/01/2018 OURE
640791935 640000691 640781407 640011078	MAS LE NID MARIN ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS	01/01/2018 OURE 01/01/2018 01/01/2018
640791935 640000691 640781407 640011078 640000543 640795191	MAS LE NID MARIN ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS	01/01/2018 OURE 01/01/2018 01/01/2018
640791935 640000691 640781407 640011078 640000543 640795191	MAS LE NID MARIN ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS	01/01/2018 OURE 01/01/2018 01/01/2018
640791935 640000691 640781407 640011078 640000543 640795191 640781100	MAS LE NID MARIN ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS	01/01/2018 OURE 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
640791935 640000691 640781407 640011078 640000543 640795191 640781100	MAS LE NID MARIN ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS ITEP CRAPS	01/01/2018 OURE 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
640791935 640000691 640781407 640011078 640000543 640795191 640781100 640000998 640780235	ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS ITEP CRAPS ABEFPA ASS BASCO-BEARN	01/01/2018 OURE 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
640791935 64000691 640781407 640011078 640000543 640795191 640781100 640000998 640780235 640018164	ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS ITEP CRAPS ABEFPA ASS BASCO-BEARN IME BEILA BIDIA	01/01/2018 OURE 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 IAISE EDUCA 01/01/2018
640791935 64000691 640781407 640011078 640000543 640795191 640781100 640000998 640780235 640018164 640784195	ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS ITEP CRAPS ABEFPA ASS BASCO-BEARN IME BEILA BIDIA SESSAD DE L'IME BEILA BIDIA	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 IAISE EDUCA 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
640791935 64000691 640781407 640011078 640000543 640795191 640781100 640000998 640780235 640018164 640784195	ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS ITEP CRAPS ABEFPA ASS BASCO-BEARN IME BEILA BIDIA SESSAD DE L'IME BEILA BIDIA ESAT BEILA BIDIA - LUXE SUMBERRAUTE	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 IAISE EDUCA 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
	ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS ITEP CRAPS ABEFPA ASS BASCO-BEARN IME BEILA BIDIA SESSAD DE L'IME BEILA BIDIA ESAT BEILA BIDIA - LUXE SUMBERRAUTE ASSOC LE NID BAS	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 IAISE EDUCA 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
640791935 64000691 640781407 640011078 640000543 640795191 640781100 640000998 640780235 640018164 640784195 640780250 640780250 640797387	ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS ITEP CRAPS ABEFPA ASS BASCO-BEARN IME BEILA BIDIA SESSAD DE L'IME BEILA BIDIA ESAT BEILA BIDIA - LUXE SUMBERRAUTE ASSOC LE NID BAS IME LE NID BASQUE	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
640791935 64000691 640781407 640011078 640000543 640795191 640781100 640780235 640018164 640784195 640780250 640780250 640797387	ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS ITEP CRAPS ABEFPA ASS BASCO-BEARN IME BEILA BIDIA SESSAD DE L'IME BEILA BIDIA ESAT BEILA BIDIA - LUXE SUMBERRAUTE ASSOC LE NID BAS IME LE NID BASQUE SESSAD DE L'IME LE NID BASQUE ASSOCIATION CAMIN	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
640791935 64000691 640781407 640011078 640000543 640795191 640781100 640000998 640780235 640018164 640784195 640780250 640797387 640013991 640016440	ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS ITEP CRAPS ABEFPA ASS BASCO-BEARN IME BEILA BIDIA SESSAD DE L'IME BEILA BIDIA ESAT BEILA BIDIA - LUXE SUMBERRAUTE ASSOC LE NID BAS IME LE NID BASQUE SESSAD DE L'IME LE NID BASQUE	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018
640791935 64000691 640781407 640011078 640000543 640795191 640781100 640000998 640780235 640018164 640784195 640000105 640000105	ASSOCIATION MART IME CHATEAU MARTOURE SESSAD MARTOURÉ CRAPS SESSAD DU CRAPS ITEP CRAPS ABEFPA ASS BASCO-BEARN IME BEILA BIDIA SESSAD DE L'IME BEILA BIDIA ESAT BEILA BIDIA - LUXE SUMBERRAUTE ASSOC LE NID BAS IME LE NID BASQUE SESSAD DE L'IME LE NID BASQUE SESSAD DE L'IME LE NID BASQUE ASSOCIATION CAMIN ESAT ALANVIE SUERTE - BIARRITZ	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 IAISE EDUCA 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018 IANTE 01/01/2018

1	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
640018024	AMBROISIE	
640795811	EHPAD L'AMBROISIE	09/12/2018
640008959	BARDOS SARL	
640009049	EHPAD RESIDENCE ALBODI	31/12/2018
640792149	BAS	
640009379	SSIAD CANTON MONEIN COMMUNE CARDESSE	31/12/2018
640785523	ADAPA	
640014098	EHPAD LE SEQUE	31/12/2018
640014189	EHPAD MAHARIN ANGLET	31/12/2018
640008348	EHPAD HARRIOLA	31/12/2018
640014734	EHPAD COMMANDANT POIRIER	31/12/2018
640797148	EHPAD A NOSTE LE GARGALE	31/12/2018
640791976	CENTRE GERONTOLOG	BIQUE
640015178	EHPAD CLOS DES VIGNES	31/12/2018
640786026	EHPAD CLOS DE L'OUSSE	31/12/2018
640001699	ASSOCIATION ST FRANCOI	S XAVIER
640780292	EHPAD FONDATION LURO	31/12/2018
640000279	AASPO	
640780615	EHPAD BON AIR	31/12/2018
640000733	ASS DE LA RESIDENCE DE L	ECUREUIL
640781696	EHPAD RESIDENCE L'ECUREUIL	31/12/2018
130029978	ASSOCIATION AREG	6E
640781803	EHPAD OSTEYS	31/12/2018
640000832	EHPAD	
640781969	EHPAD SAINT-PIERRE	31/12/2018
640000857	MAISON DE RETRAITE DE	MONEIN
640781985	EHPAD LA ROUSSANE	31/12/2018
640001004	ASSOCIATION SAINTE FUI	PARETH
640784211	ASSOCIATION SAINTE ELIS EHPAD SAINTE ELISABETH	
0T010TZ11	CHEAD SAINTE ELISABETH	31/12/2018
640780821	CENTRE HOSPITALIER D'OLORO	N STE MARIE
640785416	EHPAD L'AGE D'OR - CH D'OLORON	31/12/2018
640780839	HOPITAL LOCAL DE MAU	LEON
640791943	EHPAD DE L'HÔPITAL LOCAL DE MAULEON	31/12/2018

Page 4 de 13

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
640001079	ASSOCIATION DE LA FONDA	
640785549	EHPAD FONDATION POMMÉ	31/12/2018
640001087	FOYER LOGEMENT D	U CAPA
640785580	EHPAD CAPA LACLAU	31/12/2018
640001137	SA LES CHENE	rs.
640785655	EHPAD LES CHENES	31/12/2018
640004081	SA LE BEAU MAN	OIR
640795837	EHPAD LE BEAU MANOIR	31/12/2018
640014072	CENTRE COMMUNAL ACTI	ON SOCIALE
640785986	EHPAD HAIZPÉAN	31/12/2018
010700000		0111212010
640005062	SARL MAISON DE RETRAITE L	ES COLCHIQUES
640794517	EHPAD LES COLCHIQUES	31/12/2018
	Année 2019	prévisionnelle du CPOM
640790390	ADAPEI DES PYRENEES A	
640781530	IME FRANCIS JAMMES IME SESIPS	01/01/2019
640781613 640781514	IME GEORGETTE BERTHE	01/01/2019
640781605	IME L'ESPOIR	01/01/2019
640015376	SESSAD DE L'IME FRANCIS JAMMES	01/01/2019
640015343	SESSAD DU SESIPS [SECTION IME]	01/01/2019
640011359	SESSAD LES PETITS PRINCES	01/01/2019
640015129	SESSAD IME GEORGETTE BERTHE	01/01/2019
640781522	ITEP SESIPS	01/01/2019
640009528	MAS LOU CAMINOT	01/01/2019
640781472	MAS DOMAINE DES ROSES	01/01/2019
640014288	FAM LE GABARN	01/01/2019
640000956	OEUVRE PROTECTION ENFANCE	& ADOLESCENCE
640781589	IME DU CMP LE CHATEAU	01/01/2019
640015384	SESSAD DU CMP LE CHATEAU	01/01/2019
640000766	ASSOCIATION CELI	AYA
640008009	FAM LES LAMINAK	01/01/2019
01000000		
640785887	ESAT CELHAYA	01/01/2019

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
640790374	ASS DEP PUPILLES ENSEIGN F	PUBLIC DES PA
640781506	CMPP DE PAU	01/01/2019
640784146	CMPP DE SAINT JEAN DE LUZ	01/01/2019
640780359	CMPP DE L' ADPEP BAYONNE	01/01/2019
640791802	SESSAD DEFICIENTS VISUELS	01/01/2019
640789657	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS PAU	01/01/2019
640015400	SESSAD DE L'ITEP GERARD FORGUES	01/01/2019
640015301	SESSAD DE L'IME PLAN COUSUT	01/01/2019
640795738	SESSAD DEF. AUDITIFS BAYONNE	01/01/2019
640013819	SESSAD CASTEL DE NAVARRE	01/01/2019
640005500	SESSAD DE L'IEM HAMEAU DE BELLEVUE	01/01/2019
640012639	SESSAD DE ST JEAN DE LUZ	01/01/2019
640781563	IME CASTEL DE NAVARRE	01/01/2019
640780516	IME PLAN COUSUT	01/01/2019
640781084	ITEP GERARD FORGUES	01/01/2019
640781126	IEMFP "LE HAMEAU BELLEVUE"	01/01/2019
640011409	SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR ARLEQUIN	01/01/2019
640791836	ESAT RECUR - BAYONNE	01/01/2019
640794897	ESAT JEAN GENEZE - PAU	01/01/2019
640793196 640796082 640016689	SARL ACANTHE EHPAD ACANTHE	31/03/2019
640792958	SAS L'HESPERIE EHPAD L'HESPERIE	22/10/2019
640791125	CCAS DE BIARRIT	
640005526	EHPAD NOTRE MAISON	31/12/2019
640006409	SARL URTABURU	J
640006458	EHPAD URTABURU	31/12/2019
640007258	RÉS HERRI BURUA L'ORÉE I	DU VILLAGE
640007308	EHPAD HERRI BURUA	31/12/2019
640008058	EURL TIERS TEMPS	PAU
640008298	EHPAD TIERS TEMPS PAU	31/12/2019
310788914	S.A.S SOGEMAR	
640786802	EHPAD TIERS TEMPS ESKUALDUNA	31/12/2019
640004016	TIERS TEMPS ANGL	ET
640792909	EHPAD TIERS TEMPS ARPEGE	31/12/2019
640008728	ASS SSIAD DE LA VALLEE D	E L'OUSSE
640008769	SSIAD OUSSE GABAS	31/12/2019

Page 6 de 13

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
640795621	ASS GEST MAIS ACC CAN	IT ARZACQ
640796025	EHPAD L'ARRIBET	31/12/2019
640013744	SSIAD L'ARRIBET	31/12/2019
640001012	AAPAVA	
640012118	EHPAD GOXA LEKU	31/12/2019
640784229	EHPAD PAUSA - LEKUA	31/12/2019
640014924	PETITES SOEURS DES F	PAUVRES
640014932	EHPAD MA MAISON	31/12/2019
640000626	ASSOCIATION SAINT A	NTOINE
640781324	EHPAD SAINT ANTOINE	31/12/2019
640010328	ASSOCIATION MISSIONS P	ERE CESTAC
640785507	EHPAD NOTRE DAME DU REFUGE	31/12/2019
640001095	BON PASTEUR MARIA CONSOLATA	
640785606	EHPAD MARIA CONSOLATA	31/12/2019
640001210 640785929	MAIS RETR MAISON N EHPAD MERICI	MERICI 31/12/2019
		•
640001129 640785630	ASILE PROTESTANT D EHPAD RESIDENCE JEANNE D'ALBRET	31/12/2019
040700000	ENFAD RESIDENCE JEANNE D'ALBRET	31/12/2019
750812844	LE REFUGE DES CHEM	MINOTS
640786836	EHPAD LOU CASTEIG	31/12/2019
640012928	ASSOCIATION "BARETOUS:	SOLIDARITE"
640794426	EHPAD RESIDENCE DU BARETOUS	31/12/2019
640012969	SSIAD BARETOUS SOLIDARITE	31/12/2019
640005070	ASS AUTOMNE EN A	
640794558	EHPAD AUTOMNE EN ASPE	31/12/2019
640795563	SSIAD AUTOMNE EN ASPE	31/12/2019
640017661	S.A.R.L. LES JARDINS D'IRC	DISE DE PAU
640794871	EHPAD LES JARDINS D'IROISE DE PAU	31/12/2019
640005179	SA LES PINS	
640795514	EHPAD RESIDENCE LES PINS	31/12/2019
750 832701	SA ORPEA - SIEGE S	OCIAL
640795829	EHPAD VILLA NAPOLI	31/12/2019
640795845	EHPAD ST JOSEPH	31/12/2019

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
640793444	SARL CLOS SAINT J	EAN
640795860	EHPAD LE CLOS ST JEAN	31/12/2019
640786794	SARL RESIDENCE MARIE I	BLANQUE
640795936	EHPAD LES JARDINS D'IROISE DE GAN	31/12/2019
640796215	ASS DE LA RESIDENCE POUR	PERS AGEES
640796223	EHPAD LE VAL FLEURI	31/12/2019
640006219	ASSOCIATION SERVICE SOINS	SINFIRMIERS
640006268	SSIAD DU PIEMONT	31/12/2019
640797171	SSIAD DE GAN	31/12/2019
C40004000	4000014710111017	
640001228 640785937	ASSOCIATION MONTPE	
640785937	MAISON DE RETRAITE MONTPENSIER	31/12/2019
		Date de signature
	Année 2020	prévisionnelle du
		CPOM
640790408	COMITE HYGIENE SOC	
640785812	IME FRANCESSENIA	01/01/2020
640014429	SESSAD FRANCESSENIA	01/01/2020
640791851	MAS BIARRITZENIA	01/01/2020
310789995	ASSOCIATION DU CE	RIC
640780888	CRP CRIC PYRENEES	01/01/2020
640000725	ASSOC N D DE GUINDA	
640015426	SESSAD DE L'ITEP N-D DE GUINDALOS	01/01/2020
640781548	ITEP NOTRE DAME DE GUINDALOS	01/01/2020
640000063	ASSOCIATION LA ROS	
640780169	EEA POLYHANDICAPES LA ROSEE	01/01/2020
640013546	ASS EUROPEENNE HANDICAPES	AOTEUDS AEUM
640792438	SESSAD AINTZINA	
640780342	IEM AINTZINA	01/01/2020 01/01/2020
0-0700042	ILW AIN LEWA	01/01/2020
640001269	ASSOCIATION L'ENSOLE	ILLADE
640786109	ESAT L'ENSOLEILLADE - LONS	01/01/2020
640000048	ORG DE GESTION DES FOYE	RS AMITIE
640014718	SAMSAH LES ROSES	01/01/2020
640007399	AVENIR GÉRONTOLO	GIE

Page 8 de 13

	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
750050916	FEDERATION DES A	PAJH
640013371	EHPAD RESIDENCE LE BOSQUET	31/12/2020
640015103	CTRE INTERCOM ACTION SO	OC DU SICOM
640015111	EHPAD LE TEMPLE	31/12/2020
640015210	ASS DE GESTION L'ESC	UIRETTE
640015236	EHPAD RÉSIDENCE DE L'ESQUIRETTE	31/12/2020
640000782	EHPAD JEAN DITHUF	RBIDE
640781795	EHPAD JEAN DITHURBIDE	31/12/2020
640000840	MAISON DE RETRAITE P	UBLIQUE
640781977	EHPAD PUBLIC D'HASPARREN	31/12/2020
640780813	CENTRE HOSPITALIER D	ORTHEZ
640785382	EHPAD DE LA VISITATION	31/12/2020
640780417	CENTRE HOSPITALIER DE LA	COTE BASQUE
640785424	EHPAD CHCB	31/12/2020
750057291	CHEMINS D'ESPERA	INCE
640785556	EHPAD LES PYRENNEES	31/12/2020
640791182	C C A S DE PAU	
640785663	EHPAD NOUSTE SOUREILH	31/12/2020
640790598	SSIAD DE PAU	31/12/2020
640013199	ASSOCIATION AND	NULA
640786984	EHPAD ANDAULA - FILLES DE LA CROIX	31/12/2020
640001673	MAISON DE RET PUB AL	CARTERO
640787107	EHPAD AL CARTERO	31/12/2020
640016614	ASSOCIATION DE COU	LOMME
640791950	EHPAD DES ETS DE COULOMME	31/12/2020
060002250	SAS EMERA EXPLOITATIONS	
640793162	EHPAD LES CHARMILLES	31/12/2020
640795878	EHPAD ANTOINE DE BOURBON	31/12/2020
640786976	ASSOC NOTRE DAME DES	DOULEUPS
640796058	EHPAD SAINT FRAI	01/01/2020

	Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
640006789	ASSOC GESTION SSIAD CAN	TON MORLAAS
640006839	SSIAD DU CANTON DE MORLAAS	31/12/2020
640008538	SIVU POUR SSIAD CANTON	I DE LESCAR
640008579	SSIAD DU CANTON DE LESCAR	31/12/2020
330001025	ADGESSA	
640785598	EHPAD FRANCOIS HENRI	31/12/2020
640785622	EHPAD RESIDENCE SAINT- LEON	31/12/2020
640791117	CCAS DE BILLER	RE
640790440	SSIAD DE BILLERE	31/12/2020
640791109	CCAS DE GARL	INI
640790507	SSIAD DE GARLIN	31/12/2020
640003703	ASSO SOINS DOMIC PAYS	
640790515	SSIAD DE SOULE	31/12/2020
640003828	ASSOC. DU PAYS DES DE	EUX GAVES
640791885	SSIAD DES DEUX GAVES	31/12/2020
640003919	ASSOCIATION DES 2 RIVE	S DU GAVE
640792230	SSIAD DES 2 RIVES DU GAVE	31/12/2020
640005138	ASSOCIATION D'ACTION	N SANITA
640794731	SSIAD DE SALIES DE BEARN	31/12/2020
640005195	ASS DU PAYS DES TROIS	SVALLEES
640795571	SSIAD DES 3 VALLEES	31/12/2020
		Date de signature
	Année 2021	prévisionnelle du
		CPOM
640791844	SAUVEGARDE ENFANCE ADULT	TE PAYS BASQUE
640780193	ITEP IDEKIA	01/01/2021
640015392	SESSAD DE L'ITEP IDEKIA	01/01/2021
640780326	CMPP DE LA SEAPB	01/01/2021
640015251	AUTISME 64 ATGD	PA
640015277	FAM BIZIDEKI	01/01/2021
750034589	BTP RESIDENCES MEDICO	-SOCIALES
640014809	FAM COULOMME	01/01/2021

	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
330050048	TRISOMIE 21 AQUIT	AINE
640014049	SAVS 64-TRISOMIE 21 AQUITAINE	01/01/2021
640790523	SESSAD TRISOMIE 21 DES PA	01/01/2021
330056540	UGECAM D'AQUITA	AINE
640796926	MAS HERAURITZ	01/01/2021
640780771	IEM HERAURITZ	01/01/2021
640780086	CRP DE BETERETTE	01/01/2021
640015434	SESSAD DE L'IEM HERAURITZ	01/01/2021
330790817	ADIAPH	
640782025	ESAT COMPLEXE DES VALLEES	01/01/2021
640000758	GPT D ACCUEIL VIE INSTITU	
640781738	ESAT DOMAINE DE DIUSSE	01/01/2021
330785072	ASSOCIATION RENO	VATION
640014999	SESSAD L'ESTANCADE 64	01/01/2021
750022238	AFG AUTISME	
640013769	FAM SAINT BERTHOUMIEU	01/01/2021
330797408 640014635	ASSOCIATION FOYERS E EHPAD RESIDENCE LE PRE SAINT GERMAIN	31/12/2021
		31/12/2021
640014635	EHPAD RESIDENCE LE PRE SAINT GERMAIN	31/12/2021
640014635 640004354 640015285	EHPAD RESIDENCE LE PRE SAINT GERMAIN CCAS ARCANGU EHPAD ADARPEA	31/12/2021 ES 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574	EHPAD RESIDENCE LE PRE SAINT GERMAIN CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA
640014635 640004354 640015285	EHPAD RESIDENCE LE PRE SAINT GERMAIN CCAS ARCANGU EHPAD ADARPEA	31/12/2021 ES 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574	EHPAD RESIDENCE LE PRE SAINT GERMAIN CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574 640015582	CCAS ARCANGU EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574 640015582 640001020 640784237	CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA ASS ADINDUNEN EG	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021 GOITZA 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574 640015582 640001020 640784237 330792003	CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA ASS ADINDUNEN EG EHPAD ADINDUNEN EGOITZA	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021 GOITZA 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574 640015582 640001020 640784237	CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA ASS ADINDUNEN EG EHPAD ADINDUNEN EGOITZA ASS ACTION SANITAIRE SOCIA	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021 SOITZA 31/12/2021 ALE AQUITAINE
640014635 640004354 640015285 640015574 640015582 640001020 640784237 330792003 640016465 640786844	CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA ASS ADINDUNEN EG EHPAD ADINDUNEN EGOITZA ASS ACTION SANITAIRE SOCIA EHPAD PUTILLENEA EHPAD LUTXIBERRI	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021 SOITZA 31/12/2021 ALE AQUITAINE 31/12/2021 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574 640015582 640001020 640784237 330792003 640016465 640786844 640014692	CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA ASS ADINDUNEN EG EHPAD ADINDUNEN EGOITZA ASS ACTION SANITAIRE SOCIA EHPAD PUTILLENEA EHPAD LUTXIBERRI S.A.R.L. DIEUDON	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021 SOITZA 31/12/2021 ALE AQUITAINE 31/12/2021 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574 640015582 640001020 640784237 330792003 640016465 640786844	CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA ASS ADINDUNEN EG EHPAD ADINDUNEN EGOITZA ASS ACTION SANITAIRE SOCIA EHPAD PUTILLENEA EHPAD LUTXIBERRI	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021 SOITZA 31/12/2021 ALE AQUITAINE 31/12/2021 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574 640015582 640001020 640784237 330792003 640016465 640786844 640014692 640780573 240000265	CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA ASS ADINDUNEN EG EHPAD ADINDUNEN EGOITZA ASS ACTION SANITAIRE SOCIA EHPAD PUTILLENEA EHPAD LUTXIBERRI S.A.R.L. DIEUDON EHPAD MUSDEHALSUENIA	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021 SOITZA 31/12/2021 ALE AQUITAINE 31/12/2021 31/12/2021 INE 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574 640015582 640001020 640784237 330792003 640016465 640786844 640014692 640780573	CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA ASS ADINDUNEN EG EHPAD ADINDUNEN EGOITZA ASS ACTION SANITAIRE SOCIA EHPAD PUTILLENEA EHPAD LUTXIBERRI S.A.R.L. DIEUDON EHPAD MUSDEHALSUENIA FONDATION JOHN E EHPAD LES FOYERS	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021 SOITZA 31/12/2021 ALE AQUITAINE 31/12/2021 31/12/2021 SINE 31/12/2021 BOST 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574 640015582 640001020 640784237 330792003 640016465 640786844 640014692 640780573 240000265	CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA ASS ADINDUNEN EG EHPAD ADINDUNEN EGOITZA ASS ACTION SANITAIRE SOCIA EHPAD PUTILLENEA EHPAD LUTXIBERRI S.A.R.L. DIEUDON EHPAD MUSDEHALSUENIA	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021 SOITZA 31/12/2021 ALE AQUITAINE 31/12/2021 31/12/2021 INE 31/12/2021
640014635 640004354 640015285 640015574 640015582 640001020 640784237 330792003 640016465 640786844 640014692 640780573 240000265 640781787	CCAS ARCANGUI EHPAD ADARPEA ASSOCIATION ARDITEYA VIE EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA ASS ADINDUNEN EG EHPAD ADINDUNEN EGOITZA ASS ACTION SANITAIRE SOCIA EHPAD PUTILLENEA EHPAD LUTXIBERRI S.A.R.L. DIEUDON EHPAD MUSDEHALSUENIA FONDATION JOHN E EHPAD LES FOYERS	31/12/2021 ES 31/12/2021 EIL ASSANTZA 31/12/2021 BOITZA 31/12/2021 ALE AQUITAINE 31/12/2021 31/12/2021 BOST 31/12/2021 31/12/2021

Page 11 de 13

	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
640001145	ASSOC RESIDENCE DES	LIERRES
640785671	EHPAD RESIDENCE DES LIERRES	31/12/2021
640015152	ACC STE ELISABET	Н
640785713	EHPAD SAINTE ELISABETH	31/12/2021
640791133	CCAS DE BAYONN	E
640785770	EHPAD HARAMBILLET	31/12/2021
640004099	SARL "HOTEL CLUB HOR	RIZON"
640793204	EHPAD CLUB HORIZONS	31/12/2021
640005096	CCAS DE BIDART	
640795753	EHPAD RAMUNTCHO	31/12/2021
640794509	SAS MAISON DE RETRAITE DU F	PARC D'HIVER
640795894	EHPAD RESIDENCE DU PARC D'HIVER	31/12/2021
		01/12/2021
640785960	ASS MDR MARIE CAUD	RON
640795928	EHPAD MARIE CAUDRON FOURCADE	31/12/2021
640795522	ASS LARRAZKENA	
640796009	EHPAD LARRAZKENA	31/12/2021
640795639	ASS LAGUNTZA	
640796033	EHPAD ADINA	31/12/2021
640795696	ASSOCIATION ETXET	24
640796041	EHPAD ETXETOA	31/12/2021
040040044		
640013314 640013322	SCE MAINTIEN DOMIC CANTO	
040013322	SSIAD DU CANTON DE LAGOR	31/12/2021
640003562	AACVPAPA	
640789632	SSIAD D'ARTHEZ DE BEARN	31/12/2021
640002570	04175 050105 5110	
640003570 640789681	SANTE SERVICE BAYON SSIAD SANTE SERVICE BAYONNE	
0-1070001	OGIAD SAINTE SERVICE BAYONINE	31/12/2021
640005153	ASS PROF LIB SANTE DU HAL	JT BEARN
640794855	SSIAD SANTE SERVICE OLORON	31/12/2021
640005203	ASS MAINTIEN A DOM PA VALL	EE D'OSSAU
640795662	SSIAD DE LA VALLEE D'OSSAU	31/12/2021
640005252	SERV DE MAINT A DOM P/PE	RS AGEE
640796728	SSIAD DE LEMBEYE	31/12/2021

	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
640797106	ASSOCIATION "A CASE"	
640797114	SSIAD A CASE	31/12/2021
640011649	ASSOCIATION MARPA SSIAD DES BAÎSES	
640797221	SSIAD DE LASSEUBE	31/12/2021

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-012

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-91 Charente-Maritime

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-91 Charente-Maritime





DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

POLE SERVICES AUX POPULATIONS DIRECTION DE L'AUTONOMIE

ARRETE N° 2016-91/DOSA/CD du 2 8 DEC. 2016 relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des ESMS du département de la Charente-Maritime 17 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Département de la Charente-Maritime.

VU le code de l'action sociale et des familles.

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1er décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Département de la Charente-Maritime ;

ARRETENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même l, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du l de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1er janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1er janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au l de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5: S'agissant des Services d'Accompagnement Médico-Sociaux pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et des Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM), le présent arrêté ne remet pas en cause la procédure de contractualisation préalablement engagée par le Département de la Charente-Maritime.

ARTICLE 6 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Département de la Charente-Maritime,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 7: La Directrice de la Délégation Départementale de la Charente-Maritime de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Département, la Directrice de l'Autonomie du Département de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine et au Bulletin Officiel des Actes du Département de la Charente-Maritime.

Fait à Bordeaux, le 28 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Mickel LAFORCADE

Le Président du Département de la Charente-Maritime,

Pour le France, la cue département et parfei le failet. La tère vice-Présidente

Corinne IMBERT

NO.

Département de la Charente-Maritime

	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
170791214	AS. PUPILLES ENSEIG. PUB. AD	PEP 17
170780704	ITEP PEP 17 - P	05/01/2017
170014849	SESSAD MTC	05/01/2017
170018204	SAAAIS/SSEFIS/SESSAD DYSPHASIE	05/01/2017
330790866	INST REGIONALE SOURDS ET AV	EUGLES
170022461	FAM LA GUYARDERIE - IRSA	01/04/2017
170000368	ETB PUBLIC DEPART. LES DEUX	MONTS
170800882	ITEP - ST PALAIS SUR MER	01/05/2017
170019319	SESSAD ST PALAIS/MER - EPD LES 2 MONTS	01/05/2017
170781322	ESAT LES TROIS FONTAINES	01/05/2017
170006019	ASSOCIATION EMMANUEL	LE
170000019	MAS MA VIE	01/05/2017
170020119	MAS OXYGENE	01/05/2017
170024723	MAS GEMOZAC	01/05/2017
170784888	IMPRO LA CHRYSALIDE	01/05/2017
170704000	ESAT MONTANDON	01/05/2017
170782767	ESAT OEUVRE D'EMMANUELLE	01/05/2017
170017321	ASSOCIATION ATASH	
170017321	MAS LES PASTELS - ST JUST LUZAC	01/05/2017
170010003	CENTRE HELIO-MARIN	01/05/2017
170021380	SAMSAH - ATASH	01/05/2017
170780142	CH ST PIERRE OLERON	
170791180	EHPAD P - CH ST-PIERRE D'OLERON	31/12/2017
170024582	ASS ADMR DE BERNAY ST M.	ARTIN
170024562	EHPAD - RESIDENCE DU VERGER MORET	31/12/2017
470707460	C.C.A.S.	
170787162	EHPAD - LES DEUX CEDRES	31/12/2017
170009880		
170786289	C.C.A.S. D'AULNAY DE SAINT	ONGE 31/12/2017
170800437	EHPAD - L'OUCHE DES CARMES	O II I E E E E
70020812	ETAB. PUBLIC AUTONOM	
170803696	EHPAD - LES JARDINS DE VOLTONIA	31/12/2017

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-91

Page 1 de 11

170006381	Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
170803779	S.A.S. LA TONNELLE	
., , , , , , , ,	EHPAD - RESIDENCE LA TONNELLE	31/12/2017
170023600	SAS VITEAL OLERON	
170803647	EHPAD - RESIDENCE VITEAL OLERON	31/12/2017
		31/12/2017
170024194	CH GRPE HOSP. DE LA_ROCHELLE	-RE-AUNIS
170786370	EHPAD P - LE PLESSIS	31/12/2017
170783625	EHPAD DE SAINT-MARTIN	31/12/2017
470047004		
170017321 170803118	ASSOCIATION ATASH	w
	EHPAD - RESIDENCE LE LOUVOIS	31/12/2017
170804363	EHPAD - DOMAINE DU GRAND PRE	31/12/2017
70023543	SAS LES TABBINS DIBOISE DE DO	
170795090	SAS LES JARDINS D'IROISE DE RO	
11070000	EHPAD LES JARDINS D'IROISE	31/12/2017
70024046	SAS LES JARDINS D'IROISE DE	00750
170803878	EHPAD - RESIDENCE LES JARDINS D'IROISE	31/12/2017
170021836 170805865	SAS ARVI EHPAD - DOMAINE DES HAUTES VARENNES	
170801021	EHPAD - LES BRISES MARINES	31/12/2017
170784185	EHPAD - DOMAINE DE ROMPSAY	31/12/2017
	EIN AD - DOMAINE DE ROMPSAY	31/12/2017
330781691	ASSOCIATION LAÏQUE DU PRA	NDO.
170016307	EHPAD - RESIDENCE L'OCEANE D'OLERON	31/12/2017
170804298	EHPAD - LA MIRAMBELLE	31/12/2017
170021968	EHPAD - LE MOULIN DU VAL DU BRUANT	31/12/2017
47070770	71	
	C.C.A.S. LA ROCHELLE	
170785703		
170784466	SERV. SOINS INF. A DOM. (CCAS LR)	31/12/2017
170784466 170015978	SERV. SOINS INF. A DOM. (CCAS LR) EHPAD - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS	31/12/2017 31/12/2017
170784466 170015978 170791339	SERV. SOINS INF. A DOM. (CCAS LR) EHPAD - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS EHPAD - RESIDENCE LES MINIMES	31/12/2017 31/12/2017
170784466 170015978 170791339 170782692	SERV. SOINS INF. A DOM. (CCAS LR) EHPAD - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS EHPAD - RESIDENCE LES MINIMES EHPAD - RESIDENCE MASSIOU	31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017
170784466 170015978 170791339 170782692 170021372	SERV. SOINS INF. A DOM. (CCAS LR) EHPAD - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS EHPAD - RESIDENCE LES MINIMES EHPAD - RESIDENCE MASSIOU EHPAD - RESIDENCE DE PORT NEUF	31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017
170784466 170015978 170791339 170782692	SERV. SOINS INF. A DOM. (CCAS LR) EHPAD - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS EHPAD - RESIDENCE LES MINIMES EHPAD - RESIDENCE MASSIOU	31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017
170784466 170015978 170791339 170782692 170021372 170782676	SERV. SOINS INF. A DOM. (CCAS LR) EHPAD - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS EHPAD - RESIDENCE LES MINIMES EHPAD - RESIDENCE MASSIOU EHPAD - RESIDENCE DE PORT NEUF EHPA - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS	31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017
170784466 170015978 170791339 170782692 170021372 170782676	SERV. SOINS INF. A DOM. (CCAS LR) EHPAD - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS EHPAD - RESIDENCE LES MINIMES EHPAD - RESIDENCE MASSIOU EHPAD - RESIDENCE DE PORT NEUF EHPA - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS ADEI 17 - ASS. DPT EDUC. INS	31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017
170784466 170015978 170791339 170782692 170021372 1700782676	SERV. SOINS INF. A DOM. (CCAS LR) EHPAD - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS EHPAD - RESIDENCE LES MINIMES EHPAD - RESIDENCE MASSIOU EHPAD - RESIDENCE DE PORT NEUF EHPA - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS ADEI 17 - ASS. DPT EDUC. INS ESAT LA VIGERIE	31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 ER
170784466 170015978 170791339 170782692 170021372 170782676 170788632 170784953	SERV. SOINS INF. A DOM. (CCAS LR) EHPAD - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS EHPAD - RESIDENCE LES MINIMES EHPAD - RESIDENCE MASSIOU EHPAD - RESIDENCE DE PORT NEUF EHPA - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS ADEI 17 - ASS. DPT EDUC. INS	31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017 31/12/2017

		Date de
		signature
	Annés 2017	prévisionnelle
		du CPOM
	FONDATION DIACONESSES DE R	EIII I Y
780020715	IME LE MANOIR D'EMILIE	31/12/2017
170780902	ITEP LE MANOIR EMILIE	31/12/2017
170012843	SESSAD LE MANOIR EMILIE	31/12/2017
170017016	SAMSAH - F D REUILLY	31/12/2017
170021844	ESAT FOND DES DIACONESSES DE REUILLY	31/12/2017
170783500		1
750810590	OEUVRES HOSP DE L'ORDRE DE	MALTE
170784409	MAS ST JEAN DE JERUSALEM (P)	31/12/2017
170704403	MAS ST JEAN DE MALTE (S)	
170788632	ADEI 17 - ASS. DPT EDUC. IN:	SER
170780894	IME LA VIGERIE	31/12/2017
170009484	SESSAD DE L'OCEAN	31/12/2017
170021083	FAM LES TOURNESOLS	31/12/2017
170780969	IME DE L'OCEAN	31/12/2017
47070040	ADAPEI DE LA CHARENTE-MAF	RITIME
170788640	ESAT DE SAINTES	31/12/2017
170021398	ESAT LE BREUIL	31/12/2017
170783591	ESAT DE BORDS/ROCHEFORT	31/12/2017
170782353 170012710	ESAT EQUESTRE CHATEAU DU PASSAGE	31/12/2017
170012710	FAM DE BOUHET	31/12/2017
		Date de
	Année 2018	signature
	Willies Tota	prévisionnelle
		du CPOM
750721334	CROIX ROUGE FRANÇAIS	SE
170780035	IMPRO DE TONNAY-CHARENTE	31/12/2018
	and the Manager of Diffi	
170020333	ASS. LA NAVICULE BLEU	31/12/2018
170020341	ESAT CLAIRES ET MER	3111212010
170787220	C.C.A.S.	
170782668	EHPAD - RESIDENCE LES MIMOSAS	31/12/2018
	OFWEDE HOODITALIED DE 10	NZAC
170780050	CENTRE HOSPITALIER DE JO EHPAD P - JARDINS DE JOVINIUS (CH JZ)	31/12/2018
170788848		91
170780225	CENTRE HOSPITALIER ROCH	
170791297	EHPAD - CH ROCHEFORT	31/12/2018

Page 3 de 11

47000100	Année 2018	Date da signature prévisionnella du CPOM
170021232	Congrégation des filles de la Sagesse / ASS	OLERON SAGESSE
170780340	EHPAD - RESIDENCE NOTRE DAME	31/12/2018
170021976	CAC LA RECIDENCE DU DA	
170805758	SAS LA RESIDENCE DU PA EHPAD P - RESIDENCE DU PARC	
	THE STATE OF THE S	31/12/2018
170006662	S.A. RESIDENCE DE BEAUL	JEU .
170009674	EHPAD - RESIDENCE DE BEAULIEU	31/12/2018
		0 11 12/20 10
170005474	S.A. LES TAMARIS	
170801237	EHPAD - RESIDENCE LES TAMARIS	31/12/2018
170005219	CADI DEGIDENCE I - 1110 - 1110	
170023246	SARL RESIDENCE LE PAYS D' EHPAD - RESIDENCE DU PAYS D'AUNIS	
11000010	ETHAD - RESIDENCE DU PAYS D'AUNIS	31/12/2018
170021356	SARL DU BOURG NOUVEA	A11
170021364	EHPAD LE BOURG NOUVEAU	31/12/2018
	10072/10	31/12/2018
170021034	SAS LES PORTES DU JARE	DIN
170016638	EHPAD - LES PORTES DU JARDIN	31/12/2018
750054934		
170021224	SAS RESIDENCE DU LITTOR	RAL
170021224	EHPAD - RESIDENCE DU LITTORAL	31/12/2018
70805659	SARL S.R.G.	
170805667	EHPAD - LES JARDINS DE SAINTONGE	04/40/0040
	THE PERSON NAMED IN SAINTONGE	31/12/2018
70805683	SAS LE JARDIN DES LOGE	S
170805691	EHPAD - LE JARDIN DES LOGES	31/12/2018
750000704		
750832701	SA ORPEA	
170799753 170012702	EHPAD - RESID. SUD-SAINTONGE (ORPEA)	31/12/2018
170012702	EHPAD - RESIDENCE DU LAC (ORPEA)	31/12/2018
	EHPAD - RESIDENCE LA CLAIRE FONTAINE	31/12/2018
170795660 170021653	EHPAD - RESIDENCE L'OCEANE	31/12/2018
170021653	EHPAD - RESIDENCE LES ALOES	31/12/2018
170003654	EHPAD - LES JARDINS DE SAINTES	31/12/2018
170801401	EHPAD - LES JARDINS DE LUCILE	31/12/2018
170001401	EHPAD - RESIDENCE BEAUSEJOUR	31/12/2018
920030152	SAS IEWICE IEU IALE OPPO	TAN
170020648	S.A.S. LE VIGE (FILIALE ORPE EHPAD - RESIDENCE LE VIGE	
	THE PROPERTY OF THE VIOL	31/12/2018
50054389	SAS Holding Mieux Vivre	
170014989	EHPAD - RESID. DU CHATEAU DE MONS	31/12/2018
170803951	EHPAD - RESIDENCE HARMONIE	JI/ IZIZUIO

Page 4 de 11

	Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
70791214	AS. PUPILLES ENSEIG. PUB. A	
170021059	EHPAD - RESIDENCE VALPASTOUR	31/12/2018
170021943	EHPAD - LES CHAMPS DU NOYER	31/12/2018
170023014	EHPAD - RESIDENCE RIEUX-COUDREAU	31/12/2018
170020150	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM ADPEP	31/12/2018
330790866	INST REGIONALE SOURDS ET A	VEUGLES
170804041	EHPAD SPECIALISE LA GUYARDERIE	31/12/2018
	ASS POUR ADUL & JEUNES HAND	17 - ΔΡΔ.ΙΗ
170804439	IME LES AIGUES MARINES	31/12/2018
170805675	SAMSAH - APAJH	31/12/2018
170021612	MAS LE PERTHUIS - ACC TEMPORAIRE	31/12/2018
170022073 170018196	MAS LE PERTHUIS	31/12/2018
110010100		C DE ALIVEO
170024194	CH GRPE HOSP. DE LA_ROCHELL	E-RE-AUNIS
170019301	MAS LA FONTAINE DU ROC	31/12/2018
170784052	ESAT TREUIL MOULINIER	31/12/2018
690002290	ASSOCIATION MESSIDO	OR
170023360	ESAT LES CHEMINS DE COMPOSTELLE - P	31/12/2018
750719239	ASSOCIATION DES PARALYSES	
170803860	SESSD - APF	31/12/2018
170022453	SAMSAH - APF	31/12/2018 31/12/2018
170016778	FAM PIERRE GARNIER - APF	31/12/2010
	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
170791081	AIDE A DOM. EN ACTIV. REGE	
170020176	SSIAD - ADAR	31/12/2019
750056335	SA MEDICA FRANCE	17
170805576	EHPAD - KORIAN COTE SAUVAGE	31/12/2019
170805578	EHPAD - KORIAN LES PARASOLS	31/12/2019
170794994	EHPAD KORIAN MARIE D'ALBRET	31/12/2019
	CAO DEO LEO MADDINO DE	LOULAY
170005458	SAS RES. LES JARDINS DE EHPAD - LES JARDINS DE LOULAY	31/12/2019
170801195	ELIL VD - FFO OVIDING OF FOOTH	
250018678	SAS LES BEGONIAS	
170805857	EHPAD - KORIAN LE RAYON D'OR	31/12/2019
170803605	EHPAD - KORIAN LES BEGONIAS	31/12/2019

Page 5 de 11

250018199	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
170782403	SAS LES ISSAMBRES EHPAD - KORIAN LES ISSAMBRES	1
77 07 02 100	ETIFAD - KORIAN LES ISSAMBRES	31/12/2019
250018249	SAS RESIDENCE LES AJON	ics
170803787	EHPAD - KORIAN LES AJONCS	31/12/2019
170022107		
170022107 170022115	SARL SAINT AGNANT	
170022113	EHPAD - LES JARDINS DU MARAIS	31/12/2019
170015598	SAS LE MOLE D'ANGOULI	NS
170803886	EHPAD - LE MOLE D'ANGOULINS	31/12/2019
170804587	ASS. DIOCES. EVECHE LA ROC	
170804595	PUV - RESIDENCE DU CLERGE	31/12/2019
750000218	ECNIDATION CANCEL DIÁCTO	
170805501	FONDATION CAISSES D'ÉPARGNE S EHPAD - RESIDENCE L'OEILLET PINS	
17000001	ETIFAD - RESIDENCE L'OEILLET PINS	31/12/2019
170022198	ETAB. PUBLIC AUTONOMI	F
170021075	EHPAD - LES JARDINS DE GO	31/12/2019
470700000		
170780266 170791263	CENTRE HOSPITALIER DE BOSCA	
170791203	EHPAD - LES BRUYERES - CH BOSCAMNANT	31/12/2019
170780191	CENTRE HOSPITALIER DE RO	ναν
170782478	EHPAD - LA CORALLINE (CH ROYAN)	31/12/2019
170780167		
170783559	CH DE SAINT-JEAN D'ANGE EHPAD P - SAINT-LOUIS - CH ST-JEAN	
	ETITABLE - GAIRT-EOGIS - CH ST-JEAN	31/12/2019
170000384	M.R. PUBLIQUE DEPART. DE M.	ATHA
170021638	EHPAD - SPECIALISE	31/12/2019
170781140	EHPAD - RESIDENCE DU VAL D'ANTENNE	31/12/2019
170000731	M.R. PUBLIQUE ROC BELLEV	'UE
170783526	EHPAD - LES COULEURS DU TEMPS	31/12/2019
170791958	SERV. SOINS INF. A DOM. ROC BELLEVUE	31/12/2019
70000392	M.R. PUBLIQUE DE SURGER	ES
170781157	EHPAD - RESIDENCE VAL DE GERES	31/12/2019
70019574	ASSOCIATION LA PROVIDEN	CE
170805477	EHPAD - LA PROVIDENCE	31/12/2019

	Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
70017248	SAS TIERS TEMPS ROCHEF	
170802227	EHPAD - CLOS DES FONTAINES	31/12/2019
170804413	EHPAD - RESIDENCE DE LA PRESQU'ILE	31/12/2019
20029089	DV BARZAN SAS	
170801252	EHPAD - LE CLOS DES MURIERS	31/12/2019
70788632	ADEI 17 - ASS. DPT EDUC. IN	ISER
170022271	CIC - CTRE D'INFO ET COORDINATION	31/12/2019
170781314	CMPP DE SAINTONGE - ADEI17	31/12/2019
170780852	CMPP DE L'AUNIS - ADEI17	31/12/2019
170788632	ADEI 17 - ASS. DPT EDUC. INSER	
170780860	IME LES COTEAUX	31/12/2019
170780800	SESSAD LES COTEAUX	31/12/2019
170023204	SESSAD DE JONZAC	31/12/2019
170781116	IME DE HAUTE SAINTONGE - P	31/12/2019
170780837	IME DE JONZAC - ADEI	31/12/2019
170788640	ADAPEI DE LA CHARENTE-MA	RITIME 31/12/2019
170780878	IMP PORT-NEUF ET BATEAU BLEU	31/12/2019
170780829 170016992	SESSAD ADAPEI	31/12/2019
470704000	APAGESMS	
170791206 170021620	FAM MOULIN DE CHOLLET	31/12/2019
MINESON OF STREET		Date de
		signature
	Année 2020	prévisionnelle
		du CPOM
		NO MINE
170791164	SIVU S.I.P.A.R.	04/10/0000
170784482	SERV. SOINS INF. A DOM SIPAR	31/12/2020
170023659	AUNIS SAINTONGE SAN	
170784458	SSIAD AUNIS SAINTONGE SANTE	31/12/2020
170020432	MUTUALITE FRANCAISE DE CHAF	RMARITIME
170020432	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM MUT F.	31/12/2020
470000000	ETB PUBLIC DEPART. LES DEU	IX MONTS
170000368 170020531	EHPAD SPECIALISE - L'ORANGERIE	31/12/2020

Page 7 de 11

remark.		Date de
	Année 2020	signature
	- Contract and Con	prévisionnelle
		du CPOM
170789507	CENTRE COMMUNAL D'ACTION S	SOCIAL E
170795017	EHPAD - RESIDENCE LA POMMERAIE	31/12/2020
	THE RESIDENCE EX POMMERAIE	31/12/2020
170000145	MR PUBLIQUE D'ALIGRE	
170780217	EHPAD - RESIDENCE D'ALIGRE	31/12/2020
170001044	S.A.S. RESIDENCE RETRAITE LE [OMAINE
170791347	EHPAD - RESIDENCE LE DOMAINE	7
	ETIL AD - RESIDENCE LE DOMAINE	31/12/2020
170020101	ETAB. PUBLIC AUTONOM	E
170802631	EHPAD - RESIDENCE LES MARRONNIERS	31/12/2020
470000070		
170000376 170781132	M.R. PUBLIQUE DU BOIS D'H	URE
170781132	EHPAD - CHATEAU DU BOIS D'HURE	31/12/2020
170005359	SAS L'AUBE	
170800809	EHPAD - RESIDENCE L'AUBE	31/12/2020
	2,100	31/12/2020
170019889	LES PETITES SOEURS DES PAU	JVRES
170803068	EHPAD MA MAISON	31/12/2020
170001440	SARL LES PERVENCHES	
170795355	EHPAD - LES PERVENCHES	24/40/2020
	IN NO ELOT ENVENORES	31/12/2020
780020715	FONDATION DIACONESSES DE R	EUILLY
170782429	EHPAD - RESIDENCE DARCY-BRUN	31/12/2020
170021786	SERV. SOINS INF. A DOM.	31/12/2020
170000673		
170782841	S.A.S. Maison de Retraite Les Jardins	
170702041	EHPAD - LES JARDINS D'EPARGNES	31/12/2020
170005334	SARL BOIS LONG	
170800726	EHPAD - RESIDENCE DU BOIS LONG	31/12/2020
		01/12/2020
170015408	SAS LES PETITES VIGNES	
170015499	EHPAD - RESIDENCE LES PETITES VIGNES	31/12/2020
		- //
170022990	SAS LA VILLA AMELIE	
170023006	EHPAD - RESIDENCE LA VILLA AMELIE	31/12/2020
170009534	S.A.R.L. LE LOGIS DE MONTIGI	VAC
170009542	EHPAD - LE LOGIS DE MONTIGNAC	31/12/2020

Page 8 de 11

Année 2020

Date de signature

	Aimed AVAV	prévisionnelle du CPOM
170780209	CH DUBOIS MEYNARDIE MAREI	NNES
170791198	EHPAD DU CH MARENNES	31/12/2020
170790083	CENTRE COMMUNAL D'ACTION S	OCIALE
170784441	RESIDENCE LA CHANCELIERE	31/12/2020
170005805	Etablissement Public Départemental Foyer l Lannelongue	
170802383	FAM de Lannelongue	31/12/2020
170780175	Centre Hospitalier de Sainton	
"170009773	FAM la chapelle des pots	31/12/2020
170000384	Maison de retraite de Math	a
170021190	FAM de Matha	31/12/2020
170780050	Centre Hospitalier de Jonza	
170023782	FAM de Jonzac	31/12/2020
170022883	SAMSAH de Jonzac	31/12/2020
170791206	APAGESMS	
170781256	ESAT FERME DE MAGNE - P	31/12/2020
170009351	ESAT DOLUS/ROYAN - P	31/12/2020
170805626	ESAT ATELIERS DU LITTORAL - P	31/12/2020
	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
170792386	OFFICE DES AINES DE SURGERE	
170020192	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM OFAS	31/12/2021
170780175	CTRE HOSP. DE SAINTONGE - S	
170784326	EHPAD - AQUITANIA (CH SAINTONGE)	31/12/2021
170783567	EHPAD SPEC. BRUMENARD (CH SAINTONGE)	31/12/2021

S.A.R.L. "MAISON DU PAYS DE ST ROMAIN"

EHPAD - MAISON DU PAYS

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-91

Page 9 de 11

31/12/2021

170016232

170016224

	Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
170791230	ASSOCIATION L'ESCALE	
170020457	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM. (ESCALE)	31/12/2021
170021810	EHPAD - RESIDENCE L'ESCALE	31/12/2021
170018170	Centre d'Acceuil de Jour Alzheimer "à l'abri des oliviers"	31/12/2021
170024103	SAS LES JARDINS DES TILLEU	1.6
170784169	EHPAD - LES JARDINS DES TILLEULS	31/12/2021
170022594	SAS BGP ALLIANCE FLOIRAG	2
170022002	EHPAD - RES. LE CERCLE DES AINES	31/12/2021
170789358	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SO	CIALE
170803688	EHPAD - RESIDENCE LA CHATELLENIE	31/12/2021
170000905	ASS. GESTION FOYERS PERS.AG	31/12/2021
170023261	SARL LE GRAND LOGIS	31/12/2021
170019632	EHPAD - LES JARDINS DE THENAC	31/12/2021
170014708	SARL DES SAGES	
170014799	EHPAD - RESIDENCE LES BOUCHOLEURS	31/12/2021
170005664	SARL KEOPS	0111112021
170801906	EHPAD - RESIDENCE LES 4 SAISONS	31/12/2021
170785711	CCAS SAINTES	
170020804	EHPAD - LA RECOUVRANCE	31/12/2021
170785158	SERV. SOINS INF. A DOM CCAS	31/12/2021
170019657	AJ LE RELAI DES FAMILLES	31/12/2021
170023709	SARL BIEN VIVRE	
170802185	EHPAD - RESIDENCE ROSE DES VENTS	31/12/2021
170000921	S.A.R.L. "L'OMBRIERE"	

1 PLAN
31/12/2021

0020440	EURL LA ROSERAIE	
170803274	EHPAD - RESIDENCE LA ROSERAIE	31/12/2021

170788822	ANIMATION SECT. COTEAUX GIRONDE	
170784870	PUV - RESIDENCE LA DECHANDERIE	31/12/2021

Ass LE TEMPS DES CERISES	
AJ LE TEMPS DES CERISES	31/12/2021

ARS ALPC

R75-2017-01-05-003

Arrêté annulant la licence d'une officine de pharmacie au sein de la commune de LE PASSAGE (47520)



DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des Accompagnements

Arrêté du 05 janvier 2017

Annulant la licence d'une officine de pharmacie au sein de la commune de LE PASSAGE (47520)

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral;
- VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;
- **vu** la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;
- **VU** le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU le code de la santé publique, notamment l'article L.5125-7, dernier alinéa ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 1999 ayant octroyé, sous le numéro 47#010121, une licence d'officine de pharmacie à l'emplacement sis rue de la Garonne, Résidence Gambetta à LE PASSAGE (47520);
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 août 1999 ayant enregistré, sous le n°450, la déclaration de Madame Françoise MEXES pour l'exploitation de l'officine de pharmacie sise rue de la Garonne, Résidence Gambetta à LE PASSAGE (47520);

- VU la demande présentée le 16 décembre 2016 par Madame Françoise MEXES, pharmacien titulaire, représentant l'officine de pharmacie sise rue de la Garonne, Résidence Gambetta à LE PASSAGE (47520) en vue d'obtenir l'annulation de la licence de la pharmacie au 28 février 2017;
- VU l'avis favorable du 04 janvier 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine à la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise rue de la Garonne, Résidence Gambetta à LE PASSAGE (47520);

ARRETE

Article 1er: L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1999 accordant la licence de pharmacie n°47#010121 à l'emplacement sis rue de la Garonne, Résidence Gambetta à LE PASSAGE (47520), est abrogé à compter du 28 février 2017 à minuit.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 — La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 05 janvier 2017

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Par délégation, Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAOUEN

ARS ALPC

R75-2017-01-05-004

Arrêté annulant la licence d'une officine de pharmacie au sein de la commune de ST SULPICE ET CAMEYRAC (33)



DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des Accompagnements

Arrêté du 05 janvier 2017

Annulant la licence d'une officine de pharmacie au sein de la commune de SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (33450)

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral;
- VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;
- VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;
- VU la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature;
- VU le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine;
- **vu** le code de la santé publique, notamment l'article L.5125-7, dernier alinéa ;
- l'arrêté préfectoral en date du 26 juin 1998 ayant octroyé, sous le numéro 33#000918, une licence d'officine de pharmacie à l'emplacement sis Lieu-dit Le Canton, Cadastre B 1379-1381-1383 à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (33450);
- VU l'arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2005 ayant enregistré, sous le n°2387, la déclaration de la SNC Pharmacie du Canton, dont les gérantes sont Madame DALLEAC et Madame SANANES, pharmaciens, pour l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 19 Ter Route de Cameyrac à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (33450);

- VU la demande présentée le 08 décembre 2016 par la SNC Pharmacie du Canton, dont les gérantes sont Madame DALLEAC et Madame SANANES, pharmaciens, exploitant l'officine de pharmacie sise 19 Ter Route de Cameyrac à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (33450), en vue d'obtenir l'annulation de la licence de la pharmacie au 30 avril 2017;
- VU l'avis favorable du 04 janvier 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine à la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise 19 Ter Route de Cameyrac à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (33450);

ARRETE

Article 1er: L'arrêté préfectoral du 26 juin 1998 accordant la licence de pharmacie n°33#000918 à l'emplacement sis 19 Ter Route de Cameyrac à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (33450), est abrogé à compter du 30 avril 2017 à minuit.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 – La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 05 janvier 2017

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Par délégation, Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAOUEN

ARS ALPC

R75-2016-07-04-033

Décision n° 2016-35 du 4 juillet 2016 portant renouvellement d'autorisation d'exploiter un scanographe à usage médical avec changement d'appareil délivrée au Centre Hospitalier d'Arcachon (33)



DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS ET DE L'AUTONOMIE

Pôle Animation de la politique régionale de l'offre de soins

Décision n°2016-35 du 0 4 JUIL. 2016

Renouvellement d'autorisation d'exploiter un scanographe à usage médical avec changement d'appareil

Délivrée au Centre Hospitalier d'Arcachon (33)

Le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6122-1 et suivants, R. 6122-23 à R. 6122-44, D. 6122-38,

VU le code de la santé publique, et notamment l'article D. 1432-38 relatif aux missions de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2011-9940 du 10 août 2011 modifiant la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex

Standard: 05.57.01.44.00

www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

VU la décision portant délégation permanente de signature du 31 mai 2016,

VU l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine en date du 1^{er} mars 2012 arrêtant le projet régional de santé d'Aquitaine comprenant le schéma régional d'organisation des soins,

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 11 janvier 2016 portant fixation des périodes de dépôt de demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations.

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, en date du 12 janvier 2016 relatif aux bilans quantifiés de l'offre de soins pour les activités de soins relevant des schémas régionaux d'organisation des soins de la région Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes, et notamment le bilan quantifié de l'offre de soins pour les équipements matériels lourds,

VU la décision du 9 mars 2010 de la Commission exécutive de l'Agence régionale de l'Hospitalisation, accordant en Centre Hospitalier Jean Hameau, 5 allée de l'Hôpital, BP 40140, 33 164 LA TESTE DE BUCH, le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement et de remplacement d'un scanographe à usage médical, sur le site dudit Centre Hospitalier,

VU la visite de conformité réalisée le 14 mai 2013,

VU la demande, présentée par le représentant légal du Centre Hospitalier d'Arcachon, Pôle de Santé d'Arcachon, avenue Jean Hameau, CS 11001, 33 164 LA TESTE DE BUCH Cedex, le 1^e avril 2016 et déclarée complète le 13 avril 2016, en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter un scanographe à usage médical avec changement d'appareil dans les locaux du Centre Hospitalier d'Arcachon, Pôle de Santé d'Arcachon, avenue Jean Hameau, CS 11001, 33 164 LA TESTE DE BUCH Cedex,

VU le dossier transmis à l'appui de cette demande,

VU l'avis de la Commission spécialisée de l'Organisation des soins de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, dans sa séance du 27 mai 2016,

CONSIDERANT que le promoteur présente une demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter un scanographe à usage médical de classe 3, type Brilliance ICT SP 128, de marque Philips, mis en service le 14 octobre 2009, avec changement d'appareil, un scanographe Aquilion One next Generation, de marque Toshiba, dans les locaux du Centre Hospitalier d'Arcachon, Pôle de Santé d'Arcachon, avenue Jean Hameau, CS 11001, 33 164 LA TESTE DE BUCH Cedex,

CONSIDERANT que la demande présentée par le promoteur est justifiée en ce qu'elle répond aux besoins de la population identifiés par le Schéma régional d'organisation des soins – Plan régional de santé d'Aquitaine (SROS-PRS) 2012-2016, volet hospitalier, chapitre 13 « Imagerie médicale »,

CONSIDERANT que la demande est compatible avec les objectifs fixés par le SROS-PRS 2012-2016, volet hospitalier, chapitre 13 « Imagerie médicale », en proposant d'améliorer la qualité des actes en terme d'irradiation des patients et des professionnels, de fiabilité des images, ainsi que la sécurité des soins grâce aux apports techniques du nouvel équipement,

CONSIDERANT en outre, que s'agissant d'un renouvellement d'appareil et de son remplacement par un nouvel appareil plus performant, la demande est sans incidence sur le bilan quantifié de l'offre de soins en nombre d'implantations et en nombre d'appareils,

CONSIDERANT que le scanographe à usage médical, objet de la présente demande, est mis à la disposition de plusieurs cabinets de radiologie libéraux du Sud Bassin et du Nord Bassin ; qu'il s'inscrit dans une véritable complémentarité entre Centre Hospitalier et radiologues privés,

CONSIDERANT que la demande satisfait aux conditions d'implantation et à des conditions techniques de fonctionnement ; que le nouvel équipement doit être installé en lieu et place de l'équipement précédent,

CONSIDERANT que le promoteur souscrit aux engagements prévus à l'article L.6122-5 du code susvisé concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie et la réalisation d'une évaluation,

DECIDE

ARTICLE PREMIER – L'autorisation, prévue à l'article L 6122-1 du Code de la santé publique, est accordée au Centre Hospitalier d'Arcachon, Pôle de Santé d'Arcachon, avenue Jean Hameau, CS 11001, 33 164 LA TESTE DE BUCH Cedex, en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter un scanographe à usage médical avec changement d'appareil dans les locaux du Centre Hospitalier d'Arcachon, Pôle de Santé d'Arcachon, avenue Jean Hameau, CS 11001, 33 164 LA TESTE DE BUCH Cedex.

N° FINESS de l'entité juridique : 33 078 120 4

N° FINESS du lieu d'implantation de l'appareil : 33 000 055 5

ARTICLE 2 - L'autorisation est réputée caduque si l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la notification de la présente décision et n'est pas achevée dans un délai de quatre ans après cette notification.

ARTICLE 3 - La mise en service du nouvel appareil devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du code de la santé publique.

La mise en service du nouvel appareil ne pourra intervenir que lorsque les résultats du contrôle effectué par l'Autorité de Sûreté Nucléaire auront montré que l'installation satisfait aux règles de sécurité.

ARTICLE 4 - La durée de validité de l'autorisation est fixée à 5 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service du nouvel appareil, faite par le titulaire au Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

ARTICLE 5 - La visite de conformité, prévue à l'article D. 6122-38 du code de la santé publique, a lieu dans un délai de 6 mois suivant la réception de la déclaration de mise en service faite par le titulaire au Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

ARTICLE 6 – Cette autorisation vaut de plein droit autorisation de fonctionner et de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux par application de l'article L.162-21 du code de la sécurité sociale.

ARTICLE 7 – L'autorisation de remplacement d'appareil est subordonnée à la mise hors service de l'ancien équipement.

ARTICLE 8 – L'autorisation de remplacement d'un équipement matériel lourd accordée est valable exclusivement pour un scanographe à usage médical dont les caractéristiques et l'implantation sont strictement conformes au projet prévu au dossier. Toute modification portant soit sur l'appareil, soit sur les conditions d'exploitation, sera subordonnée à la délivrance d'une nouvelle décision.

ARTICLE 9 - L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement de l'appareil concerné par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation.

ARTICLE 10 - Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé, dans les deux mois de sa notification, devant la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, qui statue dans un délai maximum de six mois, sur avis du Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.

ARTICLE 11 - Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et le Directeur de la Délégation Départementale de la Gironde sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique.

0 4 JUIL. 2016

Fait à Bordeaux, le

Le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Potou-Charentes

Michel LAFORCADE

ARS ALPC

R75-2017-01-12-001

Décision n° 2016-94 du 12 janvier 2017 portant autorisation de remplacement d'équipements matériels lourds pour 3 caméras à scintillation sur le site de la Clinique Saint Augustin à Bordeaux et portant autorisation de changement de lieu d'implantation des 4 caméras à scintillation sur le site de la Clinique Saint Augustin à Bordeaux délivrée à la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF) à Bordeaux



DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS ET DE L'AUTONOMIE Pôle animation de la politique régionale de l'offre Département offre de soins plateaux techniques

Décision n° 2016-94 du 1 2 JAN. 2017

Portant autorisation de remplacement d'équipements matériels lourds pour 3 caméras à scintillation sur le site de la Clinique Saint Augustin à Bordeaux

Portant autorisation de changement de lieu d'implantation des 4 caméras à scintillation sur le site de la Clinique Saint Augustin à Bordeaux

Délivrée à la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle à Bordeaux (33)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 à R.6122-44, D.6122-38,

VU le code de la santé publique, et notamment l'article D.1432-38 relatif aux missions de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le code de la sécurité sociale,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n°2011-9940 du 10 août 2011 modifiant la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex

Standard: 05.57.01,44.00

www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel Laforcade, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision portant délégation permanente de signature du 1er décembre 2016,

VU l'arrêté de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine en date du 1^{er} mars 2012 arrêtant le projet régional de santé d'Aquitaine comprenant le schéma régional d'organisation des soins,

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 11 janvier 2016 portant fixation des périodes de dépôt de demandes d'autorisations et de renouvellement d'autorisations,

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, en date du 5 août 2016 relatif aux bilans quantifiés de l'offre de soins pour les activités de soins et d'équipement matériel lourd relevant des schémas régionaux d'organisation des soins de la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes,

VU la décision de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine en date du 18 octobre 2010 autorisant l'installation d'une caméra à scintillation pour l'utilisation in vivo de radioéléments en sources non scellées, mise en fonctionnement le 16 mai 2011, puis renouvelée implicitement le 23 avril 2015 avec une date d'effet à compter du 16 mai 2016,

VU la décision de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine en date du 24 octobre 2011 autorisant le remplacement de la caméra à scintillation de marque SIEMENS de type SYMBIA T16 SIEMENS n° 1140 initialement autorisée le 13 juillet 2001, installée le 10 avril 2012, puis renouvelée tacitement le 31 mars 2016 avec une date d'effet à compter 10 avril 2017,

VU la décision de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine en date du 24 octobre 2011 autorisant le remplacement de la caméra à scintillation de marque SIEMENS de type SYMBIA T16 SIEMENS n° 1152 initialement autorisée le 2 décembre 2003, installée le 23 avril 2012, puis renouvelée tacitement le 31 mars 2016 avec une date d'effet à compter 23 avril 2017,

VU la décision de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 4 juillet 2016 autorisant l'installation d'une caméra à scintillation, non installée à ce jour,

VU le dossier complet déposé par la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF) en vue :

- d'une part, du remplacement d'équipements matériels lourds pour les trois caméras à scintillation installées,
- d'autre part, du changement du lieu d'implantation des 4 caméras à scintillation, consistant en un changement de locaux, à savoir du site géographique actuel sis 114 avenue d'Arès 33000 Bordeaux vers le nouveau site géographique sis 14 impasse Faye 33000 Bordeaux, sur le site de la Clinique Saint Augustin,

VU le dossier transmis à l'appui de cette demande,

VU l'avis de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, dans sa séance du 9 décembre 2016,

CONSIDERANT que le remplacement des 3 caméras à scintillation par de nouveaux appareils n'impacte pas le nombre total de caméras à scintillation sur territoire de santé de la Gironde,

CONSIDERANT que le changement du lieu d'implantation des 4 caméras à scintillation n'impacte pas le nombre total de caméras à scintillation, puisqu'il s'agit d'un changement de locaux,

CONSIDERANT que le demandeur s'engage à maintenir les conditions d'implantation des activités de soins et des équipements matériels lourds ainsi que les conditions techniques de fonctionnement fixées en application des articles L. 6123-1 et L. 6124-1 du code de la santé publique, et à maintenir les autres caractéristiques du projet après l'autorisation ou le renouvellement de celle-ci,

CONSIDERANT que le demandeur s'engage à respecter le montant des dépenses à la charge de l'assurance maladie ou le volume d'activité en application de l'article L. 6122-5 du code de la santé publique,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: L'autorisation, prévue à l'article L. 6122-1 du code de la santé publique, **est accordée** à la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF), en vue :

- du remplacement, par de nouveaux appareils, des trois caméras à scintillation sans détecteur d'émission de positons suivantes :

Caméra à scintillation autorisée par décision du 24 octobre 2011 (appareil de marque SYMBIA T16 SIEMENS n°1140),

Caméra à scintillation autorisée par décision du 24 octobre 2011 (appareil de marque SYMBIA T16 SIEMENS n°1152),

Caméra à scintillation autorisée par décision du 18 octobre 2010 (appareil de marque Spectrum Dynamics (D-SPECT)),

- du changement de lieu d'implantation des quatre caméras à scintillation autorisées : changement de lieu d'implantation du site actuel des locaux de la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF), 114 avenue d'Arès à Bordeaux sur le site de la Clinique Saint Augustin, vers le site des nouveaux locaux de la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF), 14 impasse Faye à Bordeaux, sur le site de la Clinique Saint Augustin.

FINESS de l'entité juridique : 33 001 109 9 FINESS de l'établissement : 33 078 008 1

ARTICLE 2 – Concernant la caméra à scintillation autorisée par décision du 4 juillet 2016 précitée et non installée à ce jour, son changement de lieu d'implantation ne modifie pas la durée de validité de l'autorisation initiale.

ARTICLE 3 – Concernant les autres caméras à scintillation, l'autorisation est réputée caduque si l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la notification de la présente décision et n'est pas achevée dans un délai de quatre ans après cette notification.

ARTICLE 4 – La mise en service des équipements matériels lourds détenus par la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF), dans les nouveaux locaux sis 14 Impasse Faye à Bordeaux, devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du code de la santé publique.

La mise en service des nouveaux appareils ne pourra întervenir que lorsque les résultats du contrôle effectué par l'Autorité de Sûreté Nucléaire auront montré que l'installation satisfait aux règles de sécurité.

ARTICLE 5 - La durée de validité de l'autorisation est fixée à 5 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service des nouveaux appareils, faite par le titulaire au Directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

ARTICLE 6 - La visite de conformité, prévue à l'article D. 6122-38 du code de la santé publique, a lieu dans un délai de 6 mois suivant la réception de la déclaration de mise en service faite par le titulaire au Directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 7 — Cette autorisation vaut de plein droit autorisation de fonctionner et de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux par application de l'article L.162-21 du code de la sécurité sociale.

ARTICLE 8 – L'autorisation de remplacement d'appareil est subordonnée à la mise hors service de l'ancien équipement.

ARTICLE 9 – L'autorisation de remplacement d'un équipement matériel lourd accordée est valable exclusivement pour un matériel dont les caractéristiques et l'implantation sont strictement conformes au projet prévu au dossier. Toute modification portant soit sur l'appareil, soit sur les conditions d'exploitation, sera subordonnée à la délivrance d'une nouvelle décision.

ARTICLE 10 - L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement de l'appareil concerné par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation.

ARTICLE 11 - Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé, dans les deux mois de sa notification, devant la Ministre des affaires sociales et de la santé, qui statue dans un délai maximum de six mois, sur avis du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.

ARTICLE 12 - Le Directeur de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et le Directeur de la Délégation départementale de la Gironde sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique.

Fait à Bordeaux, le 12 JAN. 2017

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

La Directrice pénérale dojointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aguitaine

Hélene JUNQUA

ARS ALPC

R75-2017-01-05-002

Décision portant modification d'une autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical (SAS ELIVIE, site de Canejan 33)



DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des Accompagnements

DECISION DU 05 JANVIER 2017

Portant modification d'une autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical

ELIVIE Rue Pierre Paul De Riquet 33610 CANEJAN

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

- **VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;
- VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes;
- **VU** la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;
- VU le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.4211-5 et L.5232-3 ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical;
- VU la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine en date du 27 juin 2012 autorisant la société IP Santé Domicile à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical à partir du site de rattachement sis rue Pierre Paul de Riquet à CANEJAN (33610), dans l'aire géographique correspondant aux départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées Atlantiques, de la Charente et de la Charente-Maritime.

1

- **VU** le courrier en date du 02 décembre 2016 de Monsieur Larbi HAMIDI, Directeur Général Délégué de la société SANTE CIE, Président de la SAS ELIVIE, informant :
 - de la fusion absorption de la société AMS par la société IPSANTE DOMICILE.
 - de sa nomination en qualité de nouveau Président Directeur Général.
 - du déplacement du siège social du 154 rue du Professeur Paul Milliez à Champigny sur-Marne (94500) au 16 rue Montbrillant, Buroparc Rive Gauche à Lyon (69003).
 - du changement de dénomination de la société IPSANTE DOMICILE devenue ELIVIE.

CONSIDERANT que la modification n'a aucune incidence sur les conditions techniques de fonctionnement qui demeurent identiques ;

DECIDE

Article 1^{er}: La société ELIVIE, dont le siège social est situé 16 rue de Montbrillant - Buroparc Rive Gauche - 69003 Lyon est autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté Rue Pierre Paul De Riquet à CANEJAN (33610) dans l'aire géographique correspondant aux départements de la Dordogne (24), de la Gironde (33), des Landes (40), du Lot-et-Garonne (47), des Pyrénées-Atlantiques (64), de la Charente (16) et de la Charente-Maritime (17).

Article 2 : Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Article 3 : Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène médical.

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

Article 4: Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à :

- M. le Directeur Général Délégué de la société SANTE CIE, Président de la SAS ELIVIE
- M. le Président de l'Ordre National des Pharmaciens section D
- Mme la Directrice de la CPAM de Charente (16)
- M. le Directeur de la CPAM de Charente-Maritime (17)
- M. le Directeur de la CPAM de Dordogne (24)
- M. le Directeur de la CPAM de Gironde (33)
- Mme la Directrice de la CPAM du Lot-et-Garonne (47)
- M. le Directeur de la CPAM des Landes (40)
- M. le Directeur de la CPAM de Pau (64)

- M. le Directeur de la CPAM de Bayonne (64)
- M. le Directeur Général de la MSA Sud Aquitaine
- M. le Directeur Général de la MSA des Charentes
- M. le Directeur Général de la MSA Dordogne Lot-et-Garonne
- M. le Directeur Général de la MSA de Gironde
- M. le Directeur Régional du RSI Aquitaine
- M. le Directeur Régional du RSI Poitou-Charentes

Article 6 : La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 05 janvier 2017

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Par délégation, Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAOUEN

ARS La Rochelle

R75-2016-12-22-008

Arrêté n°2016-17-269 du 22 déc 2016 portant autorisation du transfert de 12 lits d'hébergement permanent de l'EHPAD "Résidence Sud Saintonge" à Saujon au profit de l'EHPAD Château de Mons à Royan géré par la S.A. ORPEA





DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

POLE SERVICES AUX POPULATIONS DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Arrêté du 22 DEC. 2016 ~ 2016_17- 263

portant autorisation du transfert de 12 lits d'hébergement permanent de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) «Résidence Sud Saintonge» à SAUJON, au profit de l'EHPAD « Château de Mons » à ROYAN géré par la S.A. ORPEA

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine Le Président du Département de La Charente-Maritime

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R.313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 3214-1 et L. 3221-9;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et notamment l'article 80 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale aux établissements et services sociaux et médico-sociaux;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

VU le décret du 17 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté n° 1889/2014 en date du 16 décembre 2014 révisant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Poitou-Charentes pour la période 2012-2016 ;

VU l'arrêté n° 2015-02 en date du 16 décembre 2015 du directeur général par intérim de l'ARS de Poitou-Charentes, révisant le schéma régional de l'organisation médico-social de la région Poitou-Charentes ;

VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale du Département de la Charente-Maritime ;

VU la décision du 16 novembre 2016 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU le schéma départemental en faveur des personnes âgées 2011-2016, adopté par l'Assemblée Départementale par délibération en date du 17 décembre 2010 ;

VU l'arrêté conjoint n° 03-3850 du 15 décembre 2003 du Président du Conseil général et du Préfet, autorisant la transformation de la maison de retraite « Résidence Sud-Saintonge » à SAUJON d'une capacité de 123 lits, en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes :

VU l'arrêté conjoint n° 12-989 du 26 juillet 2012, du Président du Conseil général de la Charente-Maritime et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes, autorisant la S.A. ORPEA à gérer l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Résidence Sud-Saintonge » à Saujon, pour une capacité totale fixée à 129 lits et places (120 lits d'hébergement permanent dont 12 lits réservés à des personnes souffrant de troubles démentiels, 3 lits d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour réservées aux personnes souffrant de troubles démentiels ;

VU l'arrêté n° 13-764 du 18 octobre 2013 du Président du Conseil général de la Charente-Maritime relatif à l'accueil de 4 personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale départementale au titre de l'hébergement ;

VU la convention signée le 25 novembre 2013 entre le Département de la Charente-Maritime et la S.A. ORPEA relative à l'accueil de bénéficiaires de l'aide sociale départementale de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes «Sud-Saintonge» de Saujon ;

VU le courrier du 9 février 2016 de la responsable Création et Tarification des Etablissements Médico-Sociaux du groupe ORPEA (Siège administratif), sollicitant le transfert de 12 lits d'hébergement permanent de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidence Sud-Saintonge » à Saujon, sur le site de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Château de Mons » à Royan ;

VU la copie des statuts de la S.A. ORPEA (23 juin 2016) et l'extrait Kbis du tribunal de Commerce de Nanterre en date du 10 août 2016 attestant de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401 251 566 R.C.S. Nanterre ;

VU la copie des statuts de la S.A.S. Holding Mieux Vivre (29 décembre 2011);

VU la cession de droit aux lits du 22 août 2016 établie entre la S.A. ORPEA en qualité de cédant et la S.A.S. Holding Mieux Vivre, filiale à 100 % de la S.A.S. MEDITER, filiale elle-même à 100 % de la S.A. ORPEA en qualité de cessionnaire, relative au transfert de 12 lits d'hébergement permanent de l'EHPAD « Résidence Sud-Saintonge » à Saujon afin de les installer à l'EHPAD « Le Château de Mons » à Royan ;

CONSIDERANT les garanties apportées par la S.A. ORPEA permettant d'assurer une prise en charge satisfaisante des personnes âgées ;

CONSIDERANT que la demande de transfert de lits vise à rééquilibrer, à capacité constante, l'offre d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées sur le bassin Royan-Marennes-Oléron, sachant que les besoins sont plus accentués sur le secteur de Royan que sur le secteur de Saujon ;

CONSIDERANT que la réduction de capacité de 12 lits offre la possibilité à l'établissement de réduire son nombre de chambres à deux lits, mais également de réaménager certains espaces de vie et espaces dédiés au personnel;

SUR proposition conjointe de la directrice de la Délégation Départementale de la Charente-Maritime de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et de la Directrice de l'Autonomie du Département de la Charente-Maritime ;

ARRETENT

ARTICLE 1: La S.A. ORPEA est autorisée à réduire de 12 lits d'hébergement permanent la capacité d'hébergement de l'EHPAD « Résidence Sud-Saintonge » à SAUJON et à transférer ces 12 lits à l'EHPAD « Le Château de Mons » à ROYAN.

La capacité autorisée totale de l'EHPAD « Résidence Sud-Saintonge » à Saujon est fixée à 117 lits et places répartis ainsi :

	Personnes âgées dépendantes	Alzheimer	TOTAL	
Hébergement permanent	96	12	108 lits	
Hébergement temporaire	3		3 lits	
Accueil de jour		6	6 places	
TOTAL	105	12	117	

<u>ARTICLE 2</u>: L'établissement est autorisé à accueillir 4 personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale départementale pour la prise en charge des frais d'hébergement.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation de l'EHPAD « Résidence Sud-Saintonge » est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 15 décembre 2003.

Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

ARTICLE 4: La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité de la structure mentionnée à l'article L.313-6 du Code de l'action sociale et des familles dans des conditions prévues par les articles D.313-11 à D.313-14 du même code.

ARTICLE 5: Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

<u>ARTICLE 6 :</u> Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique	Entité établissement
N° FINESS : 920030152	N° FINESS : 170799753 N° SIRET : 401 251 566 00048
N° SIREN : 401 251 566	code catégorie : 500 – EHPAD
Code statut juridique : 73 – Société anonyme (S.A.) - Organisme Privé	capacité : 117 lits et places
à Caractère Commercial	EHPAD « Résidence Sud Saintonge »
S.A. ORPEA - 12 rue Jean Jaurès - CS 10032 -	24, Rue des Ecluses
92813 PUTEAUX Cedex	17600 - SAUJON -

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	1
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	711	Personnes âgées dépendantes	96
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	711	Personnes âgées dépendantes	3
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	12
924	Accueil pour personnes âgées	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	6
mode d	e tarification	45	ARS/PCD, tarif part	iel habilité	à l'aide sociale sans Pl	JI

ARTICLE 7: Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet : -d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et du président du conseil départemental -d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

ARTICLE 8 - Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie, la Directrice de la Délégation départementale de la Charente-Maritime et le Directeur Général des Services du Département, la Directrice de l'Autonomie du département de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Nouvelle Aquitaine et au bulletin officiel des actes administratifs du département de la Charente-Maritime.

Fait à Bordeaux, le 2 2 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

M' / L'AFORCADE

Le Président du Département de la Charente-Maritime,

Pour le Président du Département et par dé légation,

Corinne IMBERT

DRAAF ALPC SITE DE LIMOGES

R75-2017-01-06-001

ARRETE portant premier aménagement forestier de la Foret d'EDF sur la commune de Château-le-Marcheix (Creuse)



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

<u>Arrêté</u> portant premier aménagement forestier de la forêt d'EDF sur la commune de Châtelus-le-Marcheix

Le préfet de la région Nouvelle - Aquitaine Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest Préfet de la Gironde

Département : Creuse

Commune de Châtelus-le-Marcheix

Forêt société anonyme de EDF - Châtelus le Marcheix

Contenance: 75 ha 57 a 55 ca

Surface retenue pour la gestion : 75ha 58a 00ca

Premier aménagement forestier

Période: 2017-2031

Vu les articles L124-1, 1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, 2°, D214-15 et D214-16 du code forestier;

Vu les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier;

Vu les articles L414-4 et R414-19 du code de l'environnement;

Vu le schéma régional d'aménagement de la région Limousin – plateaux limousins arrêté le 7 décembre 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-281 du 29 Octobre 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Yvan LOBJOIT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle - Aquitaine ;

Vu la délibération du conseil d'administration d'EDF en date du 2 novembre 2016, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté, et demandant le bénéfice des articles L122-7 et L122-8 du code forestier au titre de la réglementation sur Natura 2000;

Vu l'avis du directeur départemental des territoires de la Creuse en date du 16 novembre 2016;

Sur proposition du directeur de l'agence régionale Limousin de l'Office National des Forêts à Limoges;

ARRÊTE

Article 1

La forêt de la société anonyme de EDF - Châtelus le Marcheix (Creuse), d'une contenance de 75ha 58a 00ca fait l'objet d'une gestion durable multifonctionnelle satisfaisant prioritairement la fonction de production ligneuse et la fonction écologique tout en assurant sa fonction sociale.

Article 2: Cette forêt, dont la partie boisée repose sur 64,56 ha, est actuellement composée de sapin pectiné (33%), douglas (21%), chênes européens (15%), mélèze (8%), autres feuillus (14%), et d' autres résineux (9%). Le reste, soit 17,04 ha, est constitué de vides non boisés en début d'aménagement.

39,76 ha seront traités en futaie irrégulière, 8,52 ha seront traités en futaie régulière, et 10,26 ha seront traités en groupe d'attente.

Elle aura pour essences objectifs principales à long terme sur 58,54 ha, le sapin pectiné (43%), le douglas (30%), le hêtre (18%), le mélèze (7%) et le chêne (2%).

Article 3

Pendant une durée de 15 ans (2017-2031) :

La forêt sera divisée en 4 groupes de gestion :

- -8,52 ha seront régénérés;
- 39,76 ha seront intégrés dans un groupe de futaie irrégulière et seront parcourus par des coupes jardinatoires visant à maintenir une structure équilibrée;
- 10,26 ha seront laissés au repos;
- 17,04 ha hors sylviculture;

Afin d'améliorer la desserte du massif, 4,4 km de routes et pistes seront créés.

L'office national des forêts informera régulièrement le propriétaire de l'état de l'équilibre sylvocynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements;

Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 3bis

Le document d'aménagement de la forêt de EDF – Châtelus le Marcheix présentement arrêté est approuvé par application du deuxième alinéa de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, à l'exclusion des travaux d'infrastructure, au titre :

- de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation,
 Vallée du Thaurion et affluents, instaurée au titre de la directive européenne « habitats naturels »
- de la réglementation propre aux monuments historiques inscrit pour Eglise de l'Assomption de la Vierge;

Article 4

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt de la région Nouvelle - Aquitaine et le directeur territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle Aquitaine.

Limoges le

- 6 JAN. 2017

Pour le préfet et par délégation, Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Yvan LOBJOIT

- 6 JAN. 2017

RECTORAT

R75-2017-01-06-002

Arrêté n°003-2017 relatif à la composition du CTSA



Arrêté relatif à la désignation des membres du Comité Technique des Services Académiques

N°003-2017

Le Rectrice de l'académie de Poitiers, Chancelière des universités ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté rectoral du 15 décembre 2014 portant répartition des sièges des organisations syndicales au Comité technique des services académiques et aux Comité techniques spéciaux départementaux de l'académie de Poitiers au vu des scrutins s'étant déroulés du 27 novembre au 04 décembre 2014. Vu la proposition de l'UNSA du 05 janvier 2017

ARRETE

Article 1 : Sont désignés représentants des personnels au Comité Technique des Services Académiques :

En qualité de membres titulaires (10 membres) :

- -Pour l'union FSU/CGT :
 - Madame Marie France GEAY
 - Monsieur Wilfried DURAND
 - Madame Mélanie BOUDINELLE

-Pour l'UNSA:

- Monsieur Julien MALLEMONT
- Madame Géraldine LASNES
- Madame Christine Voisin
- Monsieur Cyrille CLEMENT

-Pour la FNEC-FP-FO:

- Madame Christine GRONNIER

-Pour le SGEN-CFDT :

- Madame Nathalie GRAND

-Pour le SNPTES :

- Monsieur Christian CURE;

En qualité de membres suppléants (10 membres) :

- -Pour l'union FSU/CGT :
 - Madame Patricia EHRHART
 - Madame Anne SENECHAULT
 - ND
- -Pour l'UNSA :
 - Madame Guénola BALEIGE
 - Madame Sylvie Duquerroux-Guillard
 - Madame Laurence CANCEDDA
- -Pour la FNEC-FP-FO:
 - ND
- -Pour le SGEN-CFDT :
 - Madame Régine RAMIREZ
- -Pour le SNPTES :
 - Monsieur Eric RENOULT
- Article 2 : Le présent arrêté remplace l'arrêté n°173-16 du 19 mai 2016.
- Article 3 : Le Secrétaire Général d'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Poitiers, le 6 janvier 2017

Anne Bisagni-Faure

Rectrice de l'académie de Poitiers Chancelière des universités

RECTORAT

R75-2017-01-02-002

arrêté n°351-16 relatif à la délégation de signature de Madame la Rectrice de l'académie de Poitiers portant sur ses compétences propres aux services du Rectorat.



Secrétariat général

351-16

La Rectrice de l'académie de Poitiers Chancelière des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles D.222-20, D.222-35, R.222-36 et R.421-59, R.911-82 et suivants,
- Vu le décret n°92-296 du 27 mars 1992 modifié portant déconcentration de certaines opérations de gestion de personnels relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- Vu le décret n°93-321 du 08 mars 1993 modifié relatif à la déconcentration des opérations de recrutement des personnels de catégorie C de recherche et de formation,
- Vu l'arrêté rectoral en date du 1er juin 2012 portant organisation et schéma d'organisation des services déconcentrés de l'académie de Poitiers,
- Vu le décret en date du 03 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BISAGNI – FAURE, Rectrice de l'académie de Poitiers,
- Vu l'arrêté en date du 25 juillet 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du Préfet de Région à la Rectrice de l'académie de Poitiers

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation permanente est donnée à **M. Philippe DIAZ**, Secrétaire Général de l'académie de Poitiers, à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions dans le cadre des attributions et compétences rectorales propres, hors délégations préfectorales.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DIAZ, délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à :

- **Mme Marie-Pierre POIRIER**, Adjointe au Secrétaire Général, Directrice des ressources humaines,
- M. Ivan GUILBAULT, Adjoint au Secrétaire Général Directeur des moyens (à compter du 15 septembre 2016)
- M. Philippe SIRETAS, Adjoint au Secrétaire Général chargé des dossiers du département de la Vienne.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DIAZ, de Mme Marie Pierre POIRIER, de M. Ivan GUILBAULT et de M. Philippe SIRETAS, cette délégation est exercée par les chefs de service désignés ci-après dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Delphine PIONNIER, Chef de la Division du budget académique et de la gestion prévisionnelle (DIBAG) et, en son absence, à Mme Elisabeth VIGNER, Chef du bureau DIBAG 4 et à M. Sébastien SALVAT Chef du bureau DIBAG 5 et à M. Fabien MARCHAND, Chef du bureau DIBAG 1; à Mme. Muriel JULLIEN-DIBERT Chef de bureau DIBAG 2
- M. Jérôme DOREAU, Chef de la Division de l'accompagnement et de la formation des personnels (DAFOP) ;
- Mme Valérie HULIN, Chef de la division des examens et concours (DEC) et en son absence à M. Julien MALLEMONT, adjoint ;
- M. Jean Baptiste LAPIERRE, Chef de la division des personnels d'encadrement, ATOS, de l'action sociale et des retraites (DIPEAR), et en son absence, à M. Julien VIALARD adjoint ;
- Mme Sophie BALADI, Chef de la division des personnels enseignants (DPE) et en son absence à Mme Charline AUPRETRE, adjointe ;
- Mme Nadine PAILLER, Chef de la division de l'organisation scolaire et de l'enseignement supérieur (DOSES) ;
- Mme Marie-Laure VAUZELLE, Chef de la division des élèves et des établissements (DEE) ;
- M. Ludovic CAVALIER, Chef de la Direction des systèmes d'information (DSI).

ARTICLE 4

Dans le cadre du déploiement au niveau académique de l'outil national *Dem'act*, délégation de signature est donnée à **Monsieur Cyrille CLEMENT**, Chef du service académique des actes financiers (SAAF) et à **Messieurs Laurent BOUSQUET** et **Bernard DECROIX** à effet de signer et valider avec ou sans observations, les actes relatifs au contrôle de légalité des actes financiers des lycées, établissements régionaux d'enseignement adapté et collèges de l'académie de Poitiers.

ARTICLE 5

Dans le cadre du déploiement au niveau académique de l'outil national *Dem'act*, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes à effet de signer et valider avec ou sans observations, les actes relatifs au contrôle de légalité des actes relatifs à l'action éducatrice des lycées, établissements régionaux d'enseignement adapté et collèges :

Pour le département de la Charente : Mme Agnès MASBATIN

Pour le département de la Charente-Maritime : Mme Evelyne FEVER

Pour le département des Deux-Sèvres : M. Emmanuel ROUETTE, Mme Aurélie DUNOT, M. Thierry GOBIN

Pour le département de la Vienne : Mmes Marie-Laure VAUZELLE et Chantal SORTINO

ARTICLE 6

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté rectoral n°251-16 du 1^{er} septembre 2016 et prend effet à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 7

Le Secrétaire Général de l'académie, les Secrétaires Généraux Adjoints et chaque chef de service sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 2 janvier 2017

La rectrice de l'académie de Poitiers Chancelière des universités,

Anne BISAGNI - FAURE

Diffusion:

- Préfecture de région / SGAR
- Intéressés

RECTORAT

R75-2017-01-02-003

arrêté n°352-16 portant subdélégation de signature de l'ordonnancement secondaire général pour le rectorat de l'académie de Poitiers



Secrétariat général

La Rectrice de l'académie de Poitiers, Chancelière des Universités

352 -16

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1° août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- Vu le code de l'éducation, notamment les articles D222-20, D222-27 R 222-25 et suivants et R442-9
- Vu le décret 98-81 du 11 février 1998 et 99-89 du 08 février 1999 relatifs aux décisions prises en matière de prescription quadriennale,
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 32 et 33
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (Education nationale),
- Vu l'arrêté en date du 25 juillet 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du Préfet de Région à la Rectrice de l'académie de Poitiers,

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe DIAZ, Secrétaire Général de l'académie, à Mme Marie-Pierre POIRIER, Adjointe au Secrétaire Général d'académie – Directrice des ressources humaines, à M. Ivan GUILBAULT, Adjoint au Secrétaire Général d'académie – Directeur des moyens (à compter du 15 septembre 2016) et M. Philippe SIRETAS, Adjoint au Secrétaire Général d'académie (chargé des dossiers Vienne et dossiers transversaux), à l'effet de signer au nom de la Rectrice les actes relatifs à la mission d'ordonnateur secondaire du budget de l'Education Nationale pour :

- les opérations prévues aux articles 1 à 4 de l'arrêté préfectoral susvisé et en application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral susvisé,
- les BOP 140, 141, 230, et 214 dont Madame le Rectrice est ordonnateur secondaire pour le compte de la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément à l'article R 222-25

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DIAZ, de Mme Marie-Pierre POIRIER, de M. Philippe SIRETAS et de M. Ivan GUILBAULT, subdélégation de signature est attribuée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- 2.1- Pour les opérations prévues aux Titres II, III, V, VI, VII :
- Mme Delphine PIONNIER, Chef de la division du budget académique et de la gestion prévisionnelle (DIBAG); à M. Sébastien SALVAT (DIBAG 5) à M. Fabien MARCHAND, (DIBAG1); et à Mme Elisabeth VIGNER (DIBAG 4), à Mme Muriel JULLIEN-DIBERT (DIBAG 2)
- M. Jérôme DOREAU, Chef de la division de la formation;
- Mme Valérie HULIN, Chef de la division des examens et concours; et, en son absence, à M. Julien MALLEMONT;
 - 2.2- Pour les opérations prévues aux titres, III, V, VI et VII :
- M. Philippe MAURIAC, Chef du service immobilier;
 - 2.3- Pour les opérations prévues aux titres III et VI
- Mme Nadine PAILLER, Chef de la division de l'organisation scolaire et de l'enseignement supérieur
 - 2.4 Pour les opérations prévues au titre II, III et VI :
- Mme Sophie BALADI, Chef de la division des personnels enseignants; et, en son absence, Mme Charline AUPRETRE, Adjoint au DPE;
- M. Jean Baptiste LAPIERRE, Chef de la division des personnels d'encadrement, administratifs et de recherche et en son absence M. Julien VIALARD, adjoint :
 - 2.5- Pour les opérations prévues aux titres III et V :
- M. Ludovic CAVALIER, Chef de la Direction des Systèmes d'Information.

ARTICLE 3

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°249-16 en date du 1^{er} septembre 2016 et prend effet à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 4

Le Secrétaire Général de l'académie de Poitiers et chacun des subdélégataires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 2 janvier 2017

Anne Bisagni-Faure

Rectrice de l'académie de Poitiers Chancelière des universités

Copies à : Préfecture de région : secrétariat général aux affaires régionales

DDFIP de la Vienne ;

Intéressés.

Ministère de l'éducation, SG-DAF Bureau DAF A2

RECTORAT

R75-2017-01-02-004

arrêté n°353-16 portant subdélgation de signature pour l'utilisation de l'application Chorus par le rectorat de l'académie de Poitiers



Secrétariat général

La Rectrice de l'académie de Poitiers, Chancelière des Universités

ARRETE

353-16

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1° août 2001 modifiée relative aux lois de finances
- Vu le code de l'éducation, notamment les articles D222-20, D222-27 R 222-25 et suivants et R442-9
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu le décret 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche et notamment son article 14;
- Vu le décret 98-81 du 11 février 1998 et 99-89 du 08 février 1999 relatifs aux décisions prises en matière de prescription quadriennale;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté interministériel du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (Education nationale);
- Vu l'arrêté en date du 25 juillet 2016 « ordonnancement secondaire » du Préfet de Région à la Rectrice de l'académie de Poitiers
- Vu l'arrêté de subdélégation de la Rectrice de l'académie de Poitiers dans le cadre de l' « ordonnancement secondaire » n°249-16 du 29 aout 2016;

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous désignés nominativement à effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes **exécutés par le pôle Chorus du Rectorat de l'académie de Poitiers** :

Division du Budget Académique et de la Gestion Prévisionnelle (DIBAG) :

Délégataire : **Delphine PIONNIER** - Chef de division Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (titulaire)

Délégataire : **Fabien MARCHAND** - Chef de Bureau Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;

Délégataire : **Elisabeth VIGNER** - Chef de Bureau Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (suppléante)

Délégataire : **Sébastien SALVAT** - Chef de bureau Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait :

Délégataire : Christelle LUSSEAULT - Gestionnaire Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Fatuma SAID ALI - Gestionnaire Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : **Sylvie ARTUS** - Gestionnaire Actes :

- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : Virginie RICHARD - Gestionnaire Actes :

- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Délégataire : **Céline CORDEAU** - Gestionnaire Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (suppléante)

Délégataire : **Anne Marie ROULEAU** – Gestionnaire Actes :

- Certification du service fait ;

Délégataire : **Nadia BODIN** – Gestionnaire. Actes :

- Certification du service fait ;
- Validation des demandes de paiement

ARTICLE 2

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté rectoral n°252-16 du 1er septembre 2016 à compter de la date de publication au Recueil des Actes Administratifs de la Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 3

Le Secrétaire Général de l'académie de Poitiers et chacun des délégataires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 2 janvier 2017

Anne Bisagni-Faure

Rectrice de l'académie de Poitiers Chancelière des universités

Copies transmises à : Préfecture de région / SGAR

DDFIP de la Vienne

Intéressés.

Ministère de l'éducation, SG-DAF Bureau DAF A2